



UNITED NATIONS  
INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION



# Évaluation de la politique d'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte

Rapport de pays : Sénégal



Ministère du Développement Industriel et de  
la Petite et Moyenne Industrie







# Évaluation de la politique d'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte

---

Rapport de pays : Sénégal



# Remerciements

Cette étude a été produite par la Division de la gestion des matériaux et des produits chimiques du Département de l'environnement de l'ONUDI. Elle a été conduite sous la direction générale du Dr Ozunimi Lilian Iti, responsable du développement industriel, avec des contributions clés fournies par Includovate Inc. dans le cadre du programme mondial Economic Empowerment of Women in Green Industry (EEWiGI) / Autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte. Nous reconnaissons en particulier le leadership et la coordination d'Includovate dans les recherches empiriques menées par le Dr Kristie Druzca, la Dr Katie Tavenner et le Dr Sujata Ganguly.

Cette évaluation a été rendue possible grâce à la générosité et à l'esprit de collaboration des participants à la recherche qui ont activement contribué en tant qu'individus et organisations dans les quatre pays participants. Leur temps, leur expérience et leurs idées sont au cœur des raisons pour lesquelles l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'industrie verte sont essentielles à la réalisation d'un développement industriel durable inclusif.

Nous tenons à remercier le comité de pilotage du projet (COPI), composé de membres des ministères du gouvernement sénégalais, des sociétés civiles, du secteur privé et du Bureau de pays d'ONU Femmes Sénégal, dont les contributions et les orientations ont permis de garantir que cette recherche soit inclusive, complète et techniquement solide. Nous sommes profondément redevables aux coprésidents du Comité directeur national, M. Adama Baye Racine Ndiaye, secrétaire général du ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI), et Mme Astou Diouf, directrice de l'équité et de l'égalité de genre auprès de la ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) pour leur leadership et leurs conseils à toutes les étapes de la recherche.

Un mot de gratitude particulier revient aux points focaux du programme, M. Djily Lô, directeur de la Direction des petites et moyennes industries du MDIPMI et de son équipe, ainsi que M. Arona Sy, conseiller technique du MDIPMI, et Mme Soda Mboup, expert genre à la Direction de l'équité et de l'égalité de genre du MFFGPE, pour leurs contributions et leur soutien à la coordination.

L'équipe de recherche d'Includovate Inc. a reçu d'importantes directives techniques et de coordination de M. Christophe Yvetot, représentant national du Bureau de pays de l'ONUDI pour le Sénégal, Mme Eliana Gutierrez-Amo en tant que conseillère technique en chef et Mme Aasiya Gaye en tant que coordinatrice nationale. Nous remercions également M. Guillaume Cazor et Mme Hoa Lai pour leurs contributions et les précieux commentaires de M. Venge Nyirongo, M. Michael Stewart-Evans, Mme Carla Kay Kraft et Mme Rokhaya Gaye, collègues d'ONU Femmes.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au ministère fédéral de la coopération économique et du développement d'Allemagne (BMZ) pour son soutien financier dans la production de cette publication.

Les commentaires concernant la publication peuvent être adressés au Dr Ozunimi Iti à [o.iti@unido.org](mailto:o.iti@unido.org).

# Disclaimer

© UNIDO 2021. Tous droits réservés.

Le présent document a été produit sans révision officielle par les services d'édition de l'Organisation des Nations Unies. Les opinions, les chiffres et les estimations qui y sont présentés relèvent de la responsabilité des auteurs et ne doivent pas nécessairement être considérés comme reflétant l'opinion de l'ONUDI. Bien qu'un grand soin ait été apporté à l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni l'ONUDI ni ses États membres ne sauraient être tenus responsables des conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ce document. Les opinions, appellations et documents n'impliquent aucunement l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'ONUDI concernant le statut juridique d'un pays, territoire, ville ou zone ou de leurs autorités, ou concernant le tracé de leurs frontières ou limites, ou leurs systèmes économiques ou leurs niveaux de développement respectifs. Des appellations telles que « développé », « industrialisé » et « en développement » sont employées à des fins statistiques et n'expriment pas nécessairement un jugement quant au stade atteint par un pays ou une zone particulière dans le processus de développement. La mention d'une entreprise ou d'une marque commerciale ne signifie pas que celle-ci ait l'aval de l'ONUDI.

Ce document représente la recherche en cours et est publié dans le but de partager les connaissances et de solliciter des commentaires. Le contenu et les conclusions de ce document sont jugés appropriés au moment de sa préparation. Ils peuvent être modifiés à la lumière d'autres connaissances acquises à des stades ultérieurs.

# Sommaire

<b>DISCLAIMER</b>	<b>3</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>5</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>7</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
1.1 CONTEXTE ET EXPOSÉ DES MOTIFS	10
1.2 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DU PROJET	11
1.3 PRÉSENTATION DU SÉNÉGAL COMME PAYS CIBLE	11
<b>2. CADRES CONCEPTUELS ET ANALYTIQUES</b>	<b>16</b>
2.1 COMPRENDRE LE PROBLÈME EN QUESTION	17
2.2 QUESTIONS DE RECHERCHE	17
2.3 CADRE CONCEPTUEL PORTANT SUR LA PREMIÈRE QUESTION DE RECHERCHE : CONCEPTUALISATION DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES	17
2.4 CADRE CONCEPTUEL PORTANT SUR LA SECONDE QUESTION DE RECHERCHE : VERS UN CADRE POLITIQUE POUR L'INDUSTRIE VERTE TENANT COMPTE DES SEXOSPECIFICITES	19
2.5 CADRE ANALYTIQUE	19
<b>3. MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES</b>	<b>20</b>
3.1 CONCEPTION DU TRAVAIL DE RECHERCHE	21
3.2 REVUE DOCUMENTAIRE ET EXAMEN INITIAL DES POLITIQUES	21
3.3 ANALYSE FÉMINISTE CRITIQUE DES POLITIQUES	21
3.4 ENTRETIENS INDIVIDUELS AVEC DES INFORMATEURS CLÉS	23
3.5 DISCUSSIONS DE GROUPE	23
3.6 ENQUÊTES EN LIGNE	24
3.7 LIMITES DE LA RECHERCHE	24
3.8 POINTS FORTS ET AVANTAGES DE L'ÉTUDE	24
3.9 ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE	25
<b>4. EXAMEN ET ANALYSES DES POLITIQUES</b>	<b>26</b>
4.1 POLITIQUES PROMOUVANT L'AVANCEMENT DE L'INDUSTRIE VERTE ET L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE AU SÉNÉGAL	27
4.2 PRIORITES DE L'ÉTAT ET APERÇU DES POLITIQUES EN MATIÈRE D'INDUSTRIE VERTE	30
4.3 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE FÉMINISTE CRITIQUE DES POLITIQUES	31
<b>5. ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES EN TANT QU'ENTREPRENEURES ET PROFESSIONNELLES À L'ACTIVITÉ DES INDUSTRIES VERTES</b>	<b>35</b>
5.1 PARTICIPATION DES FEMMES À L'INDUSTRIE VERTE EN QUALITE D'ENTREPRENEURES	37
5.2 ÉVALUATION DE L'ENGAGEMENT DES FEMMES EN TANT QUE PROFESSIONNELLES DE L'INDUSTRIE VERTE	42
<b>6. OBSTACLES</b>	<b>44</b>
6.1 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EN LIGNE	46
6.2 CONCLUSIONS DES ENTRETIENS ET DES DISCUSSIONS DE GROUPE	47
6.3 SYNTHÈSE : PRINCIPAUX FACTEURS D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE VERTE	52
<b>7. OPPORTUNITÉS</b>	<b>54</b>
7.1 OPPORTUNITÉS POUR LES FEMMES DE PROGRESSER EN TANT QU'ENTREPRENEURES ET LEADERS DANS LES INDUSTRIES VERTES	56
7.2 PRINCIPAUX INDICATEURS DE TRANSFORMATION SOCIALE	56
7.3 OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT DES FEMMES EN TANT QUE PROFESSIONNELLES DE L'INDUSTRIE VERTE	58
7.4 POINTS DE VUE DES DÉCIDEURS ET DES PRATICIENS RELATIFS AUX OPPORTUNITÉS	58
<b>8. RECOMMANDATIONS POUR RÉSORBER LES ÉCARTS ENTRE LES SEXES DANS L'INDUSTRIE VERTE</b>	<b>62</b>
8.1 VERS UN CADRE POLITIQUE POUR L'INDUSTRIE VERTE TENANT COMPTE DES SEXOSPÉCIFICITÉS	64
8.2 RÉSORBER LES ÉCARTS ENTRE POLITIQUE ET MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN	67
8.3 QUESTIONS DE RECHERCHE FUTURES	70
<b>9. CONCLUSION</b>	<b>71</b>
<b>10. RÉFÉRENCES</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>77</b>
ANNEXE 1 : MATRICE DE SELECTION DES SOUS-SECTEURS POUR LE SÉNÉGAL	78
ANNEXE 2 : ÉVALUATIONS DE CHAQUE POLITIQUE	79



# Sigles et abréviations

ADEPME	Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises
ASER	Agence sénégalaise d'électrification rurale
CADHP	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CN	Coordonnateur national
DdG	Discussion de groupe
DER	Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes
DPES	Document de politique économique et sociale
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EESC	Conseil économique, social et environnemental
EEWIGi	Autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte
ESCP	Environmental and Social Commitment Plan / Plan d'engagement environnemental et social
EIIC	Entretien individuel avec un informateur clé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissement climatique
FVC	Fond vert pour le climat
GIE	Groupement d'intérêt économique
GRM	Gestion des ressources humaines
IDH	Indice de développement humain
IIG	Indicateur des inégalités de genre
ITA	Institut de technologie alimentaire
MFFGPE	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la protection des Enfants
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAGE	Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte
PCP	Programme de partenariat pays (ONUDI)
PDG	Président directeur général
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPER	Programmes prioritaires d'électrification rurale
PRACAS	Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise
PSE	Plan Sénégal Émergent
PUDC	Programme d'urgence des domaines communautaires
PVC	Chlorure de polyvinyle
SENELEC	Société nationale d'électricité du Sénégal
SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel
SNDES	Stratégie nationale de développement économique et social
SOSENAP	Société sénégalaise des nattes en plastique
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
VBG	Violences basées sur le genre

WEP	Principes d'autonomisation des femmes
WIC	Club d'investissement des femmes



# Glossaire

**Autonomisation des femmes** : processus par lequel les femmes privées de la capacité de faire des choix de vie stratégiques acquièrent ladite capacité. La capacité d'opérer un choix comprend trois dimensions interdépendantes : les ressources (s'entendant au sens large tant de l'accès que des prétentions futures, des ressources aussi bien matérielles qu'humaines et sociales), la capacité d'agir (notamment les processus de décision ainsi que les manifestations moins mesurables de cette capacité telles que les négociations) et les réalisations (résultats en matière de bien-être)<sup>1</sup>.

**Autonomisation économique des femmes** : une femme est autonomisée économiquement lorsqu'elle jouit à la fois de la capacité de réussir et de progresser sur le plan économique et du pouvoir de prendre des décisions économiques et d'y donner suite. Afin de réussir et de progresser sur le plan économique, les femmes doivent disposer des compétences et des ressources nécessaires à leur compétitivité sur les marchés, ainsi que d'un accès juste et équitable aux institutions économiques. Afin de disposer du pouvoir et de la capacité d'agir permettant de tirer profit des activités économiques, les femmes doivent être en mesure de prendre des décisions et d'y donner suite ainsi que d'exercer un contrôle sur les ressources et les bénéfices<sup>2</sup>.

**Économie circulaire** : alternative au modèle économique linéaire classique où les ressources sont maintenues en service le plus longtemps possible, permettant d'en extraire une valeur maximale, et où les déchets sont transférés de la fin de la chaîne d'approvisionnement vers le début, donnant ainsi une nouvelle vie aux matériaux utilisés<sup>3</sup>.

**Économie verte** : économie « qui met fin à l'extrême pauvreté, améliore le bien-être humain et renforce l'équité sociale tout en réduisant la dépendance vis-à-vis du carbone ainsi que la dégradation des écosystèmes et en favorisant une croissance durable et inclusive ». Cette définition correspond à celle du développement durable et ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale<sup>4</sup>.

**Égalité des sexes** : désigne « l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Égalité ne veut pas dire que les femmes et les hommes doivent devenir les mêmes, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne dépendront pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes. L'égalité des sexes suppose que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes sont pris en compte, reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas un problème de femmes mais devrait concerner et associer pleinement les hommes et les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée comme une question de droits humains et une condition préalable, et un indicateur, d'un développement durable axé sur l'être humain<sup>5</sup>. »

**Emploi vert** : marché du travail dans lequel tous les emplois sont décents et contribuent à réduire la consommation d'énergie et de matières premières, à limiter les émissions de gaz à effet de serre, à réduire au minimum les déchets et la pollution, à protéger et à restaurer les écosystèmes ainsi qu'à assurer l'adaptation des entreprises et des collectivités aux changements climatiques<sup>6</sup>.

**Engendrer** : fait référence à l'intégration des questions et des préoccupations liées au genre dans le contenu d'une politique<sup>7</sup>. L'engendrement appliqué pour évaluer les critères de qualité du contenu des politiques comprend le fait de déterminer si une politique vise l'égalité des sexes, inclut systématiquement les données ventilées par sexe, tient compte des différences entre les sexes pour créer plus d'égalité, et remet en question les stéréotypes sexistes et les genres dominants<sup>8</sup>.

**Industrie classique** : industrie favorisant la production industrielle au détriment de l'environnement ou ayant des effets néfastes sur la santé humaine. L'industrie classique promeut des modes de production et de consommation non durables, à savoir ceux qui, outre leur caractère risqué, sont de grands consommateurs de ressources et d'énergie, émettent une importante quantité de carbone et rejettent beaucoup de déchets et de polluants. Les activités industrielles classiques ne visent pas à réduire les émissions de gaz à effet de serre et sont généralement tributaires des combustibles fossiles. Elle est aussi communément appelée « industrie conventionnelle », « industrie non verte » et/ou « industrie traditionnelle ».

1 N. Kabeer, « Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurements of Women's Empowerment », dans *Development and Change*, vol. 30, No. 3 (1999).

2 ONUDI, « Guide on Gender Mainstreaming Energy and Climate Change Projects » (Vienne, ONUDI /ONU Femmes, 2014), p. 52.

3 <https://www.unido.org/unido-circular-economy>.

4 N. Petrović, « Women in the Green Economy », dans *Journal of Women's Entrepreneurship and Education*, No. 1-2 (2016), pp. 97-110.

5 ONU Femmes, « Gender Equality Glossary », 2012. Disponible sur : <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=36&mode=letter&hook=G&sortkey=&sortorder=>

6 ONUDI, *Practitioner's Guide to Strategic Green Industrial Policy* (Vienne, ONUDI/PAGE, 2016).

7 A. Krizsan & E. Lombardo, « The Quality of Gender Equality Policies: A Discursive Approach », dans *European Journal of Women's Studies*, vol. 20, No. 1 (2013), pp. 77-92.

8 K. Druzca & C. M. Rodriguez, « Feminist Policy Analysis: Implications for the Agricultural Sector in Ethiopia » (Addis-Abeba, CIMMYT, 2018).

**Industrie verte** : industrie favorisant la production industrielle sans préjudice pour l'environnement ni effets néfastes sur la santé humaine. L'industrie verte promeut des modes de production et de consommation durables, à savoir efficaces du point de vue des ressources et de l'énergie, à faible émission de carbone et de déchets, sans pollution ni risque. L'industrie verte est également liée à l'industrialisation durable, un objectif de l'Agenda 2030 énoncé dans l'objectif de développement durable (ODD) 9.

---

**Intégration de la dimension de genre** : « processus d'évaluation des implications, pour les femmes et les hommes, de toute action planifiée, notamment la législation, les politiques et les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à faire en sorte que les préoccupations et les expériences aussi bien des femmes que des hommes fassent partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères de la vie politique, économique et sociale, afin d'en faire bénéficier équitablement ces deux catégories et d'empêcher la perpétuation des inégalités. Le but ultime de cette intégration est de parvenir à l'égalité des sexes<sup>9</sup> ».

---

**Intersectionnalité** : « un prisme permettant de voir comment les différentes formes d'inégalité fonctionnent souvent ensemble et s'exacerbent mutuellement<sup>10</sup> ». Cela inclut des variables sociales telles que l'âge, les capacités, l'indigénité, l'ethnicité, le groupe linguistique, la religion, l'éducation, etc., qui causent généralement la marginalisation de la voix et de la capacité d'agir dans n'importe quel contexte<sup>11</sup>.

---

**Politique industrielle verte** : politique industrielle destinée à catalyser et à faciliter les mutations structurelles inévitables ou indispensables, à la fois pour répondre aux conditions ou situations environnementales et pour développer une économie circulaire verte<sup>12</sup>.

---

**Politique sensible au genre** : priorise l'égalité des sexes et se consacre aux droits des femmes et d'autres groupes traditionnellement marginalisés, alloue des ressources importantes pour réaliser cette vision et cherche par sa mise en œuvre à casser les structures de pouvoir patriarcales et dominées par les hommes, éclairées par les voix des militantes, groupes et mouvements féministes<sup>13</sup>.

---

9 Cette définition correspond à la résolution 1997/2 du Conseil économique et social des Nations Unies : Conclusions concertées. Voir également ONU Femmes : <https://www.unwomen.org/en/how-we-work/un-system-coordination/gender-mainstreaming>. Cité dans Global Women's Network for the Energy Transition (GWNET) « Women for Sustainable Energy: Strategies to Foster Women's Talent for Transformational Change » (2019), p. 90.

10 K. Crenshaw, 1989. Disponible sur : <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2020/6/explainer-intersectional-feminism-what-it-means-and-why-it-matters>.

11 GWNET, « Women for Sustainable Energy: Strategies to Foster Women's Talent for Transformational Change », p. 91.

12 Ibid.

13 L. Thompson, « Feminist Foreign Policy: A Framework » (Washington, D.C. : International Center for Research on Women, 2020).





# 1. Introduction

## 1.1 Contexte et exposé des motifs

Le présent rapport national sur le Sénégal fait partie du programme conjoint mondial intitulé « Economic Empowerment of Women in Green Industry » (EEWiGI) / « Autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte ».

Le but de ce programme est de conseiller les décideurs et les praticiens sur l'établissement et la mise en œuvre d'un cadre politique pour intégrer les questions de genre aux politiques de l'industrie verte. L'objectif est d'influer sur le changement et de permettre à davantage de femmes d'assumer des fonctions de leadership dans les industries vertes en qualité d'entrepreneures ou de professionnelles de l'industrie<sup>14</sup>.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) œuvrent ensemble à l'évaluation de la nécessité de mesures de politique industrielle verte tenant compte de la dimension de genre dans quatre pays pilotes : le Cambodge, le Pérou, le Sénégal et l'Afrique du Sud.

Le programme d'assistance préparatoire engagé en 2017<sup>15</sup> a abouti à un projet à part entière visant à conseiller les ministères de l'Industrie et de la Femme, ainsi que les associations et les entreprises du secteur privé, sur la conception et la mise en œuvre de politiques industrielles vertes intégrant la dimension de genre. Le présent rapport national pour le Sénégal est une composante du produit 1.1 de la phase I du programme EEWiGI (figure 1.1).

Figure 1.1 : Produit 1.1 dans le cadre du programme EEWiGI



14 ONUDI & ONU Femmes, « Global Programme: Economic Empowerment of Women in Green Industry », Phase 1: Policy Prioritization, 2019, pp. 1-21.

15 ONUDI, « The Economic Empowerment of Women in Green Industry: A Synthesis Report », inédit, 2019, pp. 1-82.



## 1.2 Objectifs et résultats attendus du projet

Le but de ce projet est de créer un élan significatif afin de renforcer le leadership et la participation des femmes en qualité d'entrepreneures et de professionnelles de l'industrie, et de faire progresser l'égalité des sexes ainsi que l'industrialisation verte conformément aux ODD dans les quatre pays participants (Cambodge, Pérou, Sénégal et Afrique du Sud).

À cet effet, le présent projet concernant le Sénégal s'est intéressé à l'identification des besoins et des lacunes en matière d'amélioration du leadership et de la participation des femmes en qualité d'entrepreneures et/ou de professionnelles de l'industrie grâce à une intégration renforcée des politiques de genre et d'industrie verte.

Le présent rapport vise à fournir aux décideurs et aux praticiens un corpus d'éléments probants pour les aider à :

1. Établir et mettre en œuvre un cadre politique visant à mieux intégrer l'égalité des sexes dans les politiques d'industrie verte.
2. Formuler de nouvelles politiques industrielles vertes intégrant la dimension de genre, ou reformuler celles existantes, et les adopter.
3. Déterminer les domaines de priorité pour l'élaboration de plans de travail.

En vue d'atteindre ces objectifs, le projet entreprend d'autres diagnostics sur le genre et l'industrie verte au niveau national, ainsi que des évaluations techniques et des analyses de politiques à des fins d'élaboration de politiques fondées sur des éléments probants, à savoir :

1. *Évaluation des opportunités, des contraintes et des mesures pouvant permettre le renforcement du leadership des femmes dans l'industrie verte et l'entrepreneuriat vert, avec notamment :*
  - des recherches à caractère général sur les opportunités et les synergies entre industrie verte et intégration de la dimension de genre ;
  - l'examen des plans d'action existants en matière d'intégration de la dimension de genre dans l'industrie verte.
2. *Formulation de recommandations et proposition de mesures spécifiques visant à corriger les déséquilibres entre les genres dans certains sous-secteurs industriels à fort impact féminin, avec notamment :*
  - l'identification des besoins en matière de plans de développement des femmes ;
  - la détermination des besoins en matière de renforcement des capacités des acteurs de l'État, de la société civile et du secteur privé ;
  - l'identification des mécanismes de reddition de comptes, de contrôle et de diffusion des initiatives institutionnelles d'intégration de la dimension de genre.
3. *Étude des contraintes au développement de l'entrepreneuriat et analyse des obstacles institutionnels formels et informels à l'entrepreneuriat féminin, avec notamment :*
  - une analyse des inégalités institutionnelles, culturelles et sociétales.

## 1.3 Présentation du Sénégal comme pays cible

La valeur de l'Indice de développement humain (IDH) du Sénégal pour 2018 se situait à 0,514, soit 166e sur 189 pays et territoires, ce qui le positionne dans la catégorie « Faible » en matière de développement humain. Entre 1990 et 2018, la valeur d'IDH du pays est passée de 0,377 à 0,514, soit une augmentation de 36,4 %. Toujours en 2018, le pays présentait un indice d'inégalité de genre (IIG) de 0,523, le classant 125e sur 162 pays. Au Sénégal, 41,8 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 11,1 % des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'enseignement secondaire, contre 21,4 % pour les hommes. Quant à la participation des femmes à l'activité du marché du travail, elle est de 35,2 % contre 58,6 % pour les hommes<sup>16</sup>.

Les relations de genre au Sénégal sont façonnées par des normes socioculturelles fortement patriarcales et conservatrices. L'influence de ces normes varie selon le groupe ethnique, la religion et le niveau de développement urbain. Mais de manière générale, la société sénégalaise définit le rôle socioculturel des femmes comme centré autour des obligations d'épouse et de mère. On attend des femmes qu'elles s'acquittent de la majorité des fonctions non rémunérées au sein du ménage, telles que les tâches domestiques, l'éducation des enfants et l'agriculture de subsistance. La prise de décision, l'indépendance de revenu, l'emploi formel, l'entrepreneuriat ou la participation à la vie publique sont en général réservés aux hommes. Les hommes sont plus visibles, de par leurs rôles de dirigeants, de fonctionnaires et de citoyens actifs.

Sur une échelle allant de « Très faible » à « Très élevé », l'indice des institutions sociales et du genre de l'OCDE<sup>17</sup> classe le Sénégal au rang « Moyen » en matière de discrimination basée sur le genre, du fait de sa législation en matière de propriété, de droits de succession et d'autres droits légaux qui désavantage fortement les femmes. Par exemple, si le Code de la famille de 1972 accorde aux hommes et aux femmes l'égalité d'accès à la terre, la coutume empêche dans la pratique l'égalité de traitement en matière de propriété foncière. Les femmes sont confrontées à de nombreux obstacles quand il s'agit d'hériter de la terre et les maris sont habilités par la loi à s'opposer à l'acquisition de terres par leurs épouses.

<sup>16</sup> PNUD, « Human Development Report », 2019. Disponible sur : [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/SEN.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/SEN.pdf).

<sup>17</sup> OCDE, « Social Institutions and Gender Index », 2019. Disponible sur : <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/SN.pdf>.

## Politiques du Sénégal en matière d'égalité des sexes

La Constitution du Sénégal de 2001 a renforcé les principes d'égalité des sexes et d'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, l'article 7 dispose que « tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit<sup>18</sup> ».

Le Sénégal a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique en 2004<sup>19</sup>. L'État sénégalais a réalisé des progrès considérables en matière de promotion d'un environnement soucieux de la dimension de genre à travers l'adoption de la loi sur la parité<sup>20</sup>, des procédures opérationnelles standard relatives aux violences basées sur le genre (VBG), un plan d'action national lutte contre les VBG et la promotion des droits humains, ainsi que la mise en œuvre depuis 2016 de la nouvelle Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (2016-2026).

L'État a expressément érigé l'égalité des sexes en objectif de développement dans les instruments juridiques et de planification. Les différents instruments de gouvernance économique et sociale, tels que le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) II 2006-2010<sup>21</sup>, le Document de politique économique et sociale (DPES) 2011-2015<sup>22</sup> en passant par la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) 2012-2017<sup>23</sup>, ont pris en compte la dimension de genre dans leur élaboration. Le Plan Sénégal Émergent (PSE, 2015-2035)<sup>24</sup> donne la priorité aux femmes et aux filles à travers ses projets et programmes phares.

## Arrangements institutionnels

Le ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants a pour mission, entre autres, de promouvoir l'égalité des sexes dans l'entièreté du pays. Il existe d'autres mécanismes de promotion, de suivi et de contrôle visant à assurer une meilleure mise en œuvre des politiques et des programmes en matière d'égalité des sexes et d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en particulier le Comité consultatif de la femme, qui réunit des organisations de la société civile et des représentants de différentes institutions.

## Programmes de promotion des femmes

Le gouvernement a mis en place divers programmes pour la promotion des femmes :

- le Fonds national de crédit pour les femmes ;
- le Programme d'alphabétisation et d'apprentissage de métiers pour la lutte contre la pauvreté ;
- la stratégie nationale pour l'accélération de l'abandon total des MGF/E (mutilation génitale féminine/excision) ;
- le Programme conjoint pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains ;
- le Projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin et de l'emploi des jeunes ;
- des initiatives visant à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes et les jeunes ; et
- des programmes de soutien aux femmes souffrant de fistules obstétricales.

## Suivi de l'intégration de la dimension de genre

Il existe plusieurs institutions chargées du suivi de l'égalité des sexes. On notera en particulier l'Observatoire national des droits de la femme (ONDF) créé par le Décret n° 2008-1047 du 15 septembre 2008, qui se consacrait à la surveillance de tous les cas éventuels de violation des droits de la femme, ensuite remplacé par l'Observatoire national de la parité (établi par le Décret n° 2011-819 du 7 mars 2011) qui a pour mission de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité homme-femme dans les politiques publiques.

L'Observatoire national de la parité est chargé des tâches suivantes :

- entreprendre des exercices annuels de suivi des questions de genre et élaborer des profils de genre sectoriels ;
- fournir des données ventilées par sexe sur le genre, les meilleures pratiques, les contraintes et les lacunes en la matière ;
- formuler des recommandations visant à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes au Sénégal.

## Autonomisation économique des femmes

Les mesures sus-mentionnées ont ouvert la voie à des progrès significatifs qui ont abouti à une reconnaissance plus importante du potentiel des femmes et de leur contribution à la croissance socio-économique. Les femmes rurales sont très actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles, de l'élevage et de la pêche. Néanmoins, elles sont confrontées à plusieurs obstacles, notamment les suivants :

18 Sénégal, Constitution du 22 janvier 2001 (telle que modifiée par la Loi constitutionnelle n° 2007-2).

19 ONU Femmes, Afrique (n.d.). « Senegal ». Disponible sur : <https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/west-and-central-africa/senegal>.

20 Sénégal, Loi n° 2010-11 de mai 2010.

21 Fonds Monétaire International, Senegal: Poverty Reduction Strategy Paper, Washington, D.C., 2007. Disponible sur : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2007/cro7316.pdf>.

22 Sénégal, Document de Politique Économique et Sociale, DPES 2011-2015 (Dakar, 2011). Disponible sur : <http://servicepublic.gouv.sn/assets/textes/dpes-version-finale.pdf>.

23 Sénégal, Stratégie nationale de développement économique et social 2013-2017 (Dakar, 2012). Disponible sur : [http://www.ipar.sn/IMG/pdf/SNDES\\_2013-2017\\_-\\_consolidation\\_version\\_24\\_oct\\_2012.pdf](http://www.ipar.sn/IMG/pdf/SNDES_2013-2017_-_consolidation_version_24_oct_2012.pdf).

24 Sénégal, Ministère de l'Économie, Plan Sénégal Émergent (PSE) (2019-2024) (Dakar, 2018).

- accès à la terre et sécurité foncière ;
- accès aux mécanismes de financement ;
- accès aux facteurs de production et aux services de vulgarisation ;
- effets des changements climatiques ; et
- accès aux marchés.

Le Sénégal a ratifié les Conventions 100 de l'OIT (convention relative à l'égalité de rémunération) et 111 (convention contre la discrimination (emploi et profession)). Par ailleurs, la Convention 183 (relative à la protection de la maternité) a été ratifiée le 18 avril 2017. Les Conventions 156 (relative aux travailleurs ayant des responsabilités familiales) et 189 (relative aux travailleurs domestiques) ne sont pas encore ratifiées.

La Constitution sénégalaise interdit toute forme de discrimination en matière d'emploi, de salaires ou d'impôts entre les hommes et les femmes (Constitution, art. 25, paragraphe 2) mais ne couvre pas expressément les offres d'emploi, les critères de sélection, le recrutement, l'embauche, les conditions générales, la promotion, la formation, les affectations et les licenciements. La loi impose l'égalité de rémunération pour un travail à valeur égale (Code du travail, art. 105). Les femmes peuvent travailler pendant les mêmes heures de nuit que les hommes et n'ont pas besoin d'autorisation de leur mari ou d'un tuteur légal masculin pour choisir une profession ou créer une entreprise. Toutefois, la loi leur interdit l'accès à certaines professions telles que l'exploitation minière (Arrêté relatif au travail des femmes et des femmes enceintes). La législation sénégalaise prescrit des congés maternité payés de 14 semaines pris en charge par l'État par le biais du régime de sécurité sociale (Code du travail, art. 143 ; Code de sécurité sociale, art. 123) et des congés paternité payés d'un jour à la charge de l'employeur (Convention collective nationale interprofessionnelle, art. 18). En outre, afin de protéger la maternité, la loi prévoit le droit à une allocation prénatale au bénéfice de toutes les femmes enceintes (Code de sécurité sociale, art. 15 et 17), et les mères ne peuvent être licenciées pendant la durée de leur congé maternité (Code du travail, art. 143).

Les femmes mariées et célibataires jouissent des mêmes droits d'ouvrir un compte bancaire dans une institution formelle (Code civil, art. 371) et d'accéder au crédit. En outre, l'article 54 de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale prévoit la facilitation de l'accès des femmes et des jeunes au crédit, ce qui signifie que les femmes bénéficient de conditions spéciales pour accéder au crédit. Par ailleurs, le Fonds national de crédit pour les femmes et le Fonds national pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin sont des programmes gouvernementaux axés sur le soutien de l'accès des femmes aux ressources financières formelles pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Il faut noter une amélioration notable de l'entrepreneuriat féminin au Sénégal. De 2007 à 2014, la proportion d'entreprises appartenant à des femmes dans le pays est passée de 23,8 à 32,1 %<sup>25</sup>.

Dans le cadre du programme de renforcement de la résilience des ménages vulnérables, lancé par l'État sénégalais en réponse à la pandémie de Covid-19, ONU Femmes Sénégal soutient le ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) dans la mise en œuvre d'un programme intitulé « Panier de la ménagère : les femmes font partie de la solution ».

*« Les femmes agricultrices que nous soutenons ont une capacité de production qui leur permet de participer activement à la riposte contre le Covid-19 au Sénégal. Elles se positionnent comme des fournisseurs de riz et de céréales locales pour l'assistance alimentaire aux ménages », a déclaré Oulimata Sarr, directrice régionale d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. « En cette période de crise, nous sommes heureux de promouvoir la consommation locale et d'impulser l'entrepreneuriat rural<sup>26</sup>. »*

### Transition vers l'économie verte

Le Sénégal est confronté à des défis majeurs en matière de développement, au nombre desquels figurent les risques élevés de désertification, la surexploitation des ressources forestières et halieutiques, le chômage généralisé des jeunes et une pauvreté persistante. Ces dernières années, le pays a réalisé d'importants progrès vers l'amélioration du bien-être de sa population et s'est imposé comme un des principaux pôles économiques d'Afrique de l'Ouest. Il a fait preuve de leadership dans la transition vers une économie verte inclusive, mais demeure confronté à des défis persistants en matière de développement. Le Sénégal est signataire de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et, à ce titre, a ratifié l'ensemble de ses instruments juridiques contraignants. Il reconnaît ainsi le droit à la vie (article 4), le droit à la santé (article 16) ainsi que le droit au développement économique, social et culturel (article 22).

Le pays a récemment transformé son Conseil économique et social en Conseil économique, social et environnemental (CESE), ce qui en fait un acteur institutionnel influent pour faire progresser l'économie verte et le développement durable dans le cadre des objectifs nationaux. Le Sénégal a officiellement lancé, en 2014, son initiative nationale de Partenariat d'action pour l'économie verte (PAGE), qui met à contribution l'expertise du PNUÉ, de l'OIT, de l'UNITAR, de l'ONUDI et du PNUD dans le but de mettre en œuvre des stratégies et des politiques nationales pour une économie verte. Le PAGE s'est particulièrement engagé dans la promotion de l'industrie verte, du commerce et de l'emploi ainsi que dans le renforcement des capacités institutionnelles en matière d'économie verte à travers la formation et l'appui à la mise en œuvre des politiques nationales. Cette initiative soutient les efforts en cours dans le cadre des priorités définies dans le PSE, qui constitue le cadre régissant les politiques économiques et sociales à moyen et long terme pour le développement du pays.

Il existe de plus en plus de publications portant sur les synergies entre l'autonomisation économique des femmes et l'expansion de l'énergie propre. Ces informations comprennent les barrières et catalyseurs mondiaux en matière de participation des femmes au secteur de l'énergie

<sup>25</sup> Seck & al., « Female Entrepreneurship, Access to Credit, and Firms' Performance in Senegal » (2015).

<sup>26</sup> ONU Femmes, Afrique, « Riposte COVID-19 : ONU Femmes place les femmes agricultrices du Sénégal au cœur de la solution », 7 avril 2020. Disponible sur : <https://africa.unwomen.org/fr/news-and-events/stories/2020/04/riposte-covid-19-senegal>.



propre<sup>27</sup>, des données sur les synergies positives entre l'électrification rurale et l'autonomisation des femmes<sup>28</sup>, des recherches sur les avantages de l'entrepreneuriat féminin pour l'expansion des énergies propres<sup>29</sup> ainsi que des études sur l'incidence des tendances mondiales de la transition énergétique sur l'égalité des sexes<sup>30</sup>. Si certaines de ces recherches sont spécifiques à l'Afrique subsaharienne, il n'existe à date aucune étude sur l'autonomisation économique des femmes et l'expansion des énergies propres en Afrique de l'Ouest, ou plus spécifiquement au Sénégal<sup>31</sup>. La présente étude vient combler ce vide et contribue à acquérir une connaissance pratique des contraintes et des opportunités qui se présentent à l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte au Sénégal.

L'« industrie verte » comprend de nombreux secteurs traditionnels qui intègrent les considérations environnementales et sociales dans leurs activités. Sur la base de l'analyse effectuée par le coordonnateur national et les points focaux nationaux qui représentaient les ministères de l'Industrie et de la Femme, les secteurs d'intérêt suivants (énumérés dans le tableau 1 ci-dessous) ont été identifiés comme étant particulièrement pertinents dans le contexte sénégalais : l'énergie (sous-secteur : énergie mixte alliant énergies électrique, solaire, éolienne et biomasse), l'industrie agroalimentaire (sous-secteur : agriculture biologique et transformation de produits agroalimentaires), l'élevage et la production animale (sous-secteur : cuir et peaux d'animaux) et la pêche (sous-secteur : mareyage).

**Tableau 1 : Secteurs et sous-secteurs examinés**

Secteurs	Sous-secteurs
Énergie	Énergie mixte alliant énergies électrique, solaire, éolienne et biomasse
Industrie agroalimentaire	Agriculture biologique et transformation de produits agroalimentaires
Élevage et production animale	Cuir et peaux d'animaux
Pêche	Mareyage

Cette analyse a été réalisée à l'aide d'une matrice de points qui a permis d'évaluer chaque secteur et sous-secteur à l'aune de cinq aspects principaux : (1) intégration de la dimension de genre et rôle des femmes ; (2) taille et potentiel du marché ; (3) niveau entrepreneurial ; (4) conscience environnementale des acteurs du secteur ; et (5) synergies potentielles avec les projets du PCP. Pour chaque aspect, des points ont été attribués à chaque sous-secteur au titre des indicateurs. Les sous-secteurs sélectionnés sont ceux ayant obtenu la note la plus élevée (voir annexe 1 pour la matrice de sélection).

### *Le Covid-19 a mis en lumière l'amplitude des disparités entre les sexes, en particulier celles qui entravent l'autonomisation économique des femmes*

Les modèles de discrimination structurelle et les obstacles socio-économiques réduisent les opportunités pour les femmes de gagner un revenu indépendant, d'épargner, d'occuper des emplois sûrs et d'obtenir un emploi formel. Leur capacité à absorber le choc économique est donc affaiblie<sup>32</sup>. Le Covid-19 a exacerbé les disparités socio-économiques entre les hommes et les femmes à travers le monde et le Sénégal ne fait pas exception.

Partout dans le monde, les femmes gagnent moins, épargnent moins, occupent des emplois moins stables et sont plus susceptibles d'être employées dans le secteur informel<sup>33</sup>. Avec moins de ressources, leur capacité à absorber les chocs économiques est donc inférieure à celle des hommes<sup>34</sup>. Si les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les conséquences du Covid-19, c'est parce qu'elles sont surreprésentées dans les emplois précaires, y compris dans le secteur informel, où leurs prestations et leur protection sont insuffisantes ou inexistantes. Le Covid-19 a déjà des impacts majeurs sur les femmes dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement – cadres de grandes entreprises, femmes travaillant dans le secteur des services, femmes dirigeant ou travaillant dans de petites et moyennes entreprises (PME), femmes engagées dans le secteur manufacturier, y compris le secteur informel, et travailleuses migrantes<sup>35</sup>. Ceci est également accentué par la répartition inégale des responsabilités domestiques et de soins au sein du foyer en raison des attentes sociales sexospécifiques, limitant encore plus les choix de subsistance des femmes<sup>36</sup>.

Malgré ces défis, la crise du Covid-19 offre également des possibilités uniques de permettre l'autonomisation des femmes, apportant les changements transformateurs nécessaires pour faire face aux inégalités et aux problèmes climatiques, sociaux et environnementaux de longue date qui ont contribué à la dévastation de cette pandémie. Donner la priorité aux femmes et à la reprise économique selon des lignes plus équitables n'est pas seulement moralement juste, c'est aussi un impératif économique. Les femmes sont depuis longtemps considérées comme des agents essentiels de la reprise après la crise et investir dans l'égalité des sexes a le potentiel de stimuler l'économie et d'inverser les pertes de la richesse mondiale<sup>37</sup>. En outre, l'intégration des genres doit être une priorité dans tous les secteurs pour aider les

27 GWNET, « Women for Sustainable Energy: Strategies to Foster Women's Talent for Transformational Change » (voir glossaire, note 9).

28 Deloitte, « Positive Synergies Between Rural Electrification and Women's Empowerment », 2019.

29 PNUE & ONU Femmes, « Global Programme Document Women's Entrepreneurship for Sustainable Energy (WESE) » (2016).

30 R. Pearl-Martinez, « Global Trends Impacting Gender Equality in Energy Access », dans IDS Bulletin, vol. 51, No 1 (2020).

31 GEGAfrica, « Women and The Energy Value Chain: Opportunities for A More Inclusive Renewable Energy Sector in Africa » (2018).

32 Nations Unies, « The Impact of COVID-19 on Women », note d'orientation, 9 avril 2020.

33 Voir « From Insights to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19 », disponible sur : <https://data.unwomen.org/publications/insights-action-gender-equality-wake-covid-19> et « Spotlight on Gender, Covid-19 and the SDGs », disponible sur : <https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/Spotlight-Gender-COVID-19-SDGs.pdf>.

34 Nations Unies, « The Impact of COVID-19 on Women ».

35 Pour plus de ressources relatives au Covid -19, voir : <https://data.unwomen.org/publications>.

36 Ibid.

37 CARE, « COVID-19 Condemns Millions of Women to Poverty, When They Could be a Solution to Prosperity », 30 avril 2020.

femmes entrepreneures à créer des entreprises vertes et à pérenniser leurs entreprises. Les opportunités offertes par l'industrie verte sont relativement peu connues du grand public ; pourtant, parce que l'industrie verte est nouvelle, innovante, et fait partie d'un marché en pleine croissance poussé par un consommateur plus conscient, elle offre de nombreuses possibilités pour les femmes

Le présent rapport est structuré comme suit :

- Cadres conceptuels et analytiques
- Méthodes de collecte de données
- Examen et analyses des politiques
- Évaluation de la participation des femmes en tant qu'entrepreneures et professionnelles dans les industries vertes
- Obstacles
- Opportunités
- Recommandations pour résorber les écarts entre les sexes dans l'industrie verte
- Conclusion.

A person is shown in profile, writing on a whiteboard with a blue marker. The whiteboard is covered with numerous colorful sticky notes (yellow, green, pink, blue) arranged in a grid-like pattern. The scene is dimly lit, with a strong blue tint. The person is wearing a striped shirt. The background is a plain white wall.

## 2. Cadres conceptuels et analytiques



## 2.1 Comprendre le problème en question

Le projet d'Autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte (EEWiGI) contribue au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en œuvrant énergiquement à l'atteinte des Objectifs mondiaux de développement durable, notamment l'industrialisation durable (ODD9) et l'égalité des sexes (ODD5)<sup>38</sup>. Il contribue également, dans une moindre mesure, à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable (ODD8) ainsi qu'une consommation et une production responsables (ODD12).

Les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la perte des moyens de subsistance qui en résulte ont des effets différenciés selon le sexe, et la surexploitation des ressources naturelles accentue davantage les inégalités et les vulnérabilités sociales existantes. La transition vers des industries et des économies vertes répond à la nécessité de façonner un avenir écologiquement durable et égalitaire pour les sexes par la proposition de solutions au changement climatique fondées sur la science et la facilitation de la transformation sociopolitique systématique nécessaire à la lutte contre les inégalités sociales.

La transition vers une industrialisation durable et une égalité des sexes dans le monde entier nécessite une action et une coordination interdépendantes entre les divers acteurs de l'élaboration des politiques. À l'heure actuelle, la mise en œuvre de politiques industrielles vertes intégrant la dimension de genre repose sur une collaboration entre le ministère de l'Industrie et le ministère de la Femme. Afin de renforcer l'intégration des questions de genre dans les politiques, stratégies et plans d'action industriels, il est nécessaire de mener des recherches et d'obtenir des statistiques sur les réalités vécues par les femmes entrepreneures et professionnelles dans les industries vertes au sein des pays à revenu faible et intermédiaire.

Ce projet vise à résorber les lacunes dans la documentation actuelle en fournissant des données empiriques sur la situation de référence des obstacles et des opportunités liés au genre auxquels sont confrontées les femmes menant des activités professionnelles et d'entrepreneuriat dans les industries vertes au Cambodge, au Pérou, au Sénégal et en Afrique du Sud. Cette situation de référence permettra aux décideurs et aux praticiens d'élaborer des politiques industrielles vertes tenant compte du genre et répondant à la double nécessité d'enrayer les menaces qui pèsent sur l'environnement tout en réalisant le potentiel des femmes dans l'industrie, l'économie et l'entrepreneuriat verts.

## 2.2 Questions de recherche

Conformément aux buts et objectifs du projet EEWiGI, la présente étude tente de répondre à deux principales questions de recherche :

- (1) Quels sont les principaux besoins, opportunités, facteurs et contraintes propres au pays pour permettre aux femmes d'accéder et de bénéficier équitablement des avancées de l'industrie verte :
  - en tant que professionnelle de l'industrie ?
  - en tant qu'entrepreneures ?
- (2) Comment les pays devraient-ils développer ou réviser les politiques actuelles de l'industrie verte tenant compte des sexospécificités ?

Parallèlement à ces principales questions de recherche, l'analyse a également pris en compte les questions secondaires suivantes dans la mise au point de la méthodologie de l'étude et de critères d'examen des politiques ainsi que des instruments de collecte de données qualitatives et quantitatives. Par conséquent, les éléments suivants ont également contribué à une compréhension holistique de l'industrie verte, de l'économie verte et de l'entrepreneuriat :

- Les politiques actuelles donnent-elles des résultats conformes aux objectifs et aux promesses qui les sous-tendent ?
- Les politiques actuelles en matière d'industrie verte prennent-elles en compte les sexospécificités ?
- Les politiques ont-elles un impact positif/négatif sur les femmes ? Sur leurs relations avec les autres ?
- Quelles sont les politiques qui entravent l'égalité des sexes et l'inclusion des femmes ?
- Quelles sont les politiques qui contribuent à l'égalité des sexes et l'inclusion des femmes ? Comment sont-elles mises en œuvre ?

Les cadres conceptuels et analytiques utilisés dans l'étude ont été conçus en fonction de ces questions de recherche. Un cadre conceptuel sur l'autonomisation économique des femmes a servi à comprendre les causes sous-jacentes des obstacles et des lacunes dans l'industrie verte, tant pour les entrepreneures que pour les professionnelles.

## 2.3 Cadre conceptuel portant sur la première question de recherche : conceptualisation de l'autonomisation économique des femmes

Le projet définit *l'autonomisation économique des femmes* comme la combinaison de la capacité des femmes à réussir et à progresser sur le plan économique et du pouvoir de prendre des décisions économiques et d'agir en conséquence. Pour réussir et progresser sur le plan économique, les femmes doivent disposer des compétences et des ressources nécessaires pour être compétitives sur les marchés, ainsi que

<sup>38</sup> L'ODD9 : « Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable » et l'ODD5 : « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

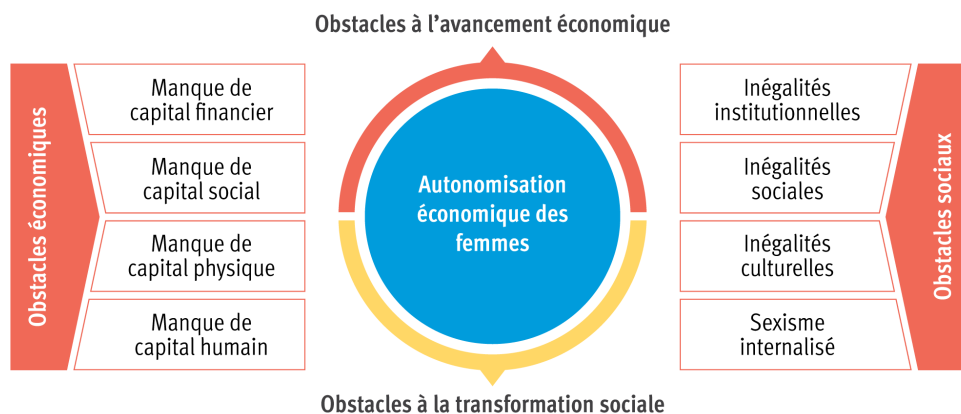
d'un accès équitable et égalitaire aux institutions économiques. Afin de disposer du pouvoir et de la capacité d'agir nécessaires pour tirer profit des activités économiques, les femmes doivent avoir la capacité de prendre des décisions et de les appliquer, ainsi que de contrôler les ressources et les bénéfices<sup>39</sup>.

Prenant ces définitions comme point de départ, le projet conceptualise l'autonomisation économique des femmes comme nécessitant un *avancement* et une *transformation* :

- *L'avancement* : comprend l'accroissement des ressources, que ce soit les revenus, l'emploi, le capital humain (éducation, compétences, formation), le capital financier (prêts, épargne), le capital social (réseaux, relations, mentors) et le capital physique (terres, machines, outils et stock).
- *La transformation* : nécessite que les femmes disposent du pouvoir et de la capacité de prendre des décisions et d'exercer un contrôle sur l'utilisation des compétences et des ressources nouvellement acquises.

L'avancement et la transformation requièrent un changement des normes sociales établies et des fonctions structurelles sous-jacentes en matière de genre<sup>40</sup>.

**Figure 2.1 :** Conceptualisation de l'autonomisation économique des femmes au titre de l'étude



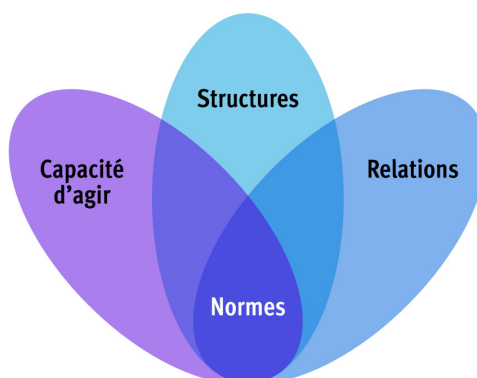
Afin de comprendre les facteurs liés à l'avancement et la transformation économiques des femmes dans les industries vertes, le présent rapport analyse les normes basées sur le genre, les relations de pouvoir et les inégalités existant dans les sphères interdépendantes de la capacité d'agir, des structures et des relations (figure 2.2).

L'autonomisation requiert :

- La capacité d'agir : faculté d'opérer des choix et d'y donner suite. Cet aspect est similaire à l'autonomie, sauf qu'il est plus englobant.
- Des structures : processus permettant d'instaurer des changements plutôt que d'y résister. C'est ce que l'on appelle également l'environnement favorable.
- Des relations d'égalité : assurance que le pouvoir ne corrompt pas, n'exploite pas ou ne bloque pas l'accès aux opportunités.

Cette conceptualisation facilite l'analyse des inégalités institutionnelles, culturelles et sociétales qui entravent les progrès économiques des femmes et oriente la transformation nécessaire vers un changement positif en faveur de l'égalité des sexes. L'approche de l'autonomisation économique des femmes à l'aide de ce cadre conceptuel permettra aux décideurs et aux praticiens de mieux comprendre les voies de progrès vers l'égalité des sexes ainsi que d'améliorer le leadership et la participation des femmes en tant qu'entrepreneures et professionnelles dans les industries vertes du Cambodge, du Pérou, du Sénégal et de l'Afrique du Sud, conformément aux Objectifs de développement durable.

**Figure 2.2 :** Liens entre normes et autonomisation



<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> GWNET, « Women for Sustainable Energy: Strategies to Foster Women's Talent for Transformational Change », p. 52 (voir glossaire, note 9).

## 2.4 Cadre conceptuel portant sur la seconde question de recherche : vers un cadre politique pour l'industrie verte tenant compte des sexospécificités

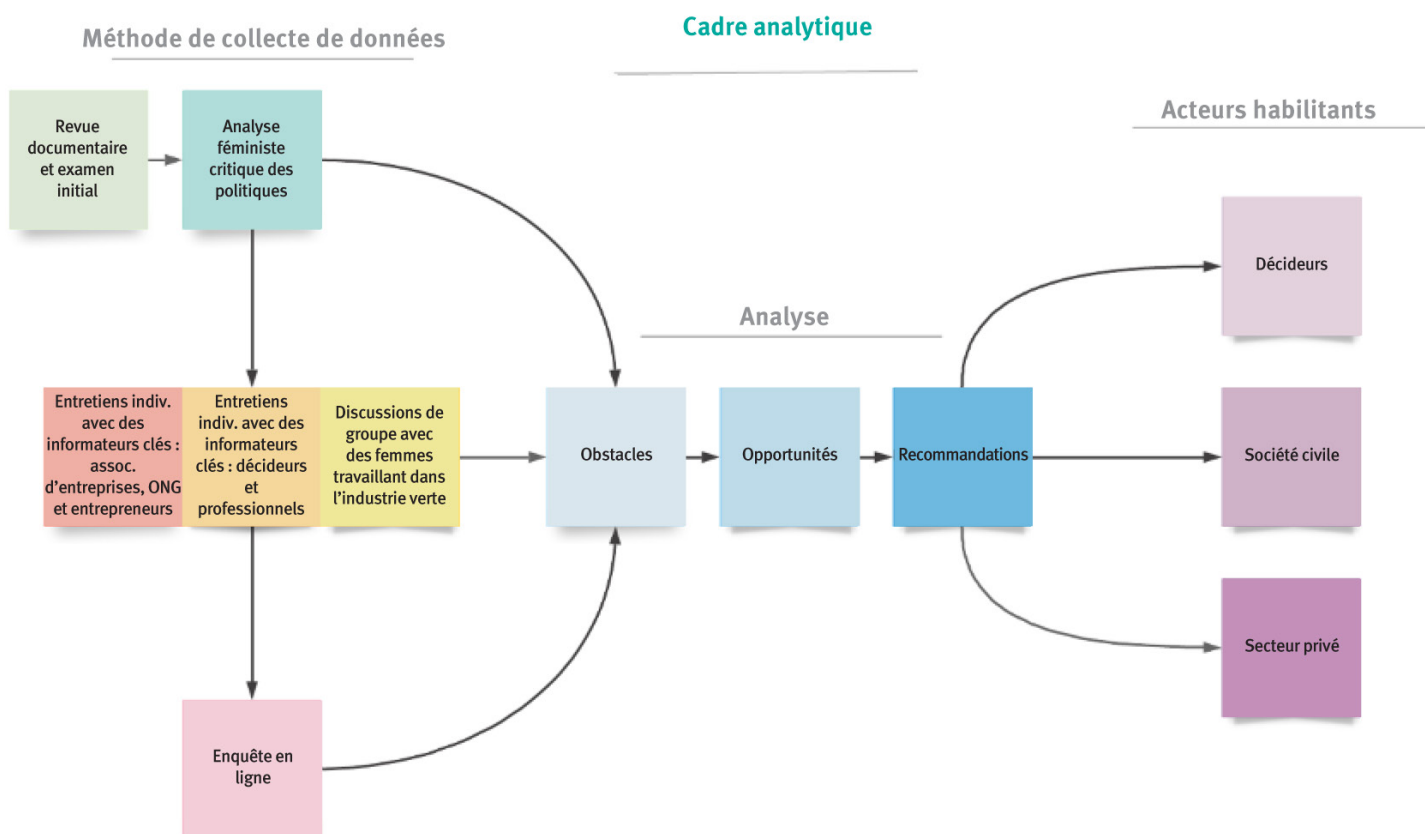
Le but du programme EEWiGI est de conseiller les décideurs et les praticiens sur l'établissement et la mise en œuvre d'un cadre politique visant à inclure la dimension de genre dans les politiques de l'industrie verte. L'objectif est de contribuer aux changements et de permettre à davantage de femmes d'assumer des fonctions de leadership dans lesdites industries en tant qu'entrepreneures ou professionnelles. Sur la base de la conceptualisation de l'autonomisation économique des femmes par l'étude, les politiques d'industrie verte tenant compte des sexospécificités doivent contribuer à la prise en charge tant de l'avancement que de la transformation.

Les volets qualitatifs et quantitatifs de l'étude mettent en évidence les facteurs clés sous-tendant les obstacles et les opportunités auxquels les femmes sont confrontées pour accéder à l'autonomisation économique dans l'industrie verte. Ces résultats, associés à des critères féministes essentiels, constituent le cadre permettant de déterminer le niveau de sensibilité au genre des politiques actuelles, en matière de contenu, de processus et d'adaptation. Ces politiques seront par ailleurs évaluées en matière d'engagements réels en faveur de l'égalité des sexes.

## 2.5 Cadre analytique

La figure 2.3 offre un aperçu du cadre analytique de l'étude et des méthodes de collecte de données employées.

Figure 2.3 : Cadre analytique







### **3. Méthodes de collecte de données**

## 3.1 Conception du travail de recherche

Un projet d'assistance préparatoire a été entrepris par l'ONUDI et ONU Femmes au Cambodge, au Pérou, en Afrique du Sud et au Sénégal en 2017 pour mieux comprendre les défis auxquels les gouvernements sont confrontés en matière de coordination de politiques industrielles vertes tenant compte des sexes et identifier les besoins des femmes entrepreneures en matière de création d'entreprise. La méthodologie spécifique de cette recherche a été façonnée à l'aide des conclusions de cette phase préparatoire ainsi que des contributions et des discussions tenues avec des membres du personnel de l'ONUDI et d'ONU Femmes en 2019-2020.

Ce travail de recherche a été conduit en utilisant les méthodes mixtes, qui allient des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives. Il s'est déroulé en quatre phases :

- (1) Phase 1 : Revue documentaire et examen initial des politiques ;
- (2) Phase 2 : Analyse féministe critique des politiques ;
- (3) Phase 3 : Collecte de données qualitatives sous forme d'entretiens individuels avec des informateurs clés et de discussions de groupe ; et
- (4) Phase 4 : Collecte de données quantitatives sous forme d'enquête en ligne.

La phase de collecte de données a eu lieu au Sénégal en janvier 2020, le toilettage, la traduction et l'analyse des données entre février et avril 2020, et la rédaction des rapports nationaux individuels et du rapport de synthèse entre avril et juillet 2020.

Des entretiens individuels avec des informateurs clés ont eu lieu dans les capitales respectives des quatre pays concernés : Lima pour le Pérou, Phnom Penh pour le Cambodge, Pretoria pour l'Afrique du Sud et Dakar pour le Sénégal ; quant aux discussions de groupe, elles ont été organisées autant que possible dans les zones situées en dehors des capitales, à l'exception du Cambodge. Cette approche a permis de faire ressortir l'hétérogénéité de la situation de référence de l'industrie verte et de l'autonomisation économique des femmes dans chaque pays.

## 3.2 Revue documentaire et examen initial des politiques

Une revue documentaire des politiques et des projets existants a été entreprise à l'aide de deux volets : l'un axé sur les politiques et les projets existants favorisant la promotion de l'industrie verte et l'autre portant sur la situation de référence de l'autonomisation économique des femmes dans chaque pays. La revue documentaire a également permis de recenser les recherches menées sur les femmes entrepreneures qui ont réussi dans l'industrie verte de leurs pays respectifs.

La revue documentaire et l'examen initial des politiques servaient les objectifs suivants :

- (1) Définir le contexte de l'analyse féministe critique des politiques à travers une vue d'ensemble des politiques existantes visant à autonomiser les femmes dans chaque pays et leurs chevauchements par rapport aux politiques d'industrie verte ;
- (2) Générer une liste de contacts à l'aide des études de cas de femmes qui ont réussi dans l'industrie verte ;
- (3) Répertoire les politiques pertinentes en matière de genre et d'industrie verte qui pourraient être examinées en profondeur à l'aide de l'analyse féministe critique des politiques ; et
- (4) Contribuer à l'élaboration d'outils qualitatifs et quantitatifs par l'identification des thèmes clés à approfondir à la faveur des entretiens individuels avec des informateurs clés et des discussions de groupe.

## 3.3 Analyse féministe critique des politiques

L'analyse féministe critique des politiques met en lumière les inégalités entre les sexes et les relations de pouvoir ancrées dans les politiques de chaque pays en vue d'éliminer les préjugés sexistes dans les politiques existantes et futures (McPhail, 2003).

Les critères et la méthodologie choisis pour l'analyse féministe critique des politiques dans le présent rapport sont basés sur les travaux de Kanenberg et Leal (2019)<sup>41</sup>, Druzca et Rodriguez (2018)<sup>42</sup>, Krizsan et Lombardo (2013)<sup>43</sup> et McPhail (2003)<sup>44</sup>. Cette analyse comportait trois étapes : la sélection des politiques, l'évaluation I et l'évaluation II.

**Critères de sélection des politiques :** dix politiques au maximum ont été sélectionnées en concertation avec le coordonnateur national, les points focaux nationaux et le représentant de l'ONUDI dans le pays concerné en fonction de leur conformité à l'un des niveaux de critères suivants :

- Niveau 1 : lois, politiques et stratégies nationales dont le titre mentionne les termes « vert », « industrie verte », « économie verte », « emplois verts », « entrepreneuriat », « sobre en carbone ».
- Niveau 2 : lois, politiques et stratégies nationales dont le titre mentionne spécifiquement les secteurs et sous-secteurs identifiés et classés parmi les priorités de ce projet.
- Niveau 3 : lois, politiques et stratégies nationales dont le titre mentionne les termes « changement climatique », « adaptation » et/ou « environnement » ou « développement durable », « économie circulaire » ou « bioéconomie » et/ou autres secteurs de l'industrie verte.

41 H. Kanenberg & R. Leal, « Revising McPhail's Feminist Policy Analysis Framework », dans *Advances in Social Work*, vol. 19, No. 1 (2019), pp. 1-22.

42 K. Druzca & C. M. Rodriguez, « Feminist Policy Analysis: Implications for the Agricultural Sector in Ethiopia » (voir glossaire, note 8).

43 A. Krizsan & E. Lombardo, « The Quality of Gender Equality Policies: A Discursive Approach » (voir glossaire, note 7).

44 B. McPhail, « A Feminist Policy Analysis Framework », dans *The Social Policy Journal*, vol. 2 (2003), pp. 39-61.

- Niveau 4 : lois, politiques et stratégies nationales liées au développement et à la croissance industriels en général.

Une fois la liste finale des politiques sélectionnée, trois évaluations ont été effectuées.

### Évaluation I

La première évaluation<sup>45</sup> illustrée dans le tableau 3.1 est un indice permettant de déterminer la qualité des politiques à l'aide d'un système de classement dans lequel, pour chacune des sept catégories de critères de qualité, les questions de recherche sont notées sur une échelle de 0 à 1, où :

- 1 indique que la politique remplit les critères.
- 0,5 indique que la politique remplit les critères dans une certaine mesure.
- 0 indique que la politique remplit peu les critères.

La première évaluation a été effectuée à l'aune de sept catégories de critères :

- (1) Engendrement de la politique
- (2) Compréhension structurelle de l'égalité des sexes
- (3) Intersectionnalité
- (4) Autonomisation des femmes
- (5) Transformation progressive
- (6) Sensibilité au genre
- (7) Contextualisation internationale et régionale

Concernant les catégories de critères de qualité, il est à noter que :

- Les critères de qualité catégories 1 à 3 portent sur le contenu de la politique.
- Les critères de qualité catégories 4 et 5 portent sur le processus d'élaboration de la politique pour garantir la participation et l'inclusion des femmes.
- Les critères de qualité catégories 6 et 7 portent sur l'intersectionnalité entre les politiques de genre et d'industrie verte, ainsi que le lien entre les politiques nationales et les cadres régionaux et internationaux relatifs à la dimension de genre.

**Tableau 3.1 : Critères d'analyse féministe des politiques et questions de recherche**

Catégories de critères de qualité	Questions de recherche
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ? 1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ? 1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ? 1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ? 1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ? 4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ? 4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ? 4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ? 6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ? 6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>46</sup> ?

<sup>45</sup> Les critères et les questions de recherche pour le premier exercice sont adaptés de : K. Druzca & C. M. Rodriguez, « Feminist policy analysis implications for the agricultural sector in Ethiopia ».

<sup>46</sup> Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).



## Évaluation II

La seconde évaluation de l'analyse féministe critique des politiques porte sur la qualité des conclusions de la politique en matière de cibles/engagements/indicateurs spécifiques et/ou de « prochaines étapes » concernant l'élaboration de plans en matière de genre. Afin de garantir la reddition de comptes des cibles/plans en matière de genre, cette évaluation repose sur le système de notation ci-dessous :

- 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ;
- 1 = conclusion non pertinente/symbolique ;
- 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre<sup>47</sup> ;
- 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ;
- 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

Enfin, les politiques ont été évaluées en fonction de leur niveau de mise en œuvre à ce jour (avril 2020). Les résultats de l'analyse féministe critique des politiques sont présentés plus en détail dans la quatrième partie du présent rapport.

### 3.4 Entretiens individuels avec des informateurs clés

Les deux groupes cibles des entretiens individuels avec des informateurs clés (EII) étaient constitués de décideurs et de praticiens (EII de type 1 - acteurs étatiques), d'entrepreneurs, de membres et/ou dirigeants d'une organisation commerciale, de dirigeants/responsables d'ONG ou d'autres personnes influentes au sein de l'industrie verte (EII de type 2 - acteurs commerciaux). Le but des entretiens avec des décideurs et des praticiens était d'acquérir une connaissance approfondie des priorités, des intérêts et des incitations à caractère public dans l'économie verte, notamment les priorités concurrentes actuelles et les effets des politiques actuelles sur les questions de genre. Le but des entretiens avec des membres et/ou des dirigeants de l'industrie était de comprendre les obstacles et les contraintes spécifiques auxquels sont confrontés les femmes entrepreneures, les entreprises, les dirigeants d'ONG et de communautés, et les personnes influentes, ainsi que les modifications à apporter à ces politiques dans le but de mieux soutenir ces femmes entrepreneures.

Étant donné que chaque ministère au Sénégal dispose d'une « cellule genre », structure chargée de l'intégration de la dimension de genre dans les stratégies et plans d'action au sein des ministères respectifs, les cinq coordonnateurs desdites cellules de la plupart des ministères impliqués dans cette recherche ont été interrogés. Ces coordonnateurs étaient tous des femmes dont la plupart cumulaient leurs fonctions au sein de la cellule genre et une fonction technique dans leur ministère.

D'autres employés concernés des ministères et instituts techniques, qui travaillent dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la gouvernance et de la décentralisation dans l'industrie « classique » (traditionnelle/non verte) et dans l'industrie verte ont également été consultés. Dans l'ensemble, les personnes travaillant sur le thème du « genre » étaient elles-mêmes des femmes, tandis que les postes techniques étaient principalement occupés par des hommes. Du point de vue des entreprises, des femmes évoluant dans l'industrie verte par le biais de leur ONG (deux personnes), de leur association (cinq personnes) ou de leur propre entreprise (six personnes) ont été interrogées. Un seul homme, qui travaille pour une ONG internationale, a été interrogé pour apporter une perspective en matière d'affaires.

Au total, 31 entretiens ont été menés, dont 13 avec des professionnels de l'industrie et des entrepreneurs et 18 autres avec des décideurs et des praticiens. L'échantillon, comprenant des chefs et des administrateurs généraux de services, des animateurs de réseaux du secteur de l'industrie verte, des entrepreneurs, des chefs d'entreprises et des employés, reflète bien la diversité des leaders de l'industrie verte. Les répondants ont fait preuve d'enthousiasme et d'engagement. Ceux-ci ont répondu aux questions dans leur intégralité et partagé des informations approfondies sur le sujet.

### 3.5 Discussions de groupe

Des discussions de groupe, chacune composée de cinq participantes, ont été organisées avec des femmes occupant une fonction professionnelle dans l'industrie verte. Leur but était de mieux comprendre les problèmes identifiés à la faveur des EII (par exemple, les obstacles et les contraintes spécifiques rencontrés par les femmes travaillant dans l'industrie verte).

Deux discussions de groupe ont été menées, l'une à Ziguinchor et l'autre à Dakar. Deux discussions de groupe étaient initialement prévues à Ziguinchor. Cependant, étant donné que les postes techniques sont encore dominés par les hommes au Sénégal, il était difficile de trouver des femmes professionnelles de l'industrie verte à inclure dans ces discussions. Par conséquent, des membres de Groupements d'intérêt économique (GIE)<sup>48</sup> ont été interrogées. Au cours des échanges, il est clairement apparu que les participantes n'avaient jamais entendu parler de l'industrie verte auparavant. Pour cette raison et dû au nombre limité de participantes (trois seulement), les données recueillies lors de la deuxième discussion de groupe à Ziguinchor n'ont pas fait l'objet d'analyse. Une troisième discussion de groupe a été menée avec des ouvrières de la SOSENA (Société sénégalaise des nattes en plastique) à Diamniadio, Dakar.

Les détails complets de l'échantillon des discussions de groupe sont énumérés dans le tableau 3.2.

<sup>47</sup> Le terme « sexe » fait référence aux « femmes » et aux « hommes ». Le terme « genre » fait référence aux relations, aux normes sociales et aux dynamiques de pouvoir entre les « femmes » et les « hommes ».

<sup>48</sup> Un GIE est un groupe formel où les femmes travaillent ensemble (souvent à titre saisonnier) pour produire, transformer ou commercialiser collectivement des produits. Chaque fois que les activités et les revenus deviennent plus importants, plus réguliers et plus consistants, il doit se transformer en société privée.

**Tableau 3.2 : Échantillon par type d'instrument**

Type d'instrument	Nombre total de participants	Données dégroupées
Entretiens individuels avec des informateurs clés : décideurs et praticiens	18	10 hommes, 8 femmes
Entretiens individuels avec des informateurs clés : associations professionnelles, ONG, entrepreneurs	13	1 homme, 12 femmes
Discussions de groupe	10	DdG 1 : 5 femmes Lieu : Ziguinchor (Chambre de commerce) DdG 2 : 5 femmes Lieu : Diamniadio, Dakar
Enquêtes en ligne	20	8 entrepreneures de l'industrie verte 12 entrepreneures de l'industrie classique

### 3.6 Enquêtes en ligne

La dernière méthode de collecte de données était constituée de l'enquête quantitative en ligne, qui a été envoyée aux femmes entrepreneures des industries vertes et classiques. Le but de l'enquête était d'identifier les opportunités et les défis auxquels sont confrontées les femmes entrepreneures dans l'industrie verte, et les doublons ou les différences que ceux-ci représentent par rapport aux femmes entrepreneures évoluant en dehors de cette industrie. Les résultats de l'enquête ont servi à analyser la situation actuelle des femmes entrepreneures au sein et en dehors des industries vertes dans chaque pays. L'enquête comprenait des informations sur le type d'entreprise (à savoir la taille, le secteur, le nombre d'employés, les années d'activité), les liens avec l'industrie verte, ainsi que les opportunités et les contraintes identifiées.

Au total, 20 entrepreneures y ont répondu. Parmi celles-ci, 8 provenaient de l'industrie verte et 12 de l'industrie classique.

### 3.7 Limites de la recherche

Malgré les efforts de tous les contributeurs, le projet s'est heurté aux limites suivantes :

1. **Opacité du concept d'« industrie verte »** : l'industrie verte étant un concept nouveau, ce dernier et ce qui fait l'étoffe d'une entreprise « verte » demeurent peu connus. Par conséquent, il était difficile de classer les secteurs et sous-secteurs dans les catégories « vert » et « classique »/« non vert ».
2. **Recrutement des informateurs clés** : le recrutement des informateurs clés a commencé à la fin du mois de décembre 2019. En raison des vacances de Noël et du Nouvel An, il a été difficile de recruter des participants. Par exemple, il a été compliqué de planifier des entretiens en janvier 2020 parce que les informateurs clés étaient encore en congé ou occupés à se remettre à jour dans leur travail. En outre, les entretiens individuels ont été principalement menés dans les capitales. L'inclusion de femmes entrepreneures et de décideurs politiques d'autres villes aurait davantage contribué à assurer la diversité des points de vue.
3. **Recrutement des participants aux discussions de groupe** : au Sénégal, le recrutement des participantes aux discussions s'est avéré difficile. Dans l'une des discussions, toutes les participantes ne se sont pas présentées. Avec seulement trois participantes présentes, la discussion de groupe n'a pu être menée car le quorum pour chaque groupe était de cinq.

### 3.8 Points forts et avantages de l'étude

L'objectif du projet est d'initier un élan significatif afin d'améliorer le leadership et la participation des femmes en tant qu'entrepreneures et professionnelles de l'industrie, et faire progresser l'égalité des sexes, ainsi que l'industrialisation verte conformément aux ODD dans les quatre pays participants : Cambodge, Pérou, Sénégal et Afrique du Sud. Voici quelques-unes des forces de l'étude :

1. **Initiative novatrice** : ces travaux de recherche constituent les premiers du genre à étudier l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte, à la fois en tant qu'entrepreneures et professionnelles de l'industrie.
2. **Recherche à travers le monde** : ces travaux ont permis la production d'un impressionnant corpus de données internationales qualitatives et quantitatives rassemblées dans quatre pays sur trois continents différents.
3. **Analyses politiques solides et intégrant la dimension de genre** : les analyses féministes critiques des politiques utilisées dans l'étude constituent une nouveauté en matière de recherche sur le développement international. S'il existe plusieurs politiques dans le pays en matière de changement climatique et de développement durable, leur niveau d'intégration de la dimension de genre était auparavant inconnu. Nos analyses permettent de préparer le terrain pour que toutes les politiques dans ces domaines puissent être revues et renforcées au regard de leur contenu et de leurs engagements vis-à-vis des questions de genre.
4. **Participation au niveau politique** : les parties prenantes étatiques et les décideurs sont impliqués dans l'évaluation des résultats de la recherche dès la phase de démarrage.

5. **Approche ascendante** : l'étude a fait usage d'une approche ascendante pour recueillir les perceptions et les défis quotidiens des femmes entrepreneures et professionnelles de l'industrie verte. Les données qu'elles ont partagées serviront de base aux changements nécessaires au niveau politique en facilitant la conception et la révision des politiques d'industrie verte en fonction de leurs besoins et priorités.
6. **Résorption du fossé en matière de savoir sur l'industrie verte** : l'étude a révélé un manque de connaissances persistant chez les entrepreneurs, les professionnels et souvent les décideurs eux-mêmes concernant les politiques en matière d'industrie verte existant dans le pays. En exposant cette lacune, le présent rapport formule des recommandations en vue de sensibiliser les personnes et de les rapprocher des opportunités offertes par cette industrie.

## 3.9 Éthique de la recherche

Ce travail de recherche a reçu l'approbation du Comité interne d'éthique d'Includovate le 6 janvier 2020<sup>49</sup>.

### *Recrutement des participants*

Chaque participant a été sélectionné selon des critères (voir Annexe 1) définis conjointement avec le coordonnateur national du projet (CN) et des chercheurs pour chaque pays, en étroite consultation avec l'ONUFI. Ensemble, le CN et les chercheurs ont déterminé les personnes à interroger par l'établissement de listes de répondants individuels potentiels issues des revues documentaires et en concertation avec les parties prenantes concernées, à savoir les ministères, les organismes industriels et les organes de mise en œuvre des programmes d'autonomisation économique des femmes. À la suite de ce processus, des critères d'inclusion et d'exclusion ont été établis pour chaque type de données recueillies, ce qui a déterminé la sélection finale des participants.

### *Consentement*

Les entretiens individuels des informateurs clés, les discussions de groupe et les enquêtes quantitatives en ligne ont fait l'objet de deux formes de consentement de la part des participants. Dans le cas des trois interactions, l'agent recenseur ou l'intervieweur a obtenu un consentement éclairé au moment et au lieu de l'entrevue. Pour les entrevues en ligne, les questions étaient en outre précédées d'une déclaration explicite informant les participants que leur participation était volontaire et pouvait être interrompue à tout moment. Une fois que le participant avait répondu à l'enquête et l'avait retournée, son consentement était implicite.

<sup>49</sup> Un exemplaire complet de la demande d'évaluation d'éthique approuvée est disponible sur demande par courrier électronique : [katie@includovate.com](mailto:katie@includovate.com).



## 4. Examen et analyses des politiques



## 4.1 Politiques promouvant l'avancement de l'industrie verte et l'intégration de la dimension de genre au Sénégal

L'État sénégalais donne la priorité aux politiques et aux programmes qui aident le pays à s'adapter aux changements climatiques et à les atténuer. L'investissement dans la croissance verte et la promotion des industries vertes constituent quelques-unes des stratégies s'inscrivant dans le cadre de cette priorité globale. Cette partie met en évidence les synergies entre les secteurs et les sous-secteurs choisis pour cette étude et l'autonomisation économique des femmes.

### Énergie

Le développement du secteur de l'électricité constitue un élément clé du Plan Sénégal Émergent (PSE). Parmi les priorités de ce secteur, on trouve la réduction des coûts de production d'électricité par l'élargissement de l'accès à cette énergie, en particulier en zone rurale. Cette démarche va dans le sens de l'objectif clé de l'État de réduire la dépendance à l'égard des combustibles liquides importés. Le Sénégal jouit d'un potentiel de développement de l'énergie solaire et éolienne, mais également de ses gisements de gaz naturel offshore. Si le gaz naturel est un combustible fossile et ne rentre pas dans le cadre de l'« industrie verte », il permet de démontrer l'orientation que pourrait choisir le Sénégal en matière de diversification de l'énergie dans les années à venir. L'État vise l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025 grâce à une combinaison d'électricité en réseau et hors réseau. Le « programme de concessions rurales » du Sénégal est confronté à des défis importants.

### Programme de concessions rurales

En 2004, l'État a élaboré une stratégie visant à répartir le pays en 10 principales zones de concession rurales et à sélectionner, à la faveur d'un appel à concurrence, des entreprises privées pour la réalisation et l'exploitation d'infrastructures électriques pour une période de 25 ans. Les six premiers contrats de concession ont été signés entre 2008 et 2011 et les ouvrages qui en résultent sont devenus opérationnels entre 2011 et 2015. Les données les plus récentes (2018) indiquent que le taux moyen d'accès à l'électricité au Sénégal s'élève à 67 %, 44,2 % en milieu rural et 92,4 % en zone urbaine<sup>50</sup>.

L'étude de cas de la Banque mondiale sur les fournisseurs d'énergie sénégalais met en évidence les domaines ci-dessous dans lesquels de meilleurs résultats auraient pu être obtenus :

- Permettre aux entreprises locales de participer à cet appel à concurrence.
- Conférer à l'Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER) une certaine autonomie institutionnelle. Le directeur général de l'ASER est nommé par le ministère de l'Énergie, qui détient également des intérêts pour le compte de l'État dans la société publique SENELEC. Lorsque les objectifs de la SENELEC et l'ASER divergent, le ministère de l'Énergie doit traiter les deux entités sur un pied d'égalité.

Au Sénégal, ainsi que dans le reste du monde, le secteur de l'énergie a toujours été un système tributaire des combustibles fossiles qui favorise la participation des hommes. La répartition des fonctions entre les hommes et les femmes obéit à une logique basée sur le genre. Nonobstant la diversité des résultats des données empiriques et de la documentation relatifs à ce sujet, certaines recherches concluent que les femmes ne représentent que 8 % de la main-d'œuvre mondiale dans le secteur de l'énergie classique et pas plus de 14 % dans celui des énergies renouvelables<sup>51</sup>.

Par conséquent, il est nécessaire d'instaurer davantage de concurrence et d'autonomie institutionnelle pour favoriser la diversification des fournisseurs d'énergie, ce qui inciterait à leur tour les femmes à entreprendre plus massivement dans ce secteur. Les données sur la participation des femmes dans le secteur énergétique sénégalais font défaut. Moins de 5 %<sup>52</sup> de la population féminine du Sénégal a atteint un niveau d'enseignement supérieur, par exemple l'obtention d'un diplôme universitaire, ce qui dénote d'une lacune en matière de compétences requises pour innover dans le secteur des énergies propres. Il n'existe pas de données disponibles sur le nombre de femmes sénégalaises occupant des postes de cadre intermédiaire ou supérieur ni aucune autre donnée collectée sur les écarts en matière de traitement salarial entre les hommes et les femmes<sup>53</sup>. Par conséquent, la collecte et le suivi de ces données sont importants pour évaluer les progrès et assurer la reddition de comptes.

### Industrie agroalimentaire

Le secteur agricole (qui comprend également la pêche, la sylviculture et l'élevage) représente environ un huitième du PIB du Sénégal, mais emploie les trois cinquièmes de la population active. La productivité globale est faible, et la plupart des familles rurales cultivent du mil et d'autres denrées alimentaires de base pour leur propre consommation. Afin de faire face à cette situation, l'État est déterminé à revitaliser le secteur agricole par une série de stratégies complémentaires visant à stimuler la productivité et à renforcer les capacités d'adaptation<sup>54</sup>. Le développement de l'agriculture se trouve au cœur du PSE, à travers le Programme de relance et d'accélération de la cadence agricole au Sénégal (PRACAS). Ce volet préconise la riziculture par la production de riz irrigué et pluvial, la production arachidière dans le cadre d'une

50 <https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=SN>.

51 Airswift & Energy Jobline, « The Global Energy Talent Index Report 2019 » (2019).

52 4,7 % 2015. ILOSTAT.

53 Voir ILOSTAT : Sénégal.

54 IED Afrique & UICN Sénégal, « Senegal Green Economy Barometer », 2018. Disponible sur : <https://www.greeneconomycoalition.org/assets/reports/Barometers-2018/Senegal-GE-Barometer-2018-Final-WEB.pdf>.

approche de chaîne de valeur ainsi que le développement du maraîchage et de l'horticulture, un segment principalement tourné vers l'exportation.

### *Élevage et production animale*

Le secteur du cuir au Sénégal est essentiellement orienté vers les marchés d'exportation. Les peaux brutes au Sénégal ont connu des variations de prix au fil des années. Avant 2018, le kilo s'échangeait à 1,86 \$ en 2015 et stagnait à 2,31 \$ en 2017. En 2018, les prix les plus élevés par kilogramme au Sénégal concernaient respectivement les exportations vers le Nigeria, la France, le Niger et l'Italie<sup>55</sup>.

Les peaux sont, pour la plupart, recueillies auprès des abattoirs officiels. D'importantes quantités sont également collectées lors de certaines fêtes musulmanes comme la Tabaski (fête du mouton), la Tamkharite, le Maouloud et le retour des pèlerins de la Mecque. Lors de ces événements, les marchands de peaux organisent des campagnes de collecte en zone rurale. En outre, les vacances de Noël et du Nouvel An constituent des périodes d'approvisionnement considérable<sup>56</sup>.

Le Sénégal importe également du cuir et des produits en cuir. Les investisseurs semblent éprouver un intérêt croissant vis-à-vis des secteurs du cuir et des peaux au Sénégal, ce qui occasionne l'apport de nouveaux capitaux assortis de la création d'entreprises et d'emplois supplémentaires.

Les difficultés majeures auxquelles est confronté le secteur du cuir et des peaux au Sénégal comprennent les problèmes d'organisation et l'inefficacité du contrôle public de son fonctionnement, l'inadéquation de la technologie et des installations pour un abattage et un écorchage appropriés, la faiblesse des techniques de conservation, de manipulation et de cotation, l'éloignement des zones d'élevage et l'insuffisance des moyens de transport, le manque de sensibilisation des producteurs du secteur primaire à la valeur économique des peaux, le manque d'informations concernant le marché ainsi que la mauvaise qualité ou l'inexistence des structures de formation. Le faible taux de récupération des peaux brutes constitue un autre problème qui mérite une attention particulière.

### *Pêche*

Selon les statistiques officielles, 49 zones de pêche au Sénégal assurent plus de 600 000 emplois, mais le nombre de personnes tirant des revenus de la pêche de façon directe ou indirecte pourrait atteindre 825 000. La pêche artisanale représente environ 80 % des débarquements au Sénégal. La consommation annuelle de poisson par habitant s'élève à 29,9 kg (ce qui fournit 70 % des protéines animales) et se compose principalement de poissons pélagiques. Cependant, le surinvestissement dans les unités de production de farine de poisson et de congélation des pélagiques côtiers (principalement les sardinelles) à des fins d'exportation a abouti à une surcapacité de pêche industrielle et artisanale et accru la pression sur les ressources halieutiques. Ces unités de production sont en concurrence avec les utilisateurs traditionnels de ces ressources, comme les poissonniers et les femmes mareyeuses, pour l'accès aux matières premières, ce qui réduit la disponibilité du poisson sur le marché ainsi que le nombre d'emplois dans le secteur de la transformation artisanale, principalement pour les femmes.

À l'heure actuelle, il existe quatre unités de production de farine et d'huile de poisson au Sénégal, et deux autres sont en construction. Une précédente politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture (2008-2013) reconnaît que les problèmes dont souffre le secteur de la pêche sont restés sans réponse. Parmi les menaces identifiées figurent la diminution continue des stocks de pélagiques côtiers en raison de la pression de la surpêche stimulée par des exportations massives, ainsi que l'absence de contrôle et de régulation des captures et des opérations en aval, qui entraîneront, à terme, la réduction de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire.

### *Lois et politiques en vigueur relatives à l'industrie verte*

Les droits des femmes à l'égale jouissance des ressources naturelles et de l'accès au crédit ont été renforcés par la Loi constitutionnelle n° 2016-10 adoptée le 5 avril 2016. Ce texte modifie la Constitution de 2001, en reconnaissant de nouveaux droits pour les citoyens, à savoir le droit à un environnement sain, de jouir de ses ressources naturelles ainsi que de son patrimoine foncier. Selon l'article 25-1 de la nouvelle Constitution : « Les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie. L'exploitation et la gestion des ressources naturelles doivent se faire dans la transparence et de façon à générer une croissance économique, à promouvoir le bien-être de la population en général et à être écologiquement durables. L'État et les collectivités territoriales ont l'obligation de veiller à la préservation du patrimoine foncier. »

### *Droits fonciers*

En ce qui concerne l'égalité des sexes et l'accès à la terre, l'article 15 de la Constitution dispose expressément que : « L'homme et la femme ont également le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi<sup>57</sup>. » Le Sénégal a adopté la Loi n° 2004-16, dite loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, le 4 juin 2004. Cet instrument constitue le cadre du développement agricole du pays. Elle dispose, en son article 54, que : « L'État assure la parité des droits des femmes et des hommes en milieu rural, en particulier dans l'exploitation agricole. En outre, des facilités d'accès au foncier et au crédit sont accordées aux femmes ».

Une commission nationale a été créée pour analyser la législation et la réglementation en vigueur et déterminer les contraintes institutionnelles à une gestion optimale du patrimoine foncier.

55 <https://www.selinawamucii.com/insights/prices/senegal/raw-hides-skins/>.

56 <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.503.8066&rep=rep1&type=pdf>.

57 Constitution de la République du Sénégal, article 15.

### *Fonds vert pour le climat*

En 2015, le pays a créé le Fonds vert pour le climat Sénégal afin de tirer parti des partenariats et des opportunités de financement international offertes par le Fonds vert pour le climat (FVC) ainsi que d'autres mécanismes tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Chaque projet du FVC et du FEM doit faire l'objet d'une analyse de la dimension de genre, assortie d'un plan d'action pour le genre. Des exemples de cette exigence au Sénégal se retrouvent dans les projets suivants : Model Forests EcoSolutions / Forêts Modèles EcoSolutions, Promotion d'une cuisson respectueuse du climat, Transformation des systèmes financiers pour le climat, Mise à l'échelle des exploitations familiales et villageoises intégrées pour une agriculture résiliente et Appui aux cadres stratégiques par le biais de la FAO. Tous ces projets liés à l'industrie verte intègrent pleinement la dimension de genre.

Le Projet d'appui à la résilience des filières agricoles au Sénégal (PARFA) cible les zones géographiques et les chaînes de valeur qui ont le plus besoin d'investissements, dans le but de réduire leurs risques environnementaux. Au Sénégal, ces zones sont envisagées dans le cadre du programme du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du plan de développement de l'industrie agroalimentaire de l'ONU. En outre, il existe le programme du FEM qui bénéficie d'un impact plus important, en raison de sa portée et de son inclusion<sup>58</sup>.

### *Plan Sénégal Émergent (PSE)*

Un des principaux objectifs stratégiques du PSE est la promotion du capital humain par le biais de moyens permettant « d'améliorer significativement les conditions de vie des populations, de lutter contre les inégalités sociales, tout en favorisant la préservation de la base de ressources et l'émergence de territoires viables<sup>59</sup> ». Deux des cinq initiatives nationales phares prévues par l'État au cours des cinq prochaines années sont le PSE, fondé sur une économie sociale et solidaire, et le PSE vert. Si aucune information supplémentaire n'est encore fournie sur ces initiatives, il semble que l'objectif est de réduire les inégalités sociales tout en opérant une transition vers une économie verte. L'autre chantier prévu de l'industrie verte est le Programme zéro déchet, qui coordonnera et encouragera les investissements dans la collecte et le traitement des déchets solides dans les zones urbaines, faisant des villes des lieux de vie propres et sains.

Outre le PSE, le Sénégal a réalisé d'autres progrès dans le recadrage de sa politique économique autour de la durabilité, avec l'adoption d'une Stratégie nationale de développement durable en 2015.

### *Gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux pour réduire les émissions non intentionnelles de POP (PRODEMUD)*

Le PRODEMUD fait partie d'un programme régional créé par décision ministérielle et mis en œuvre par le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) avec un budget de 16,3 millions de dollars et des contributions du FEM, de l'ONU, de l'État du Sénégal, du Programme national de gestion des déchets (PNGD) et des communes de Tivaoune et de Ziguinchor. Lancé en 2016 pour une période de cinq ans, le PRODEMUD vise à réduire les émissions de polluants organiques persistants (POP) dans deux villes du Sénégal (Tivaoune et Ziguinchor)<sup>60</sup>.

### *Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable*

Le Sénégal s'attaque aux questions liées au climat en synergie avec ses objectifs de développement. Sur cette base, la Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (2009-2015) définit les principaux objectifs de la politique environnementale, qui se résument à la promotion d'un environnement durable par l'intégration des principes de développement durable dans diverses politiques nationales<sup>61</sup>.

### *Le Projet de la Grande Muraille verte*

Le Sénégal est l'un des principaux acteurs de ce projet. Conçu par l'Union africaine, il vise à stopper l'avancée du Sahara par le reboisement. Cette démarche implique une coopération entre 11 pays de la région<sup>62</sup>. À l'heure actuelle, ce projet ne comporte pas de considérations spécifiques à la dimension de genre. Les synergies entre l'autonomisation des femmes et ce projet de reboisement pourraient être renforcées, à l'instar du Green Belt Movement (Mouvement de la ceinture verte) au Kenya<sup>63</sup>.

### *Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts*

Elle a été créée en novembre 2015 et concerne la période 2015-2030. Elle englobe des facteurs économiques, sociaux et environnementaux et comporte cinq axes stratégiques, à savoir :

- Le renforcement du cadre législatif, institutionnel et réglementaire
- La création d'opportunités d'emplois verts

58 [https://open.unido.org/api/documents/4957789/download/ANNEX%20\\_UNIDO%20Environmental%20and%20Social%20Management%20Plan\\_Senegal.pdf](https://open.unido.org/api/documents/4957789/download/ANNEX%20_UNIDO%20Environmental%20and%20Social%20Management%20Plan_Senegal.pdf).

59 Sénégal, Ministère de l'Économie, Plan Sénégal Émergent (PSE). (2019-2024). Dakar.

60 ONUDI, « PCP Annual Report, Senegal » (2019).

61 Sénégal, Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable 2009-2015.

62 The Great Green Wall, <https://www.greatgreenwall.org/>.

63 <http://www.greenbeltmovement.org/>.

- L'investissement dans le renforcement des capacités humaines
- L'élaboration d'une politique de financement adapté
- La mise en place d'un système de communication, de suivi et d'évaluation

La Stratégie pour les emplois verts du Sénégal cible déjà les femmes et les jeunes de manière spécifique. Le pays a identifié les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, des énergies renouvelables, des industries de transformation à forte intensité de ressources, du recyclage et de la valorisation des déchets ainsi que de la construction à l'aide de matériaux locaux comme étant les plus prometteurs pour la création d'emplois verts. L'État apporte un appui croissant aux « femmes et jeunes dans la mise en œuvre de projets dans ces secteurs prioritaires à fort potentiel de création d'emplois verts<sup>64</sup> ».

La République du Sénégal est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Union européenne (UE), elles ont organisé une conférence régionale de haut niveau sur l'économie circulaire, les industries vertes et l'emploi en juillet 2019. En Afrique, l'économie circulaire représente une véritable opportunité de parvenir à un développement durable tout en stimulant la compétitivité, l'innovation et l'esprit d'entreprise, et en réduisant les coûts élevés qu'entraîne la dégradation de l'environnement. Cette conférence a donné l'occasion de discuter des avantages de la transition, en s'appuyant sur l'expérience de l'UE, d'apprendre de l'expertise de l'ONUDI en matière de développement d'industries vertes, d'identifier les poches d'excellence dans la région d'Afrique de l'Ouest et d'explorer les opportunités d'une action circulaire plus large sur le continent.

### *Analyse de rentabilisation de l'intégration de la dimension de genre dans l'industrie verte*

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent des objectifs urgents à part entière, en témoigne le fait qu'elles soient érigées en objectif de développement durable autonome (ODD5). Cependant, l'égalité des sexes dans l'industrie verte présente également des avantages pour atteindre de nombreux autres ODD, tels que le développement d'une énergie propre et d'un coût abordable (ODD7), la croissance économique (ODD8), l'éradication de la pauvreté (ODD1) ainsi que la promotion d'une bonne santé et du bien-être (ODD3). « L'analyse de rentabilisation en faveur de l'égalité des sexes<sup>65</sup> » reconnaît les retombées positives de l'intégration de la dimension de genre dans les secteurs public et privé ainsi que dans le corpus législatif.

Les synergies fonctionnent dans les deux sens : non seulement l'intégration de la dimension de genre est utile pour le développement de l'énergie et la croissance des entreprises, mais l'accès à l'énergie propre renforce également l'autonomisation économique des femmes. Ces dernières sont touchées de manière disproportionnée par les intersections entre le genre et la pauvreté dans l'accès à l'énergie, qui peuvent également avoir comme conséquence « l'insuffisance de choix pour accéder à des services énergétiques adéquats, abordables, fiables, de haute qualité, sûrs et respectueux de l'environnement pour soutenir les développements économique et humain<sup>66</sup> ».

### *Défis*

Si le Sénégal a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux de protection des droits des femmes, nombre de leurs dispositions ne sont toujours pas transposées dans la législation nationale ou ne sont pas appliquées dans la pratique. Les violations suivantes des droits des femmes au Sénégal sont préoccupantes :

- Une législation discriminatoire persistante, notamment en droit de la famille.
- Des pratiques traditionnelles nuisibles, telles que le mariage précoce et forcé et les mutilations génitales féminines.
- La violence à grande échelle à l'égard des femmes.
- L'accès limité à l'éducation, à l'emploi, aux postes de décision, aux services de santé, à la terre et aux droits de propriété.

Le manque de données ventilées par sexe pour les femmes travaillant dans l'industrie verte au Sénégal rend très difficiles la définition, le suivi et la réalisation d'objectifs concernant la participation des femmes dans l'industrie verte. Le suivi et l'évaluation des politiques existantes sont nécessaires pour déterminer si celles-ci sont réellement mises en œuvre. La rareté des études relatives aux femmes dans l'industrie verte au Sénégal démontre la nécessité de mener des recherches dans ce domaine.

## **4.2 Priorités de l'État et aperçu des politiques en matière d'industrie verte**

Le concept d'« industrie verte » est une nouveauté au Sénégal, ce qui s'est reflété durant la phase d'entretiens de ce projet. La majorité des personnes interrogées ne connaissaient pas ce concept et reconnaissaient la nécessité d'une sensibilisation à cet effet. Il existe très peu d'éléments probants sur les priorités spécifiques de l'État concernant l'industrie verte ou la politique en la matière au niveau national. Au total, 40 % des acteurs étatiques (cinq hommes et deux femmes) ont évoqué le « Plan Sénégal Émergent » (PSE) comme étant la priorité absolue, mais n'ont pu explorer davantage les implications de cette stratégie. Selon les personnes interrogées (plus précisément aux ministères du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, de l'Agriculture et des Infrastructures rurales, des Pêches et de l'Économie maritime), le PSE est très important car il constitue un référentiel pour le développement économique et social faisant du

64 [https://www.un-page.org/files/public/rapport\\_snpev\\_version\\_final.pdf](https://www.un-page.org/files/public/rapport_snpev_version_final.pdf).

65 Nations Unies, 2030 Agenda for Sustainable Development (New York, 2015). Disponible sur : <https://sdgs.un.org/goals>.

66 J. Clancy, M. Skutsch & S. Batchelor, « The Gender-Energy-Poverty Nexus: Finding Energy to Address Gender Concerns in Development » (Londres, Department for International Development, 2002).



Sénégal un État émergent à moyen et long terme. Une seule personne interrogée a fait mention de la sixième priorité de ce plan, qui porte sur l'inclusion et la durabilité du développement industriel, dénommée PSE « vert ». Cependant, il a été convenu qu'à l'instar des autres accords internationaux (Déclaration de Paris, COP25) ratifiés par le Sénégal, cette priorité doit se traduire par des mesures concrètes. Ce processus, et plus particulièrement le volet « vert » du PSE, est en cours :

« Le PSE vert est mis en pratique. Lorsque le président l'a annoncé, il a créé une agence qui en est chargée<sup>67</sup>. »

Les entretiens n'ont pas permis de déterminer si la dimension de genre était ou non intégrée dans le PSE, et la coordinatrice d'une cellule genre a clairement indiqué n'en avoir aucune idée.

En outre, 40 % des personnes interrogées parmi les pouvoirs publics (quatre hommes et trois femmes) ont évoqué le « mix énergétique » parmi les autres priorités de l'État. Ce mix consiste à associer les énergies renouvelables, principalement l'énergie solaire et éolienne, avec des sources d'énergies non renouvelables. Une partie de cette priorité consiste à rendre écologiques, autant que faire se peut, les sources d'énergie par la réalisation de champs solaires et éoliens. L'objectif du Sénégal est de faire en sorte que 15 % de la consommation d'énergie provienne des sources renouvelables. Un projet mis en œuvre à Ziguinchor où l'éclairage public est en cours de transition vers des sources d'énergies renouvelables constitue un exemple concret de cette approche. Aux projets solaires s'ajoute un important chantier pour la production d'énergie éolienne, qui a débuté en fin 2018 à Taiba Ndiaye, à 105 km de Dakar. Ce parc éolien devrait générer 400 GWh d'énergie propre par an et permettre d'éviter annuellement l'émission de 300 000 tonnes de carbone. Il permettra d'accroître de 15 % la production totale d'électricité du Sénégal<sup>68</sup>.

L'économie circulaire a été évoquée par trois autres personnes interrogées parmi les priorités de l'État, mais celles-ci n'ont pas donné de plus amples informations à ce sujet. Deux personnes interrogées ont également évoqué les agropoles (œuvrant à la transformation agro-alimentaire, par exemple celle de Ziguinchor) et les parcs industriels dans lesquels le Sénégal investit actuellement au titre des résultats attendus du PSE. Parmi les exemples de parc industriel figure Diamniado, qui abrite plusieurs grandes entreprises sénégalaises, ivoiriennes, chinoises, françaises et tunisiennes évoluant dans les secteurs de l'habillement, des tuyaux en PVC, de l'emballage, des cartes électroniques et des vélos électriques<sup>69</sup>. Ces personnes interrogées ont souligné que, dans le cadre des efforts d'autonomisation économique des femmes, ces parcs industriels emploient un plus grand nombre d'entre elles. Cependant, lors de la discussion de groupe tenue à Diamniado, il est apparu clairement qu'il n'y avait pas nécessairement plus de femmes que d'hommes parmi les employés (le ratio étant de 10 hommes pour 1 femme dans une des entreprises) et que ces employées travaillaient dans des conditions moins avantageuses que les hommes (voir plus loin dans le rapport). Les personnes interrogées n'avaient pas une idée claire de l'intégration de « l'industrie verte » dans ces parcs (par exemple, leur degré d'utilisation des énergies renouvelables, l'existence ou non d'industries vertes spécifiques ou les entreprises évoluant dans ce secteur). Parmi les recommandations, ces personnes ont souligné la nécessité pour ces parcs et ces agropoles de faire usage des énergies renouvelables pour satisfaire leurs besoins énergétiques. Deux personnes interrogées au sein des pouvoirs publics, un homme et une femme, ont reconnu n'avoir aucune idée des priorités de l'État en matière d'industrie verte.

### 4.3 Résumé des résultats de l'analyse féministe critique des politiques

La présente partie résume les analyses approfondies de dix politiques (énumérées dans le tableau 4.1) servant à examiner l'intégration de la dimension de genre dans le contenu et l'élaboration des politiques. Comme indiqué dans la partie relative à la méthodologie (voir la sous-partie 3.3 : Analyse féministe critique des politiques), un ensemble de critères a servi à examiner chaque politique. L'annexe 2 présente l'analyse complète de chaque politique.

Tableau 4.1 : Liste des lois, politiques et stratégies nationales examinées<sup>70</sup>

N°	Nom	Date	Respect des critères
1	Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts <sup>71</sup>	2019	Niveau 1 : Emplois verts
2	Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal <sup>72</sup>	2016-2020	Niveau 1 : Emplois verts
3	Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010 <sup>73</sup>	2010	Niveau 2 : Énergies renouvelables
4	Stratégie nationale de développement durable <sup>74</sup>	2015	Niveau 3 : Développement durable
5	Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable <sup>75</sup>	2009-2015	Niveau 3 : Environnement

67 EILC, Femme, Coordinatrice, Ministère des Pêches et de l'Économie maritime, Dakar, Sénégal.

68 NS Energy, « Taiba N'Diaye Wind Farm ». Disponible sur : <https://www.nsenergybusiness.com/projects/taiba-ndiaye-wind-farm-senegal/>.

69 <https://www.unido.org/stories/senegals-new-industrial-park-open-business>.

70 Ces politiques ont été sélectionnées par le coordonnateur national du projet et les points focaux nationaux à l'aune des critères de sélection énumérés à la page 21 du présent rapport. Sur la base de ces critères, le coordonnateur national du projet et les points focaux nationaux ont limité leur sélection à 10 politiques, sur la base de concertations avec les parties prenantes nationales.

71 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts (Dakar, 2019).

72 Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE), Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal (2016-2020) (Dakar, 2015).

73 Sénégal, Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010.

74 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Stratégie nationale de développement durable (Dakar, 2015).

75 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (2009-2015) (Dakar).

6	Fonds vert pour le climat <sup>76</sup>	2015	Niveau 3 : Changements climatiques
7	Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques <sup>77</sup>	2006	Niveau 3 : Changements climatiques
8	Environmental and Social Commitment Plan <sup>78</sup>	2019	Niveau 3 : Changements climatiques
9	Plan Sénégal Émergent (PSE) <sup>79</sup>	2019-2024	Niveau 4 : Développement industriel global
10	Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie <sup>80</sup>	2018-2023	Niveau 4 : Politique industrielle globale

## Évaluation I (tableau 4.2)

### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

Toutes les politiques examinées ont la possibilité d'améliorer les mesures visant à garantir l'égalité des sexes et à lutter contre les stéréotypes sexistes. Des actions visant à améliorer la collecte de données ventilées par sexe et de statistiques sur le genre seraient également bénéfiques. L'Environmental and Social Commitment Plan (ESCP) / Plan d'engagement environnemental et social est un exemple de politique ayant pris des mesures pour adopter une approche d'intégration des genres à tous les niveaux. Les autres politiques sont soit limitées (par exemple le Plan Sénégal Émergent (PSE), la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts, la Stratégie nationale de développement durable, la Lettre politique du secteur de l'environnement et du développement durable, le Fonds vert pour le climat et la Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal) soit ne font aucune mention de « genre » ou de « femmes » (par exemple, la Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010, le Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques et la Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie).

Par ailleurs, toutes les autres politiques évaluées disposent d'une marge d'amélioration en matière d'égalité des sexes, de stéréotypes sexistes et d'inclusion de données ventilées par sexe.

### COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Les politiques qui considèrent l'égalité structurelle entre les sexes comprennent : l'ESCP, le Plan Sénégal Émergent (PSE) et le Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques. Aucune des 10 politiques examinées ne fait référence à des facteurs historiques, juridiques et/ou socioculturels qui influent sur l'égalité des sexes.

### INTERSECTIONNALITÉ

Une attention limitée est accordée à l'intersection du sexe avec d'autres facteurs tels que le handicap, la race, la jeunesse, la ruralité ou d'autres groupes qui subissent de multiples formes de discrimination. Seule exception, l'ESCP qui couvre brièvement les impacts uniques des femmes dans les zones rurales. Il fournit également des données ventilées par sexe, documente les taux d'alphabétisation et de chômage chez les femmes rurales, affirme l'importance de renforcer l'intégration des genres dans les politiques, fait référence aux femmes handicapées et souligne la protection des droits des femmes.

### AUTONOMISATION DES FEMMES

L'intégration de l'autonomisation des femmes est peu prise en considération. Parmi les exceptions notables, citons le Plan Sénégal Émergent (PSE), l'ESCP, le Fonds vert pour le climat et la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts. Aucune politique ne mentionne la participation significative de femmes ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de leur développement. Bien que les intervenants aient été clairement consultés, il n'est pas précisé dans le document d'orientation si des groupes de femmes ou des défenseurs ont été inclus.

### TRANSFORMATION PROGRESSIVE

Il existe un nombre limité de politiques qui s'appuient sur les réalisations et les politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes. Toutefois, la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts et la Stratégie nationale de développement durable sont des exemples notables d'efforts visant à appliquer cette approche. La Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts entend poursuivre le travail du Projet de promotion des emplois verts (PPEV) qui a pris fin en 2015 et a créé 1 500 emplois verts pour les femmes et les jeunes.

76 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Fonds vert pour le climat (Dakar, 2015).

77 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (Dakar, 2006).

78 Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Environmental and Social Commitment Plan (ESCP) (2019).

79 Sénégal, Ministère de l'Économie, Plan Sénégal Émergent (PSE) (2019-2024). (Dakar, 2018).

80 Sénégal, Ministère de l'Industrie et des Mines, Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie (2018-2023) (Dakar, 2016).

## SENSIBILITÉ AU GENRE

Toute planification sensible au genre était largement absente des politiques d'industrie verte examinées. La Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable, la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts, le Fonds vert pour le climat et l'ESCP ont tous une marge de manœuvre pour être plus sensibles au genre. La Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable mentionne un quota de femmes à des postes de direction au ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) – l'année 2015 y est inscrite comme date cible pour atteindre ce but, avec un objectif précis d'augmentation annuelle du nombre de femmes qui travaillent à des postes de direction. Bien que ce point reconnaisse la nécessité de l'action positive pour garantir davantage de femmes dans les rôles de leadership, il n'y a pas d'objectif quantifiable précis à atteindre, alors que les autres buts énuméraient des objectifs concrets. Le Fonds vert pour le climat affirme qu'il renforcera « le leadership des femmes et leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive<sup>81</sup> ». Les autres politiques ne traitent pas des mesures nécessaires pour accroître le rôle de leadership des femmes dans les industries vertes.

## CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

La contextualisation régionale et internationale est présente dans des programmes tels que la Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable, la Stratégie nationale de développement durable et la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts. Le Sénégal travaille à la réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne l'égalité sociale. Cela a été utilisé comme catalyseur pour la création de la Stratégie nationale de développement durable, mais c'est la seule référence aux objectifs et aux cadres internationaux du point de vue du genre.

**Tableau 4.2 : Tableau récapitulatif de l'évaluation** <sup>82</sup>

	Engagement de la politique	Compréhension structurelle de l'égalité des sexes	Intersectionnalité	Autonomisation des femmes	Transformation progressive	Sensibilité au genre	Contexte régional / international	Note globale
Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts	2/5	0/1	0/1	2/4	1/1	0,5/3	0,5/1	6/16
Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal	0,5/5	0/1	0/1	0/4	0,5/1	0/3	0/1	1/16
Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010	0/5	0/1	0/1	0/4	0/1	0/3	0/1	0/16
Stratégie nationale de développement durable	1,5/5	0/1	0/1	0/4	0,5/1	0/3	0,5/1	2,5/16
Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable	1/5	0/1	0/1	0/4	0/1	1/3	1/1	3/16
Fonds vert pour le climat	1/5	0/1	0/1	1/4	0/1	0,5/3	0/1	2,5/16
Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques	0/5	0,5/1	0/1	0/4	0/1	0/3	0/1	0,5/16
ESCP	4/5	1/1	1/1	2/4	0/1	0,5/3	0/1	8,5/16
Plan Sénégal Émergent (PSE)	2/5	0,5/1	0/1	3/4	0/1	0/3	0/1	5,5/16
Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie	0/5	0/1	0/1	0/4	0/1	0/3	0/1	0/16

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

### Évaluation II (tableau 4.3)

Neuf des dix politiques examinées n'intègrent pas le genre dans leurs conclusions en matière de cibles, d'engagements, d'indicateurs spécifiques et/ou de « prochaines étapes » concernant l'élaboration de plans en matière de genre. La seule exception est le Plan Sénégal Émergent (PSE).

<sup>81</sup> Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, *Fonds vert pour le climat*.

<sup>82</sup> Ces politiques ont été sélectionnées par le coordonnateur national du projet et les points focaux nationaux en utilisant les critères de sélection énumérés dans la section 3.3 du rapport principal. En utilisant ces critères, le Coordinateur National du Projet et les Points Focaux Nationaux ont réduit leur sélection à 10 politiques sur la base d'une consultation avec les parties prenantes nationales.

**Tableau 4.3 : Tableau récapitulatif de l'évaluation II**

No	Nom	Année	Note
1	Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts	2019	0
2	Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal	2016-2020	0
3	Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010	2010	0
4	Stratégie nationale de développement durable	2015	0
5	Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable	2009-2015	0
6	Fonds vert pour le climat	2015	0
7	Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques	2006	0
8	ESCP	2019	0
9	Plan Sénégal Émergent (PSE)	2019-2024	1
10	Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie	2018-2023	0

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

### Évaluation III (tableau 4.4)


Dans l'ensemble, les politiques ont des plans de mise en œuvre solides, mais la documentation sur leur état d'avancement est limitée. Par conséquent, l'étendue de leur mise en œuvre reste floue. Trois politiques sont entrées en vigueur en 2019, il est donc trop tôt pour analyser les résultats. À l'heure actuelle, la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts est la seule politique dont la mise en œuvre est avérée.

**Tableau 4.4 : Tableau récapitulatif du niveau de mise en œuvre de chaque politique**

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts	Le 16 octobre, la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts a valu à l'État sénégalais le Prix Vision en matière de politique d'avenir. Cette stratégie, qui a été élaborée avec l'appui du PAGE, sert de référentiel national pour la promotion des emplois verts et représente un instrument essentiel pour la mise en œuvre de projets durables ayant permis de créer 2 000 emplois verts, principalement pour les jeunes et les femmes.	1
Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal	Informations non disponibles.	Sans objet.
Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010	Informations non disponibles.	Sans objet.
Stratégie nationale de développement durable	Informations non disponibles.	Sans objet.
Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable	Informations non disponibles.	Sans objet.
Fonds vert pour le climat	Informations non disponibles.	Sans objet.
Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques	Informations non disponibles.	Sans objet.
ESCP	Informations non disponibles.	Sans objet.
Plan Sénégal Émergent (PSE)-PAP 2	Étant donné que le PSE vise l'émergence économique du Sénégal à l'horizon 2035, ce plan n'est pas encore mis en œuvre de façon intégrale. Toutefois, le PSE pour la période 2014-2018 a été entièrement exécuté.	0,5
Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie	Sans objet.	Sans objet.

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.





# 5. Évaluation de la participation des femmes en tant qu'entrepreneures et professionnelles à l'activité des industries vertes

La présente partie répond à la première question de recherche : « *Quels sont les facteurs et les engagements spécifiques des pays clés en tant qu'entrepreneurs et professionnels de l'industrie dans l'industrie verte ?* » À l'aide des données quantitatives et qualitatives primaires collectées, les facteurs clés qui sous-tendent l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte sont également identifiés et discutés.



## 5.1 Participation des femmes à l'industrie verte en qualité d'entrepreneures

Bon nombre d'entrepreneures interrogées ont déclaré engager délibérément des femmes parce qu'elles estiment que celles-ci accomplissent un meilleur travail, sont plus dévouées et plus dignes de confiance pour bien accomplir leur tâche que les hommes.

*« Au début, ce n'était pas vraiment délibéré (le fait de travailler avec des femmes), mais plus mon entreprise évoluait, plus je me rendais compte que les femmes employées étaient beaucoup plus sérieuses dans leur travail<sup>83</sup>. »*

Au total, 60 % des entrepreneures interrogées ont expressément fait mention du dévouement et du sérieux parmi les attributs qui caractérisent les femmes. La plupart des personnes interrogées considèrent ces attributs comme étant inhérents aux femmes, tandis qu'une personne a souligné que c'est l'environnement qui les pousse à les adopter :

*« C'est l'environnement qui oblige les femmes à faire preuve de bien plus de sérieux et d'engagement<sup>84</sup>. »*

Une entrepreneure a évoqué avoir besoin d'« intermédiaires » hommes (un pour superviser d'autres employés du même sexe et un autre pour négocier avec des clients masculins) pour la soutenir dans son rôle de PDG et exécuter certaines tâches. Cette femme est une jeune entrepreneure à la tête d'une entreprise innovante de gestion des déchets dans un marché à prédominance masculine, où elle a fait face à des difficultés pour conclure des accords commerciaux.

Si aucun des répondants n'a pu avancer un chiffre ou un ratio homme-femme exacts dans l'industrie verte, la plupart ont évoqué la faible présence des femmes.

*« La présence des femmes dans l'industrie verte est minime<sup>85</sup>. »*

Pour leur part, les parties prenantes étatiques ont indiqué que parmi les entrepreneurs (industries classique et verte) au Sénégal, seul 20 % sont des femmes. En outre, la participation et l'engagement des femmes dépendent des secteurs et sous-secteurs. Par exemple, dans le secteur agricole, le sous-secteur de la transformation est dominé par elles, tandis que les hommes contrôlent la production et la commercialisation, en fonction des cultures et de leur rentabilité. Les hommes dominent le sous-secteur de la commercialisation des mangues dites « de table » ou de consommation immédiate, qui ont une valeur commerciale élevée, tandis que les femmes transforment des mangues riches en fibres qui ne constituent pas des produits de grande consommation. La forte présence des femmes dans le secteur de la transformation agroalimentaire est sans doute liée à leurs responsabilités traditionnelles de pourvoyeuses de soins au sein du foyer.

*« Ce sont les femmes qui sont beaucoup plus impliquées dans la nutrition au niveau du ménage, qui se consacrent à la découverte de nouvelles choses pour leurs enfants et leur famille et qui expérimentent davantage avec la nourriture<sup>86</sup>. »*

À l'inverse, elles peuvent également rechercher des activités professionnelles leur permettant d'approfondir leurs connaissances de l'agroalimentaire dans lequel elles sont déjà engagées :

*« Cela peut leur donner des idées, par exemple, nous produisons des sirops, qu'elles peuvent également préparer dans leur propre cuisine pour leur famille<sup>87</sup>. »*

Il a été rapporté que le secteur de l'énergie est dominé par la présence des hommes. Invitées à décliner les noms des femmes engagées dans ce secteur, les deux femmes interrogées évoluant dans le secteur de la gestion des déchets et du recyclage n'ont pu penser qu'à des co-entrepreneurs masculins. Par ailleurs, une femme a évoqué une table ronde organisée par l'Ambassade de France fin 2019 dans le but de réunir l'ensemble des entrepreneurs évoluant dans l'industrie verte (Réseau Ville durable de Dakar). Sur les 25 participants, seuls trois étaient des femmes.

La faible présence des femmes dans l'industrie verte s'explique par leur faible présence dans l'industrie formelle de façon générale. Les femmes évoluent dans le secteur informel et artisanal, tandis que les hommes s'activent dans des industries nécessitant une mise à l'échelle et des investissements plus importants, bien qu'il n'ait pas été précisé la signification exacte de ces investissements à grande échelle en matière de capital nécessaire. L'industrie verte est considérée comme étant une industrie « coûteuse » nécessitant d'importants investissements (technologie et équipements appropriés) sans garantie de retour sur investissement. Cette situation peut s'expliquer par une demande limitée du marché des « produits verts » tels que les aliments bio et par le fait que les matériaux recyclés soient plus coûteux. De tous les entretiens tenus avec des femmes entrepreneures, on peut déduire que leur passion et leur motivation constituent des facteurs essentiels de leur participation à cette industrie.

### Compétences spécifiques requises pour les entrepreneures et opportunités de développement

Des compétences techniques spécifiques à l'industrie verte sont indispensables pour les femmes évoluant dans ce secteur. Une entrepreneure doit faire preuve de connaissances, d'expertise et d'expérience, faute de quoi on lui accorde moins de crédit, et elle risque de perdre des clients ou de se voir ravir les opportunités de conclure des affaires, contrairement aux hommes. Ces derniers font l'objet de moins d'attention, car ils se voient déjà attribuer un certain statut en raison de leur sexe. Les femmes ont indiqué qu'en tant qu'entrepreneures, elles

83 EIIIC, Femme, PDG, Secteur de la gestion et du recyclage des déchets, Dakar, Sénégal.

84 Femme, PDG, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

85 Homme, Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, Dakar, Sénégal.

86 EIIIC, Femme, Coordonnatrice, Ziguinchor, Sénégal.

87 Femme, PDG, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

doivent consentir deux fois plus d'efforts que les hommes.

« Les femmes sont obligées de déployer deux fois plus d'efforts pour être au top avec leur entreprise<sup>88</sup>. »

Des compétences telles que la comptabilité, le marketing, la gestion des ressources humaines, la gestion d'équipe, les techniques de communication et les compétences en leadership ont également été évoquées parmi celles qui sont indispensables à la gestion d'une entreprise et nécessitent un renforcement des capacités pour les femmes. Cependant, les femmes ont davantage de difficultés à acquérir les compétences nécessaires en raison des obligations domestiques et de garde d'enfants, non rémunérées, qui les privent du temps nécessaire à la participation aux formations.

Au-delà de ces observations, la capacité d'évaluer la participation des femmes à l'industrie verte est compliquée par le manque de données à tous les niveaux (national, régional, local) et dans l'ensemble des sous-secteurs. L'enquête en ligne contribue à résorber cette lacune, et l'échantillon de 8 entrepreneures de l'industrie verte et de 12 de l'industrie classique, restreint mais représentatif, a mis en lumière la vie des entrepreneures opérant dans ces deux secteurs et fournit une base de référence intéressante de caractéristiques, de défis et de perspectives.

Le tableau 5.1 répertorie les données démographiques de base de la population étudiée pendant l'enquête.

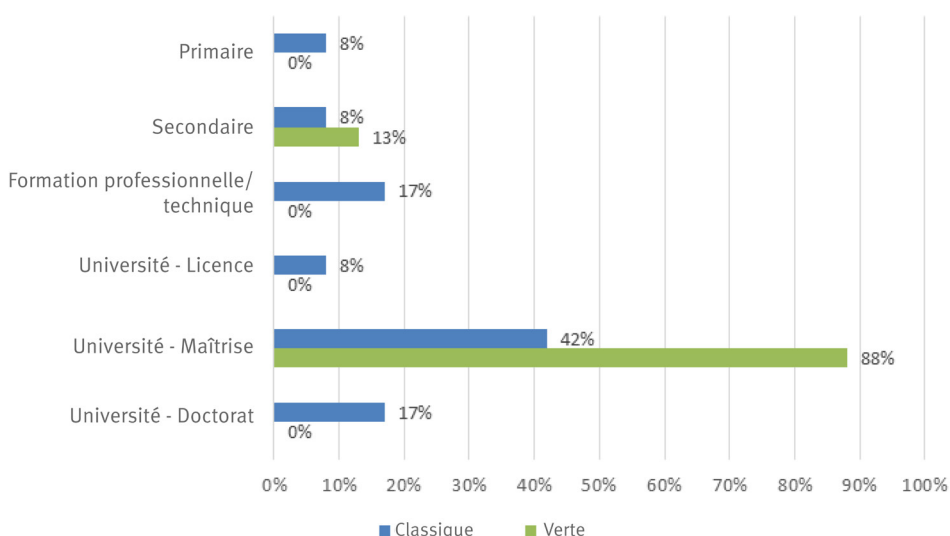
**Tableau 5.1 : Données démographiques relatives aux entrepreneures des industries verte et classique**

Facteurs démographiques	Verte (n = 8)	Classique (n = 12)
Âge moyen	43 ans	47 ans
Tranche d'âge	24-70 ans	35-61 ans
% Formation professionnelle	0 %	17 %
% Maîtrise	88 %	42 %
% Mariée	25 %	67 %
% Avec enfants	38 %	83 %

En moyenne, les entrepreneures de l'industrie verte sont plus jeunes que les entrepreneures classiques (moyenne d'âge de 43 ans pour les unes contre 47 pour les autres). Elles ont un niveau de formation professionnelle inférieur à celui des entrepreneures du secteur classique, mais 88 % d'entre elles sont titulaires d'une maîtrise. Les entrepreneures de l'industrie verte sont moins susceptibles que les entrepreneures classiques d'être mariées (25 % d'entre elles sont mariées, contre 67 % pour leurs homologues de l'industrie classique) ou d'avoir des enfants (38 % contre 83 %).

Les participantes à l'enquête appartenant aussi bien aux industries vertes qu'aux industries classiques ont un niveau d'éducation élevé. Parmi les entrepreneures de l'industrie verte, 88 % sont titulaires d'une maîtrise. Quant aux entrepreneures classiques, 42 % possèdent une maîtrise et 17 % un doctorat (figure 5.1).

**Figure 5.1 : Niveau d'éducation le plus élevé atteint par les entrepreneures des industries vertes et classiques**



L'enquête a également permis de recueillir des informations d'ordre général sur les entreprises dirigées par ces femmes, qui sont présentées dans les tableaux 5.2A et 5.2B. La plupart des participantes à l'enquête exploitent leur entreprise à temps plein (63 % pour les entrepreneures de l'industrie verte contre 67 % pour les entrepreneures classiques).

88 EIIIC, Femme, ONU Femmes, Dakar, Sénégal.



**Tableau 5.2A : Informations générales sur les entreprises**

Informations générales sur les entreprises	Verte	Classique
Nombre moyen d'années d'activité	12	4
Nombre d'années d'activité de l'entreprise	De 3 à 22 ans	De 1 à 10 ans
Nombre moyen d'hommes employés	3	2
Nombre moyen de femmes employées	5	3
% Temps plein	63 %	67 %

**Tableau 5.2B : Postes de direction**

Postes de direction	Verte	Classique
Nombre moyen de femmes aux postes de direction	2,1 (intervalle de 1 à 35)	1,9 (intervalle de 1 à 3)
Nombre moyen d'hommes aux postes de direction	0,7 (intervalle de 0 à 8)	1,1 (intervalle de 0 à 2)

Outre les questions à choix multiples et de classement, l'enquête comportait plusieurs questions ouvertes invitant les femmes entrepreneures à approfondir les informations sur leur expérience. Nous étions particulièrement intéressés par la manière dont les entrepreneures de l'industrie verte ont créé leur entreprise, les facteurs ayant influé sur leurs décisions et la question de savoir où celles-ci ont acquis leurs compétences.

La figure 5.2 présente plusieurs histoires relatives à la façon dont ces entrepreneures de l'industrie verte ont commencé leur activité.

**Figure 5.2 : Pourquoi avez-vous créé votre entreprise ?**

*« La reconnaissance d'un besoin ! Je n'ai pas créé mon entreprise, elle s'est créée d'elle-même... grâce à une chose : l'identification d'un vrai problème. Pendant deux ans, nous avons sillonné les zones rurales du Sénégal, questionnaire en main, interrogeant les agriculteurs sur leurs principaux problèmes. 90 % des agriculteurs de Kayar, Mboro, Déni Biram Ndao, Malem Hodar, Casamance ont déclaré que le STOCKAGE et la CONSERVATION étaient des problèmes majeurs dans la chaîne de valeur agricole. Le problème ayant été identifié, nous avons réfléchi à une solution en utilisant nos compétences en génie civil et en architecture ! Nous avons dû concevoir, créer et mettre en forme un modèle qui correspondait à nos valeurs. » (Répondante n° 4, Sénégal)*

*« Le Sénégal est confronté au phénomène d'accumulation des déchets qui pose d'énormes problèmes sanitaires et environnementaux. Nous nous sommes sentis concernés et avons mis en place le projet Ecotri afin d'inciter chaque individu à trier ses propres déchets à la source et promouvoir une économie circulaire. » (Répondante n° 23, Sénégal)*

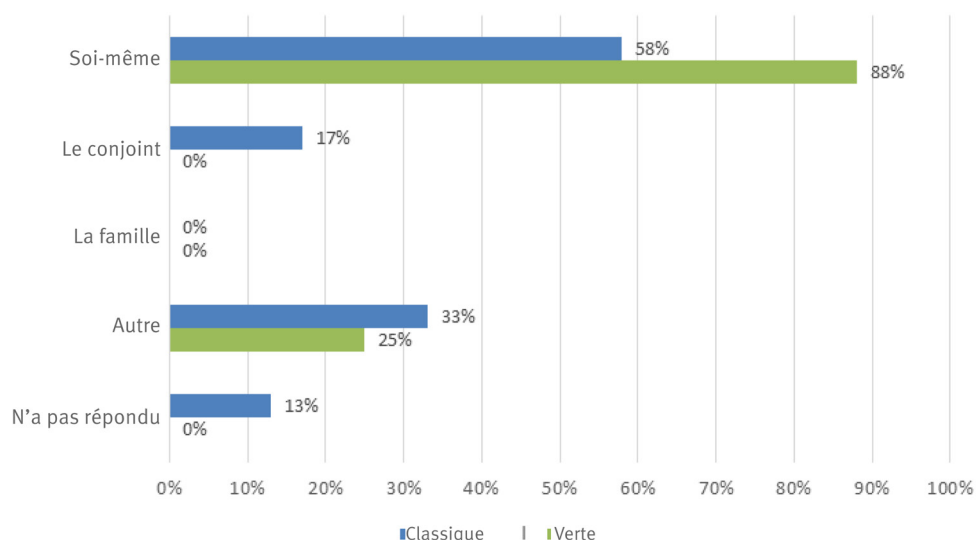
*« Titulaire d'un diplôme de pharmacie, option industrie, obtenu à Paris et convaincue que la nature, qui a déjà tout prévu pour nous, nous offre gracieusement ses bienfaits, ma solution a été de créer mon laboratoire. De retour à Dakar, j'ai ouvert une pharmacie et les 16 années que j'y ai passées m'ont permis de constater les effets néfastes de la dépigmentation, l'alimentation complètement déséquilibrée de la population en général et la paupérisation d'une grande partie des femmes. J'ai alors senti que je pouvais trouver des solutions et c'est ainsi que l'entrepreneuriat m'a inspirée. » (Répondante n° 27, Sénégal)*

*« Afin d'apporter ma pierre à l'édifice de la promotion des produits locaux, qui me passionnent. Je trouve que malgré leur énorme importance, ils restent encore sous-évalués. » (Répondante n° 66, Sénégal)*

*« Pour combattre la pauvreté, promouvoir la consommation locale, participer au développement de mon pays et lutter contre la malnutrition en créant des emplois. » (Répondante n° 70, Sénégal)*

Ces récits font ressortir plusieurs thèmes importants. Les entrepreneures de l'industrie verte étaient plus nombreuses à être mues par leur passion, maximisant leurs compétences en dehors des environnements d'entreprise classique et créant des opportunités correspondant à leurs diverses fonctions de pourvoyeuses de soins. Ces thèmes sont également ressortis clairement lors des entretiens individuels avec des entrepreneures de l'industrie verte. Plus que les entrepreneures de l'industrie classique (58 %), les entrepreneures de l'industrie verte se sont définies comme « auto-motivées » (88 %) dans la mesure où elles se sont lancées dans l'entrepreneuriat de leur propre chef (figure 5.3).

**Figure 5.3 : Qui a influé sur votre décision de créer une entreprise ?**

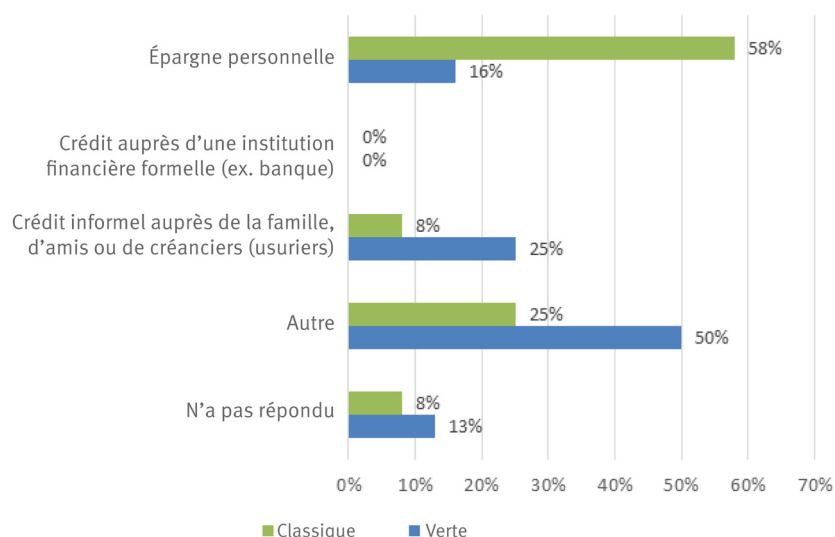


Il est intéressant de noter que si, dans les entretiens, les normes et les stéréotypes basés sur le genre ont souvent été mis en évidence parmi les obstacles, aucune entrepreneure de l'industrie verte et seulement 17 % des entrepreneures classiques ont estimé que leur famille verrait d'un mauvais œil le fait qu'elles créent une entreprise.

Dans les enquêtes et les entretiens, le problème du financement a été cité parmi les obstacles majeurs à la création et à la pérennité des entreprises. Cette question est traitée plus en profondeur dans la partie suivante, mais certaines statistiques sont fournies ici pour contextualiser la phase de démarrage des opérations des entrepreneures. Par exemple, 18 % des femmes entrepreneures de l'industrie verte et 58 % de l'industrie classique ont déclaré avoir tiré leur capital d'amorçage de leur épargne personnelle (figure 5.4). De plus, 25 % des entrepreneures vertes et 8 % des entrepreneures classiques ont eu recours à un crédit informel contracté auprès de leur famille, de leurs amis ou d'usuriers.

Voir la figure 5.4 pour une vue d'ensemble des sources de financement au démarrage.

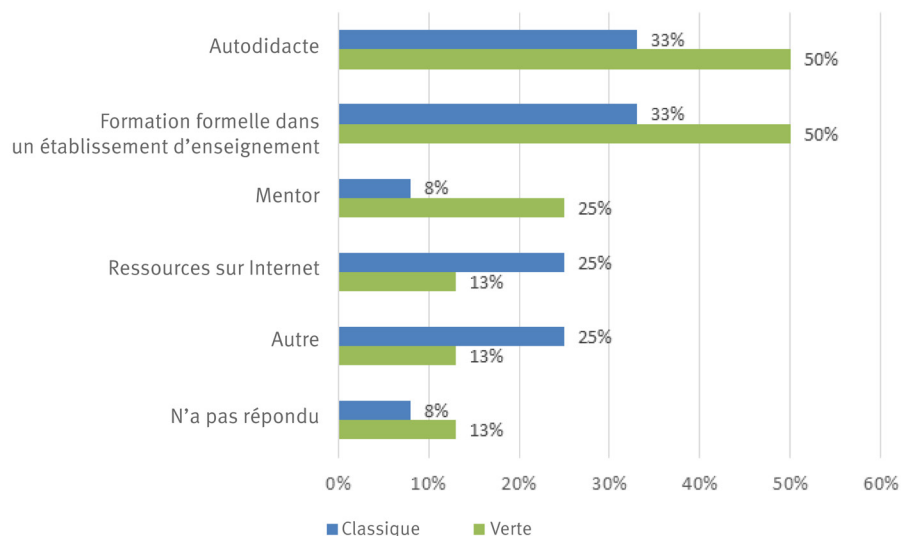
**Figure 5.4 : Lorsque vous avez décidé de créer votre entreprise, où avez-vous trouvé le capital d'amorçage ?**



En matière d'acquisition des connaissances techniques nécessaires à la création de leur entreprise, les participants ont principalement indiqué être autodidactes ou avoir suivi une formation formelle dans un établissement d'enseignement, mais cette situation varie légèrement selon le type d'entrepreneure (figure 5.5). Les entrepreneures de l'industrie verte ont également présenté des taux légèrement plus élevés en matière de consultation de mentors (25 % contre 8 % pour leurs homologues de l'industrie classique) mais inférieurs en ce qui concerne les ressources sur Internet (13 % contre 25 % pour les entrepreneures classiques). Voir la figure 5.5 pour un aperçu des sources de connaissances

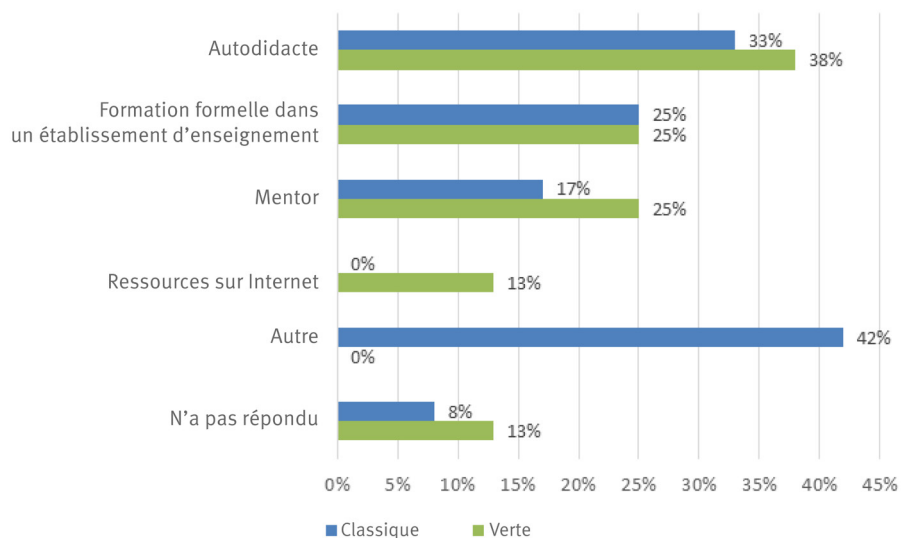
techniques des répondantes afin de créer leur entreprise.

**Figure 5.5 :** Où avez-vous acquis les connaissances techniques nécessaires à la création de votre entreprise ?



En matière d'acquisition des connaissances managériales nécessaires à la gestion de leur entreprise, les participantes de l'industrie verte et celles de l'industrie classique ont principalement indiqué être autodidactes (38 % pour les premières et 33 % pour les dernières). 25 % des entrepreneures de l'industrie verte ont indiqué avoir suivi une formation formelle dans un établissement ou auprès d'un mentor. Concernant les entrepreneures de l'industrie classique, 25 % ont indiqué avoir été formées dans un établissement et 17 % auprès d'un mentor. Enfin, 13 % des entrepreneures de l'industrie verte ont déclaré avoir acquis des compétences de gestion grâce à des ressources sur Internet, contre 0 % dans l'industrie classique. Voir la figure 5.6 pour avoir un aperçu de comment les répondantes ont acquis les compétences managériales nécessaires à la gestion d'une entreprise.

**Figure 5.6 :** Où avez-vous acquis les compétences managériales nécessaires à la gestion de votre entreprise ?



Des éléments supplémentaires sur les obstacles et les opportunités auxquels font face les entrepreneures des industries verte et classique sont abordés dans la partie suivante du présent rapport.

Figure 5.7 : Que souhaiteriez-vous léguer aux générations futures ? (Toutes des entrepreneures de l'industrie verte)

« Nous espérons réussir à promouvoir une certaine culture environnementale, en impliquant les gens et en les formant aux problématiques de tri. Et aussi dynamiser les industries du recyclage au Sénégal. » (Répondante n° 23, Sénégal)

« L'Afrique sera développée par les Africains. Rien ne se fera sans les femmes. Les femmes sénégalaises sont plus responsables que les hommes et sont naturellement plus aptes à innover, et méritent par conséquent d'être soutenues. » (Répondante n° 27, Sénégal)

« Je voudrais être fortement impliquée dans la promotion de produits locaux en proposant des produits sains, respectueux de la santé des consommateurs et de l'environnement, grâce à des emballages adaptés. Je souhaite rendre les produits locaux plus attractifs pour que les consommateurs puissent les utiliser. » (Répondante n° 66, Sénégal)

« Expertise, éthique et persévérance. » (Répondante n° 68, Sénégal)

« Avoir une usine de transformation pour que toutes les femmes qui travaillent actuellement puissent prendre leur retraite et créer de nouveaux emplois. » (Répondante n° 70, Sénégal)

## 5.2 Évaluation de l'engagement des femmes en tant que professionnelles de l'industrie verte

L'État sénégalais n'a pas encore produit d'informations concernant l'industrie verte, ni sur la participation des femmes dans les secteurs et les sous-secteurs y afférant, considérés prioritaires dans la présente étude. Dans de nombreux cas, les informateurs clés n'avaient pas une idée claire de la signification du concept d'« industrie verte » (à savoir les caractéristiques et indicateurs de cette industrie, les professions « vertes » ou ayant le potentiel de devenir « plus vertes », etc.). Cette situation s'explique principalement par le fait que la transition vers des industries plus vertes se trouve encore à un stade précoce. Le contexte où évoluent les professionnelles des industries vertes demeure mal connu, ce qui se traduit par une dispersion des informations disponibles concernant la dimension de genre dans lesdites industries. Malgré cette situation, les observations et les opinions qualitatives fournies par les informateurs clés et les participantes aux discussions de groupe mettent en lumière l'ampleur et la profondeur de l'engagement des femmes professionnelles de l'industrie verte ainsi que les opportunités qui s'offrent à elles, lesquelles sont décrites ci-dessous.

Pendant le processus de recrutement pour les discussions de groupe, nous n'avons pas trouvé de femmes ayant un niveau d'éducation élevé travaillant en qualité d'employées dans l'industrie verte. Les femmes ayant participé aux discussions de groupe occupaient des postes à faibles qualifications, avaient un niveau de scolarité limité et n'avaient d'autre choix que d'occuper ces postes, qu'il s'agisse d'une industrie verte ou non. Toutefois, nous avons observé une légère distinction dans les entretiens menés auprès des femmes membres d'un GIE par rapport aux femmes ouvrières à Dakar. Par exemple, une femme membre d'un GIE transformant de la mangue en vinaigrette a évoqué que la perspective d'utiliser des fruits pourris a poussé son GIE à créer cette entreprise. Elles y ont vu une opportunité :

« Conscientes de l'abondance de produits locaux comme la mangue et leur pourrissement, nous nous sommes demandé pourquoi ne pas s'engager dans la transformation agroalimentaire pour valoriser les produits en décomposition<sup>89</sup>. »

En revanche, pour les ouvrières de Diamniado, elles occupaient ce poste en l'absence d'autre opportunité disponible ou perçue.

« Au Sénégal, il n'y a pas beaucoup d'emplois... alors si nous partons, qu'allons-nous devenir ? Nous n'avons pas d'autres opportunités. En vrai, nous souhaitons même arrêter, parce que le travail comporte trop de risques, tant sur le plan de la santé (douleurs aux poignets) que de la sécurité<sup>90</sup>. »

89 Femme, participante à la DdG, Ziguinchor, Sénégal.

90 Femme, participante à la DdG, Diamniado, Sénégal.



Les femmes interrogées ont déclaré que la façon dont elles sont perçues par les autres est mitigée. D'une part, elles sont respectées parce qu'elles ont un emploi et ne ménagent aucun effort pour gagner leur vie. Dans le même temps, leur salaire est si faible que dès le 10 du mois, elles ont de nouveau du mal à joindre les deux bouts. Les femmes ont estimé que cette situation remettait en cause le respect qu'on leur témoigne du fait d'avoir un emploi. Elles sont incapables de remplir leurs fonctions de pourvoyeuses de soins (nourrir les enfants, prendre en charge leur scolarité) parce qu'elles perçoivent un salaire dérisoire pour un travail ardu et restent loin de leur foyer pendant de longues heures, délaissant leur famille.

*« Elles (la famille et la communauté) nous regardent et voient notre maigre salaire, elles nous disent que nous travaillons tout le temps sans rien gagner de consistant qui puisse satisfaire nos besoins<sup>91</sup>. »*

Les femmes travaillant pour le GIE ont rapporté une autre perception, montrant que la façon dont elles sont considérées a évolué avec le temps. Cette situation semble être due au fait qu'elles ont mieux réussi que les ouvrières de Diamniado à gagner suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins :

*« Il est vrai qu'autrefois, les membres de notre communauté nous critiquaient, mais ils ont à présent ouvert les yeux et compris notre contribution. Les gens voient que nous ne demandons de l'aide à personne, que nous subvenons à nos besoins et que nous sommes en mesure de nourrir notre famille. Nous prenons en charge nos problèmes grâce à nos revenus<sup>92</sup>. »*

De manière informelle, les femmes doivent allier travail et fardeau des tâches ménagères. À cet obstacle s'ajoutent les longues distances à parcourir pour se rendre au travail. Pour les femmes travaillant au parc industriel de Diamniado, à environ 40 km de Dakar, elles doivent se lever très tôt et rentrer très tard à cause des longues distances à parcourir, ce qui leur laisse peu de temps pour s'occuper des tâches ménagères. Certaines d'entre elles ont indiqué partager ce fardeau avec leurs filles lorsqu'elles ont eu grandi. Une femme a évoqué que c'est son fils qui fait la cuisine à la maison. Dans le même temps, le fait de sortir aux premières heures du matin influe sur le sentiment de sécurité des femmes, et certaines se voient dans l'obligation de payer des hommes pour les accompagner pendant ces heures matinales, de peur d'être victimes d'attaques ou d'abus sexuels. Quant aux femmes travaillant dans le GIE rural, outre leur fonction sociale au sein du ménage, elles ont évoqué parmi les obstacles la distance qui les sépare du site de production.

*« Parfois, ton mari est là avec ses besoins, tu dois aller travailler mais tu es obligée de t'occuper rapidement de ses besoins avant de partir<sup>93</sup>. »*

#### *Division du travail selon le genre dans l'industrie verte*

Les discussions de groupe ont fait ressortir clairement une division du travail selon le genre à l'unité de production de nattes. Les hommes fabriquaient les nattes à l'aide des machines et les transportaient, tandis que les femmes étaient chargées des finitions à la main. La rémunération et les conditions de travail y afférentes étaient également basées sur le genre. Les femmes étaient payées à la pièce tandis que les hommes étaient payés à l'heure. Les hommes se sont également vu proposer des contrats à durée déterminée après six mois de service, tandis que de nombreuses femmes ont dû attendre au minimum deux ans avant de recevoir ce type de contrat. Les hommes occupaient également des postes de chauffeurs et de gardiens, ce qui impliquait des responsabilités supplémentaires liées à la sûreté et à la sécurité.

91 Femme, participante à la DdG, Diamniado, Sénégal.

92 Femme, participante à la DdG, Ziguinchor, Sénégal.

93 Femme, participante à la DdG, Ziguinchor, Sénégal.



## 6. Obstacles

Les deux parties suivantes portent sur la première question de recherche : *« Quels sont les besoins, les facteurs et les contraintes propres au pays clé qui empêchent les femmes d'accéder à l'industrie verte et de bénéficier de ses avancées en tant que professionnelles et entrepreneures au même titre que les hommes ? »* À l'aide des données quantitatives et qualitatives primaires collectées, les facteurs clés qui sous-tendent l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte sont également identifiés et discutés.

## 6.1 Résultats de l'enquête en ligne

Comme le montre le tableau 6.1, les femmes entrepreneures de l'industrie verte ont déclaré que l'accès aux marchés pour la commercialisation de leurs produits constituait le principal obstacle (63 %), suivi du paiement de pots-de-vin (50 %), de l'accès à la formation technique nécessaire (38 %), de l'accès aux fournitures de base pour le bon fonctionnement de l'entreprise (38 %), des relations avec les responsables de l'application des lois (25 %), de l'obtention d'un agrément (13 %) et du harcèlement sexuel (13 %). Les entrepreneures de l'industrie classique ont cité l'accès aux marchés pour la commercialisation de leurs produits (67 %), puis l'accès à la formation technique (58 %), l'accès aux fournitures de base pour le bon fonctionnement de l'entreprise (58 %), le paiement de pots-de-vin (25 %), les relations avec les responsables de l'application des lois (25 %), l'obtention d'un agrément (17 %) et le harcèlement sexuel dans la conduite des affaires (17 %) parmi les obstacles supplémentaires auxquels elles sont confrontées.

**Tableau 6.1 :** Sur la base de vos expériences en tant qu'entrepreneure, avez-vous déjà rencontré des obstacles dans les domaines suivants ?

Obstacles	Verte	Classique
Obtention d'un agrément	13 %	17 %
Relations avec les services d'application des lois	25 %	25 %
Paiement de pots-de-vin <sup>94</sup>	50 %	25 %
Accès à la formation technique nécessaire	38 %	58 %
Accès aux fournitures de base	38 %	58 %
Accès aux marchés pour la commercialisation des produits	63 %	67 %
Harcèlement sexuel	13 %	17 %

De plus, 63 % des entrepreneures de l'industrie verte ont déclaré qu'en grandissant, les filles n'étaient jamais encouragées à se lancer dans l'entrepreneuriat. Répondant à une question distincte, 50 % des entrepreneures de l'industrie verte ont indiqué qu'il leur est difficile d'identifier de nouveaux marchés par rapport aux hommes (figure 6.1).

D'autres obstacles comprennent ceux liés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Par exemple, 63 % des entrepreneures de l'industrie verte interrogées s'inquiètent souvent, voire tout le temps, de cet équilibre, contre 33 % seulement pour les entrepreneures de l'industrie classique.

Les arbitrages environnementaux se sont avérés moins courants : seuls 25 % des entrepreneures de l'industrie verte et 33 % des entrepreneures de l'industrie classique ont déclaré être confrontées à un dilemme entre mener une activité lucrative et prendre en compte la consommation de certains matériaux et la pollution environnementale lors du développement de leur entreprise.

Une série de questions liées à l'accès au crédit et à la croissance a permis de mettre en lumière la diversité des charges financières liées à l'augmentation de la production. Interrogées sur la source de capital dont elles se serviraient pour accroître leur production de 25 %, 13 % des entrepreneures de l'industrie verte ont déclaré qu'elles utiliseraient l'épargne personnelle contre 33 % des entrepreneures de l'industrie classique. Concernant le crédit institutionnalisé, il concernerait 25 % des entrepreneures de l'industrie verte contre 17 % pour les entrepreneures de l'industrie classique (tableau 6.2). Cependant, pour un accroissement de production de 50 %, le crédit institutionnalisé constitue la principale source de capital pour les entrepreneures des industries verte (50 %) et classique (67 %) (tableau 6.3).

**Figure 6.1 :** Les répondantes ont explicité leurs réponses concernant l'identification et l'accès à de nouveaux marchés

Entrepreneures de l'industrie verte
« La difficulté ne tient pas au fait que nous soyons un homme ou une femme mais à la capacité de pénétrer le marché et de faire connaître nos produits pour que les gens puissent les acheter. » (Répondante n° 66, Sénégal)
« Pour moi, les hommes ont plus de facilité à accéder à l'information, au marché, et donc à identifier les opportunités à temps. Par la suite, ils ont davantage de temps pour effectuer les procédures administratives et financières afin de réaliser leurs projets ; c'est un long processus. » (Répondante n° 68, Sénégal)
« Les hommes ont accès à de grands marchés et obtiennent plus de financements. » (Répondante n° 70, Sénégal)
Entrepreneures de l'industrie classique
« Les hommes contrôlent mieux le marché, les femmes vendent à la source, mais les hommes peuvent se constituer plus facilement un réseau. Les femmes sont souvent confrontées à un manque de temps en raison des obligations familiales. » (Répondante n° 55, Sénégal)
« La difficulté des femmes entrepreneures est l'accès aux marchés pour la commercialisation de leurs produits. Elles participent à des foires sur des marchés spécifiques mais peinent à trouver des magasins pour assurer une présence active et permanente sur le marché. » (Répondante n° 64, Sénégal)

94 Les « pots-de-vin » sont définis dans l'étude comme un pourcentage du revenu donné à une personne en position de pouvoir ou d'influence en guise de paiement pour avoir généré ce revenu.



**Tableau 6.2 :** Si vous deviez accroître la production de 25 %, quelle serait votre principale source de capital ?

Source de capital	Verte	Classique
Épargne personnelle	13 %	33 %
Crédit institutionnalisé	25 %	17 %
Crédit informel	0 %	8 %

**Tableau 6.3 :** Si vous deviez accroître la production de 50 %, quelle serait votre principale source de capital ?

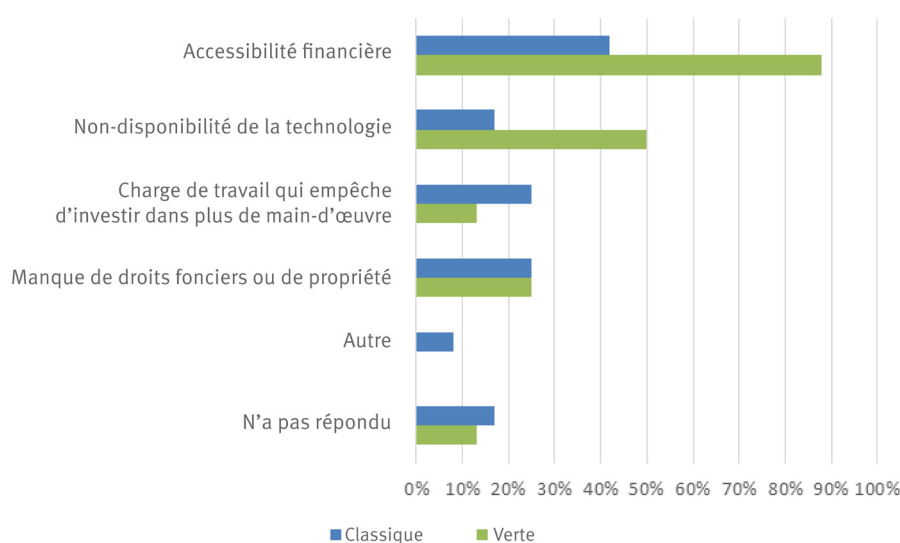
Source de capital	Verte	Classique
Épargne personnelle	0 %	17 %
Crédit institutionnalisé	50 %	67 %
Crédit informel	0 %	0 %

### Obstacles à la sensibilisation

Les obstacles à la sensibilisation sont considérables parmi les entrepreneures. Par exemple, 88 % des femmes évoluant dans l'industrie verte ne sont pas au courant des programmes destinés à l'entrepreneuriat féminin au sein de cette industrie. Cette réalité est également valable pour la connaissance des conventions/accords internationaux relatifs à la croissance verte (50 % des entrepreneures de l'industrie verte ne sont pas au courant, contre 75 % pour celles de l'industrie classique).

Pour les entrepreneures de l'industrie verte, les principaux obstacles à une meilleure transition verte des entreprises incluent l'accessibilité financière (88 %), la non-disponibilité des technologies (50 %), le manque de connaissances sur la façon d'opérer des changements (25 %), le manque de droits fonciers ou de propriété (25 %) et la charge de travail, qui empêche l'investissement visant à accroître la main-d'œuvre (13 %). Pour les entrepreneures de l'industrie classique, ces obstacles sont l'accessibilité financière (42 %), le manque de connaissances sur la façon d'opérer des changements (33 %), la charge de travail, qui empêche l'investissement visant à accroître la main-d'œuvre (25 %), le manque de droits fonciers ou de propriété (25 %) et la non-disponibilité des technologies (17 %).

**Figure 6.2 :** Quels sont les principaux obstacles à une meilleure transition verte de votre entreprise ?



## 6.2 Conclusions des entretiens et des discussions de groupe

### 1. Les obstacles dans l'industrie verte diffèrent-ils de ceux de l'industrie classique ?

Les personnes interrogées ont examiné les similitudes et les différences entre les obstacles auxquels sont confrontées les femmes en tant qu'entrepreneures et professionnelles dans l'industrie verte émergente par rapport à l'industrie classique. Elles ont constaté que :

- Les obstacles rencontrés dans l'industrie verte sont moins marqués que dans l'industrie classique.
- L'industrie verte fait face à des obstacles nouveaux et différents.
- Certains obstacles touchent les femmes aussi bien dans l'industrie verte que dans l'industrie classique.
- Certains obstacles sont communs aux femmes et aux hommes, mais spécifiques à l'industrie verte.

Dans l'ensemble, on estime que le caractère nouveau de l'industrie verte au Sénégal donne l'impression que la concurrence avec les hommes est moindre et que les stéréotypes de genre dictant ce que les hommes et les femmes peuvent ou ne peuvent pas faire sont moins nombreux. Cela se traduit par davantage d'opportunités potentielles pour les femmes :

*« Je pense que (l'industrie verte) c'est un secteur qui n'a pas été investi par d'autres acteurs et qui est donc très favorable en matière d'opportunités pour les femmes<sup>95</sup>. »*

### 1.1 Rôles engendrés dans l'industrie verte

Au Sénégal, les femmes de l'industrie verte sont davantage présentes dans le secteur de la transformation agroalimentaire. Le fait d'occuper des postes liés à la transformation alimentaire en dehors du ménage repose sur les compétences existantes des femmes tout en offrant un débouché conforme aux attentes de la société en matière de comportement féminin « approprié ». Les EIIc ont le sentiment que les femmes de l'industrie verte sont confrontées à moins de résistance de la part des hommes car leurs emplois correspondent aux attentes traditionnelles liées au genre au Sénégal.

En dehors du secteur de la transformation agroalimentaire, les entretiens tenus avec les entrepreneures de l'industrie verte mettent clairement en évidence que leur « vocation » de pourvoyeuses de soins est le facteur qui a donné corps à leur passion et les a motivées à s'engager dans cette industrie :

*« En tant que femmes, nous devenons naturellement mères et en tant que mères, il est important que nous prenions soin de nos enfants, et nous le faisons en nous engageant dans l'industrie verte<sup>96</sup>. »*

Un des messages qui ressort de plusieurs entretiens est que les femmes sont attirées par l'industrie verte, à la fois parce qu'elles se considèrent comme responsables du bien-être de la prochaine génération et parce qu'elles souhaitent contribuer à la durabilité environnementale. Compte tenu des défis actuels liés aux modes de production et de traitement des polluants, mais également aux produits de consommation peu sains (par exemple les produits non bio ou à forte teneur en sucre), les femmes ont estimé que leur fonction de mère et de pourvoyeuse de soins est intrinsèquement liée à l'industrie verte. L'industrie verte est perçue comme hautement respectueuse de la santé de l'environnement et de ses habitants.

Les jeunes femmes chefs d'entreprise se sentent l'obligation de remplir leur fonction au sein de la société, ce qui s'illustre par la déclaration suivante :

*« Demain, l'industrie verte dominera. Les filles d'aujourd'hui sont obligées d'être présentes dans ce secteur. Demain sera un monde plus vert avec l'énergie solaire et éolienne, l'utilisation de la biomasse, les voitures électriques et autres moyens de transport verts ; ce sera un monde vert avec le tri et le recyclage. C'est une obligation pour les femmes, elles doivent s'impliquer très tôt pour ne pas rater le train<sup>97</sup>. »*

Dans un des cas, une femme dirigeait une entreprise de production de compotes de fruits pour enfants. Elle s'est lancée dans l'entrepreneuriat en raison d'un vide sur le marché : elle ne trouvait pas ces compotes au niveau local.

### 1.2 Pressions concurrentes du travail rémunéré et non rémunéré

Bien que le temps que les hommes consacrent au travail rémunéré soit plus élevé que celui des femmes, leur contribution au travail non rémunéré est considérablement plus faible<sup>98</sup>. Par conséquent, les femmes n'ont que peu ou pas de temps libre à leur disposition pour se constituer un réseau, effectuer des recherches, se renseigner, investir dans leur propre formation, faire des demandes de crédits ou de subventions, ou mener d'autres activités qui les aideraient à développer une entreprise :

*« Les hommes ont beaucoup plus de temps pour participer aux formations, car lorsqu'une femme se lève le matin, elle doit s'occuper du ménage, et même si ce n'est pas le cas, elle doit coordonner les tâches ménagères pour que tout se passe bien. Les hommes peuvent se lever le matin, aller directement au bureau, ensuite suivre un cours en toute tranquillité et rentrer chez eux<sup>99</sup>. »*

Les femmes qui parviennent à concilier leur réussite en tant qu'entrepreneures et les fonctions sociales attendues d'elles sont particulièrement respectées. Néanmoins, une des personnes interrogées a souligné que cette réussite comporte des risques. L'indépendance financière des femmes peut constituer une contribution invisible au ménage et les enfermer dans le contexte de la « double journée », où toutes les responsabilités de travail non rémunéré liées à la société subsistent, malgré leur activité professionnelle. Par ailleurs, les femmes peuvent toujours se retrouver exclues de la véritable sphère de décision et de l'autonomisation. Cette personne a mis en garde contre le fait de considérer le renforcement de l'entrepreneuriat et de la participation économique des femmes comme aboutissant nécessairement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation.

95 EIIc, Femme, Conseillère, ONU Femmes, Dakar, Sénégal.

96 EIIc, Femme, PDG, Secteur de la gestion des déchets et du recyclage, Dakar, Sénégal.

97 EIIc, Femme, Présidente, Secteur des énergies renouvelables, Saint-Louis, Sénégal.

98 Nathan Associates Inc., « Women's economic participation in Peru » (2016).

99 EIIc, Femme, ONU Femmes, Dakar, Sénégal.

*« Pour nous les femmes, cette indépendance financière n'a pas abouti à une véritable autonomisation en matière d'égalité et d'équité. Nous avons l'espoir, par exemple, que l'autonomisation économique se traduirait par la consultation des femmes et par des discussions plus importantes avec elles sur les questions faisant l'objet d'une prise de décision au niveau familial, compte tenu de leur contribution financière. Mais nous avons réalisé qu'il s'agissait, en réalité, d'une contribution invisible, c'est-à-dire qu'elle n'est pas prise en compte dans le ménage<sup>100</sup>. »*

### 1.3 Conditions de travail défavorables

Les femmes travaillant en tant qu'employées ont signalé peu de différence entre les obstacles rencontrés dans les industries verte ou classique, en particulier en ce qui concerne les conditions d'emploi. Dans les deux cas, il est fait état de faibles exigences en matière d'éducation, d'un faible niveau de compétences et d'un choix limité quant au type de profession qu'elles souhaitent exercer.

*« Nous sommes obligées de travailler dans cette industrie. Sinon, comment subvenir aux besoins de nos enfants et prendre en charge leur éducation<sup>101</sup> ? »*

### 1.4 Propriété foncière

Les femmes entrepreneures et les travailleuses ont signalé que les obstacles à la participation des femmes aux industries verte et classique ne différaient guère en matière de propriété foncière. Un écart de mise en œuvre évident a été signalé entre les normes sociales et la législation nationale. La Constitution dispose expressément que *« l'homme et la femme ont le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre<sup>102</sup> »*.

Cependant, les femmes sont confrontées à un manque d'accès adéquat à la terre, ainsi qu'aux ressources financières nécessaires pour obtenir et valoriser cette terre. Pris ensemble, ces points empêchent les femmes de développer leur entreprise et de réaliser des économies d'échelle. Cette situation entraîne plusieurs conséquences néfastes : les femmes ne peuvent ni accéder aux bâtiments adéquats pour exploiter leur entreprise ni développer leurs infrastructures (par exemple, construire des entrepôts frigorifiques ou acheter des équipements de transformation). Il leur est donc quasiment impossible de conserver d'importants stocks de matières premières et de produits finis, ce qui réduit leur capacité à réagir aux fluctuations des prix sur le marché.

### 1.5 Manque d'accès aux financements

L'industrie verte nécessite d'importants investissements de départ et, puisque les hommes ont plus de facilité d'accès aux financements, ils rencontrent moins d'obstacles en la matière. C'est également ce qui ressort d'une étude menée par Enda Énergie qui montre que les femmes ont tendance à utiliser des sources d'énergie « classiques » (bois, charbon de bois) en lieu et place des sources propres (énergie solaire, électricité). Les sources d'énergie classiques sont plus abordables et permettent de réduire les coûts de production. Les rôles sociaux sexués font que les hommes sont financièrement plus stables et sont plus susceptibles de disposer d'un revenu leur permettant d'investir dans les énergies renouvelables dans le cadre de leurs activités commerciales.

*« Les hommes sont confrontés aux mêmes problèmes, mais ils sont privilégiés lorsqu'il s'agit d'accéder aux financements<sup>103</sup>. »*

### 1.6 Prix compétitifs

Les coûts plus élevés de démarrage et de production des entreprises de l'industrie verte, par rapport à l'industrie classique, sont un des obstacles mentionnés par les EIC. Le retour sur investissement dans l'industrie verte peut rendre les produits moins attractifs pour un consommateur soucieux des prix. Les « produits verts », tels que les aliments biologiques et les matériaux recyclés, sont souvent plus chers en raison des coûts de production plus élevés, entraînant de fait une baisse de la demande. Comme l'a affirmé une femme :

*« Comme vous le savez, la transformation est très coûteuse. Nous n'obtenons pas de grandes quantités, nous faisons d'énormes efforts et vendons très peu. C'est parce qu'ils (les clients) ne veulent pas payer, ils ne connaissent pas la valeur du produit<sup>104</sup>. »*

De nombreux clients ne sont pas disposés à acheter des produits locaux plus coûteux, et les entrepreneures travaillent à petite échelle, ce qui complique la réduction des coûts de production. Les difficultés liées à l'exploitation de petits volumes sont exacerbées par la concurrence des clients et entrepreneurs masculins qui peuvent plus facilement faire des affaires en raison des rôles sociaux liés au genre.

100 Femme, participante à la DdG, Coordinatrice, Ziguinchor, Sénégal.

101 Femme, participante à la DdG, Ziguinchor, Sénégal.

102 Constitution du Sénégal, article 15.

103 EIC, Femme, Directrice générale, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

104 EIC, Femme, Relations extérieures, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

### 1.7 Manque d'éducation et de formation

Les femmes professionnelles sont confrontées à des obstacles nouveaux et différents dans l'industrie verte ; par exemple, des obstacles formels et institutionnels liés aux niveaux d'éducation et de formation. Les femmes ont souvent passé moins d'années dans l'enseignement formel que les hommes, surtout au cours des générations précédentes. En outre, la génération actuelle de femmes est moins susceptible de posséder la formation technique requise pour travailler dans l'industrie verte. Étant donné qu'en moyenne, les femmes évoluant dans ce secteur jouissent d'un niveau d'éducation moins élevé que les hommes, elles sont plus susceptibles de ressentir le manque de compétences techniques comme un obstacle. Si l'on ajoute à cela le manque de temps libre pour suivre une formation en raison de la pression exercée par le travail non rémunéré, il leur est difficile d'acquérir les compétences requises pour assumer des responsabilités croissantes dans l'industrie verte.

### 1.8 Harcèlement et discrimination directe

Les femmes plus âgées interrogées considèrent que les femmes plus jeunes brisent les stéréotypes actuels, mais les considèrent également comme étant vulnérables et plus exposées au harcèlement de la part des hommes en raison de leur jeunesse et de leur célibat.

Deux entrepreneures ont déclaré éprouver des difficultés à entrer en discussion avec les fonctionnaires des douanes et de l'administration fiscale et être parfois victimes d'intimidation de la part de ces acteurs.

*« Lorsque les femmes se rendent à l'administration des douanes ou doivent effectuer des démarches auprès de l'administration fiscale, on a vraiment tendance à leur mettre des bâtons dans les roues. Peut-être que cette réalité n'est pas documentée, mais j'ai compris que les femmes doivent supporter beaucoup de choses pour établir une communication professionnelle avec ceux qui sont censés leur faciliter les affaires... Parfois, ils essaient d'intimider les femmes pour qu'elles paient sans aucune explication<sup>105</sup>. »*

De plus, les interactions avec les hommes lors de négociations commerciales sont parfois empreintes de propositions inappropriées.

*« En tant que femmes, nous sommes parfois confrontées au chantage... à une certaine situation où les clients cherchent une relation sentimentale ; ils vous disent être amoureux de vous et lorsque vous refusez leurs avances, ils vous bloquent d'une manière ou d'une autre<sup>106</sup>. »*

### 1.9 Pression des attentes relatives aux rôles des hommes et des femmes et patriarcat dans la société en général

La moitié des femmes d'affaires interrogées ont indiqué sans équivoque que le mariage et les enfants avaient une incidence sur les femmes en tant qu'entrepreneures et dirigeantes. Cette situation n'est pas nécessairement le propre de l'industrie verte ; elle touche l'ensemble des industries et représente un sérieux obstacle pour les femmes :

*« Quand tu es mariée, on va te dire beaucoup de choses que tu ne peux pas faire. Par exemple, on te dit que tu ne peux pas voyager pendant plus de deux jours et laisser ta famille à la maison, ce genre de choses<sup>107</sup>. »*

Cette situation crée au sein du ménage une tension pouvant entraîner le divorce. Cela a été évoqué par deux entrepreneures comme étant une des conséquences subies par les femmes à cause de leurs activités professionnelles.

*« C'est aussi mon cas dans une certaine mesure, je suis jugée trop indépendante. Lorsqu'une femme est trop indépendante, elle ne respecte plus les normes, c'est clair. Et malheureusement, dans certains cas, cette situation se solde par le divorce<sup>108</sup>. »*

Certaines personnes interrogées ont souligné la résistance active que les maris opposent à leurs épouses, par exemple l'interdiction de se rendre aux réunions du GIE ou d'autres plates-formes, de tenir des réunions à domicile ou le fait de dérober la caisse de petits groupements commerciaux de femmes.

*« Certains conjoints ne sont pas du tout compréhensifs et s'estiment être en droit de donner à leurs épouses la permission de faire telle ou telle chose<sup>109</sup>. »*

D'autre part, si les femmes sont en mesure de démontrer leur capacité à concilier vie de famille et vie professionnelle, elles forcent le respect :

*« Je pense qu'une femme qui réussit à gérer son entreprise et à générer des revenus mérite le respect<sup>110</sup>. »*

105 EIC, Femme, PDG, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

106 EIC, Femme, Directrice générale, Secteur de la gestion des déchets et du recyclage, Dakar, Sénégal.

107 Femme, Secrétaire générale, Secteur de l'énergie solaire, Mekhé, Sénégal.

108 EIC, Femme, Présidente, Secteur des énergies renouvelables, Saint-Louis, Sénégal.

109 EIC, Femme, Coordinatrice, Ziguinchor, Sénégal.

110 EIC, Femme, PDG, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.



Cet aspect a également été cité sans équivoque parmi les obstacles par les femmes décideurs :

*« Nous savons que le mariage est un des phénomènes ayant tendance à confiner les femmes au foyer et à leur faire abandonner les études<sup>111</sup>. »*

#### 1.10 Intersectionnalité

L'intersectionnalité a aussi été évoquée. Certaines ethnies (dans la région de la Casamance par exemple) sont plus ouvertes à l'égalité des sexes que d'autres. Il a été fait état d'une distinction plus nette entre les zones rurales, où l'organisation de la vie et du travail se font dans le respect scrupuleux des rôles traditionnels, et la ville de Dakar où les femmes jouissent d'une plus grande liberté.

*« Il y a des réalités sociales à Dakar, mais si vous allez à Saint-Louis, vous ne verrez pas vraiment ces réalités. Si vous allez au fin fond du pays ou au nord en direction du Fouta, vous verrez que la réalité est complètement différente, les femmes sont encore en retard<sup>112</sup>. »*

De plus, les femmes à Dakar sont évaluées sur la base de leurs compétences pour conduire des affaires ou occuper un poste, tandis qu'en zone rurale, les fonctions traditionnelles prévalent :

*« Lorsque vous vivez à Dakar, on regarde vos compétences, mais lorsque vous vivez en zone rurale, vous restez au foyer<sup>113</sup>. »*

#### 1.11 Manque de modèles de femmes entrepreneures dans l'industrie verte

On manque encore de modèles de femmes qui réussissent dans l'industrie verte au Sénégal. Ecobags a été cité deux fois et Esteval trois fois parmi les entreprises prospères dirigées par des femmes entrepreneures. Bien que le nom et le secteur de ces entreprises aient été mentionnés, la plupart des personnes interrogées n'ont pu donner davantage d'informations à leur sujet. Le nom d'Aïsha Konté, directrice de la société de cosmétiques bio Nyara, a été cité une fois. Trois femmes, deux dans le secteur de la gestion des déchets et l'une dans celui des énergies renouvelables, n'avaient à l'esprit que des hommes entrepreneurs dans leur (sous-)secteur :

- *« Au Sénégal, l'entrepreneuriat est la chasse gardée des hommes<sup>114</sup>. »*
- *« Objectivement, je ne connais que des hommes dans mon secteur<sup>115</sup>. »*
- *« Dans mon secteur, je suis encore la seule femme<sup>116</sup>. »*

## 2. Certains obstacles existent spécifiquement dans l'industrie verte, mais sont communs aux femmes et aux hommes

### 2.1 Immatriculation d'une entreprise

Les tentatives d'immatriculation d'une entreprise ont été considérées comme étant difficiles :

*« Une fois que vous créez une entreprise formelle, vous faites face à beaucoup de vérifications et de contrôles. Cette situation est commune à toutes les entreprises<sup>117</sup>. »*

Une femme<sup>118</sup> a également indiqué que les entrepreneurs ne savent pas à qui (à quel ministère) s'adresser pour la résolution des problèmes liés aux affaires.

### 2.2 Manque d'accès à la technologie

Il existe un manque d'informations sur l'industrie verte, de l'approvisionnement en matières premières à celui de matières auxiliaires (par exemple les emballages). De manière générale, cela a été considéré comme une contrainte aussi bien pour les hommes que les femmes.

### 2.3 Manque de soutien à la création

Il existe un manque global de sensibilisation à la création et l'esprit d'entreprise au Sénégal. Cela se traduit par un manque de politiques visant à soutenir les petites et moyennes entreprises par des mesures telles que des prêts de démarrage ou des subventions.

### 2.4 Scepticisme à l'égard des initiatives en faveur des femmes

Trois des hommes interrogés parmi les décideurs n'ont pas caché leur mécontentement à l'égard des approches qui considèrent l'industrie et l'entrepreneuriat verts en termes binaires : hommes contre femmes. Ils ont estimé que les obstacles liés au genre étaient imaginaires et les mesures visant à les éliminer, de fait, contre-productives. Selon eux, ces obstacles ont été éliminés au fil du temps par le biais de mesures telles que la loi sur la parité. Ils partagent l'avis que l'accent devrait être mis sur la qualité des personnes dans l'industrie verte, et non sur

111 EIIIC, Femme, Assistante technique, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Dakar, Sénégal.

112 EIIIC, Femme, Présidente, Secteur des énergies renouvelables, Saint-Louis, Sénégal.

113 EIIIC, Femme, Directrice générale, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

114 EIIIC, Femme, PDG, Secteur de la gestion des déchets et du recyclage, Dakar, Sénégal.

115 EIIIC, Femme, Directrice générale, Secteur de la gestion des déchets et du recyclage, Dakar, Sénégal.

116 EIIIC, Femme, Présidente, Secteur des énergies renouvelables, Saint-Louis, Sénégal.

117 EIIIC, Femme, PDG, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

118 EIIIC, Femme, Directrice générale, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

leur genre. Ils ont également exprimé la crainte que les initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'industrie verte puissent même constituer une menace à la stabilité de la famille.

*« En opposant les hommes aux femmes, vous nous mettez en difficulté ; cela déstabilise la famille alors que celle-ci est censée vivre en cohésion<sup>119</sup>. »*

La quasi-totalité des hommes interrogés sont contre l'approche binaire opposant les hommes et les femmes. Mais certains ont reconnu que les femmes sont confrontées à des obstacles et ont évoqué le contexte socioculturel pour les expliquer.

Le leadership est davantage considéré comme une affaire d'hommes que de femmes :

*« Traditionnellement, le leadership est issu d'un contexte culturel où les hommes avaient davantage accès à la parole que les femmes<sup>120</sup>. »*

Par ailleurs, quatre femmes décideurs ont cité expressément les pressions sociales liées au fait d'être une femme et d'assumer les responsabilités de travail non rémunéré au sein du ménage parmi les obstacles.

## 6.3 Synthèse : Principaux facteurs d'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte

**Tableau 6.4 :** Tableau récapitulatif des obstacles à l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte

Obstacles à l'avancement
<p><b>Manque de connaissance des politiques et des programmes conçus pour bénéficier aux femmes et/ou encourager leur participation à l'industrie verte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 88 % des personnes interrogées ne sont au courant d'aucune politique ou programme favorisant l'entrepreneuriat féminin dans l'industrie verte.</li> <li>- 50 % des répondantes ignorent l'existence de conventions/accords internationaux en matière de développement vert.</li> </ul>
<p><b>Manque d'accès à la technologie nécessaire à l'entrepreneuriat vert ou au développement des entreprises en activité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La technologie requise dans la nouvelle industrie verte constitue un obstacle pour les femmes.</li> </ul>
<p><b>Difficulté pour les femmes entrepreneures à trouver et à engager des travailleuses qualifiées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 38 % des femmes entrepreneures ont déclaré qu'il serait difficile, voire très difficile, de trouver des travailleuses possédant les compétences adéquates.</li> </ul>
<p><b>Absence d'« expérience », à savoir les réseaux historiques d'influence de leurs homologues masculins, ce qui fait que les acteurs « expérimentés » de l'industrie verte leur ravissent souvent les marchés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes sont souvent victimes de harcèlement de la part d'hommes évoluant dans le marché, surtout si elles sont plus jeunes et/ou célibataires.</li> <li>- Les femmes ont du mal à entrer en discussion avec les fonctionnaires des douanes et de l'administration fiscale, et subissent parfois des intimidations de leur part.</li> </ul>
<p><b>Manque d'accès des femmes au mentorat, ce qui a une incidence sur les réseaux de financement des investissements et les opportunités d'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 75 % des entrepreneures de l'industrie verte n'ont pas accès à une assistance personnalisée via des réseaux de mentorat.</li> </ul>
<p><b>Manque d'accès aux capitaux, garanties et crédits nécessaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 63 % des entrepreneures interrogées pensent que les hommes disposent de davantage d'opportunités que les femmes d'accéder au crédit pour le financement de leur entreprise.</li> <li>- Du fait qu'elles ne possèdent pas de terres ou d'autres actifs, les femmes éprouvent des difficultés à apporter des garanties à des fins de crédit.</li> <li>- Les femmes manquent d'infrastructures et d'équipements.</li> </ul>
<p><b>Accès insuffisant aux marchés pour la commercialisation de leurs produits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 63 % des entrepreneures de l'industrie verte ont déclaré que le manque d'accès aux marchés pour la commercialisation de leurs produits constitue un obstacle majeur.</li> <li>- En réponse à une question distincte, 50 % des entrepreneures de l'industrie verte ont indiqué éprouver plus de difficultés que les hommes à identifier de nouveaux marchés.</li> <li>- Demande limitée des « produits verts », comme les aliments bio et les matériaux recyclés, du fait de leur coût plus onéreux.</li> </ul>
<p><b>Confrontations à d'autres défis relatifs à la chaîne de valeur et aux « coûts cachés » liés aux affaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le paiement de pots-de-vin (50 %), l'accès à la formation technique nécessaire (38 %), l'accès aux fournitures de base pour le bon fonctionnement de l'entreprise (38 %), les relations avec les responsables de l'application des lois (25 %), l'obtention d'un agrément (13 %) et le harcèlement sexuel (13 %) ont également été répertoriés par des entrepreneures de l'industrie verte.</li> </ul>

119 EIC, Homme, Directeur, Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, Dakar, Sénégal.

120 EIC, Homme, Directeur, Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, Dakar, Sénégal.

## Obstacles à la transformation

### Normes sociales néfastes

- Normes sociales qui découragent l'entrepreneuriat féminin : 63 % des répondantes ont déclaré qu'en grandissant, elles n'avaient pas eu l'impression que les filles étaient encouragées à se lancer dans l'entrepreneuriat.
- Risques liés à la réputation associés au fait de travailler à des heures tardives ou aux activités/voyages menés avec des hommes.
- Existence d'un écart important entre les normes sociales et les dispositions judiciaires et législatives.
- Pouvoir décisionnel plus faible.
- Mobilité réduite en raison des responsabilités domestiques.

### Responsabilités familiales et domestiques

- Fardeaux des travaux domestiques/obligations familiales/de pourvoi de soins et manque d'accès aux prestataires de services de garde d'enfants : 63 % des entrepreneures de l'industrie verte interrogées s'inquiètent souvent ou toujours de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

### Inégalités intersectionnelles

- La race, la ruralité, la pauvreté et le genre s'entrecroisent pour créer des vulnérabilités différentes et multiformes.
- Les femmes rurales sont moins susceptibles d'accéder à la technologie, à l'information, à l'éducation et aux compétences, et sont plus enclines à assumer des responsabilités traditionnelles au sein du ménage.

### Discrimination à l'embauche

- Prévalence des « boys' club » et des « gatekeepers » (comme les recruteurs).
- Attribution de postes à qualifications inférieures par les organisations.

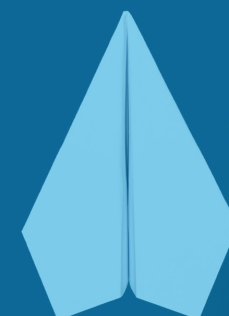
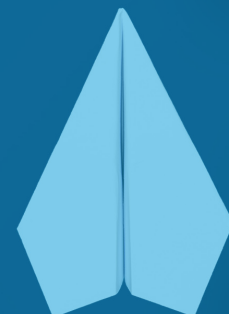
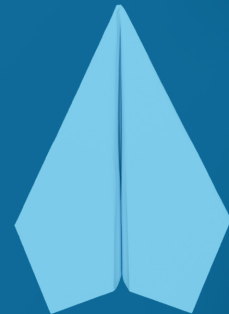
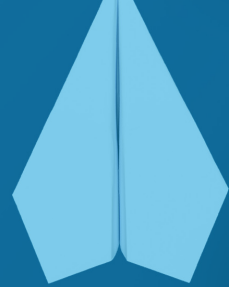
### Obstacles à une meilleure transition verte des entreprises

- Les entrepreneures de l'industrie verte ont cité l'accessibilité financière (88 %) et l'indisponibilité de la technologie (50 %) parmi les principaux obstacles à une meilleure transition verte des entreprises.

### Opacité de la définition d'« industrie verte »

- Insuffisance de statistiques et méconnaissance de ce que recouvre l'industrie verte.
- Quasi-absence de statistiques sur la participation des femmes aux industries vertes.

# 7. Opportunités



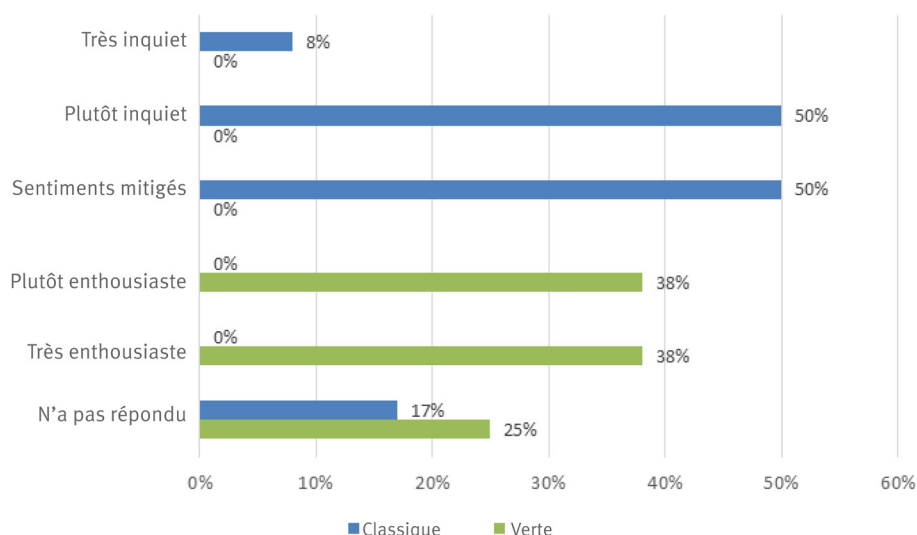


Les trois sections suivantes traitent de la première question de recherche : *« Quels sont les moteurs et les opportunités propres au pays clé qui permettent aux femmes d'accéder et de bénéficier équitablement des avancées de l'industrie verte en tant qu'entrepreneures et professionnelles de l'industrie ? »* en utilisant les données quantitatives et qualitatives primaires recueillies.

## 7.1 Opportunités pour les femmes de progresser en tant qu'entrepreneures et leaders dans les industries vertes

Les données recueillies à la faveur des enquêtes et des entretiens en ligne ont révélé que, malgré les défis multiformes auxquels sont confrontées les entrepreneures, il existe également une multitude d'opportunités et de tendances dont il est possible de tirer parti pour faire progresser les femmes en tant qu'entrepreneures et leaders dans les industries vertes. Il est assez révélateur de constater que la majorité des entrepreneures de l'industrie verte interrogées sont optimistes quant à la croissance de leur entreprise. Comme le montre la figure 7.1, 76 % des entrepreneures de l'industrie verte ont déclaré être très enthousiastes à l'idée que leur entreprise se développe, contre 0 % des entrepreneures classiques. Ce sont des tendances sur lesquelles il est possible de capitaliser pour améliorer la représentation des femmes dans l'industrie verte au Sénégal.

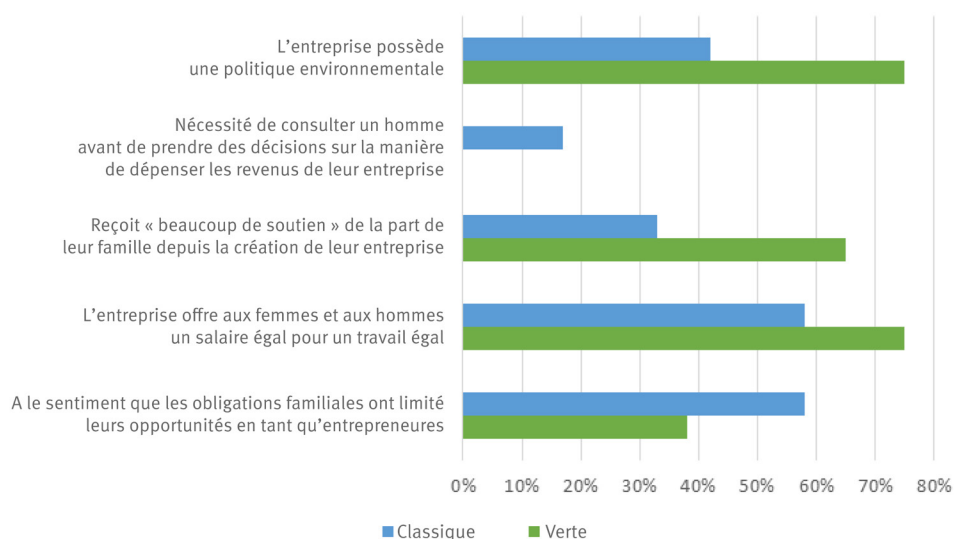
**Figure 7.1 :** Quel est votre degré d'enthousiasme ou d'inquiétude vis-à-vis de la croissance de votre entreprise ?



## 7.2 Principaux indicateurs de transformation sociale

S'il est clair que les normes sociales néfastes représentent des obstacles à l'autonomisation économique des femmes dans les industries vertes, plusieurs indicateurs clés laissent entrevoir également un important potentiel de transformation sociale vers l'égalité des sexes dans l'industrie verte (figure 7.2).

**Figure 7.2 :** Principaux indicateurs de transformation sociale mis en évidence dans l'enquête en ligne



Lors des discussions relatives aux opportunités disponibles pour entrepreneures et les professionnelles de l'industrie verte, les réponses se sont souvent résumées à l'idée que les industries vertes offrent de nouvelles opportunités du fait de leur nouveauté.

- Une des raisons vient du fait que le Sénégal reste un grand importateur de denrées alimentaires, qui peuvent et devraient être produites localement par les femmes. Le marché local est loin d'être saturé, et la transformation des matières premières ainsi que l'innovation en matière de produit fini demeurent faibles.
- La nouvelle industrie verte présente ainsi de nombreuses opportunités pour le Sénégal en matière de quantités et de gammes de produits à fabriquer localement.
- L'arrivée et le développement de l'industrie verte au Sénégal offrent également aux femmes un espace où elles n'ont pas besoin de rivaliser avec les hommes dans des circonstances et des conditions injustes, et où elles sont libérées des stéréotypes de genre.

À la question de savoir quels sont les meilleurs programmes pour l'autonomisation économique des femmes, les réponses sont allées de l'absence de connaissances sur ces types de programmes à la mention de programmes très spécifiques, souvent mis en œuvre par des ONG. La moitié des entrepreneures ont déclaré n'avoir aucune connaissance de ces programmes :

*« À mon avis, il n'y a pas beaucoup de programmes pour les femmes qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat. Quoi qu'il en soit, je n'en ai aucune connaissance<sup>121</sup>. »*

*« Pour être honnête, je n'ai pas vu un tel programme et malheureusement je n'en ai pas bénéficié<sup>122</sup>. »*

Trois personnes interrogées, dont deux travaillent pour une ONG, ont cité des projets de l'USAID (NaatalMbaay<sup>123</sup>, Wula Nafaa<sup>124</sup>, PAFA/FIDA, PSM) et un projet d'ONU Femmes s'appuyant sur les médias locaux (comme la radio) pour informer les femmes sur les prix du marché dans le secteur rizicole. Le point commun entre ces projets est qu'ils ciblent l'ensemble de la chaîne de valeur, recherchent la diversification des activités génératrices de revenus ainsi que l'accroissement de la production et de la productivité des cultures concernées, introduisent des équipements de transformation et facilitent l'accès aux marchés. Deux femmes d'affaires ont également évoqué des initiatives privées (par exemple, l'Union des femmes chefs d'entreprise et le Réseau des jeunes entrepreneurs).

Un des informateurs clés a fait mention du Women Investment Capital (WIC), une récente initiative privée visant à aider les entrepreneures à accéder à d'importants capitaux. En outre, la DER (Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes) a été citée par cinq femmes d'affaires. La DER est une initiative de l'État, qui vise spécifiquement les femmes de tous âges et les hommes jusqu'à 40 ans en apportant un appui technique et financier aux entreprises pour les aider à professionnaliser leurs activités. La DER applique des exigences et des contraintes allégées par rapport aux banques et permet aux femmes de sortir de la sphère des petites activités informelles génératrices de revenus. Les réactions aux activités de la DER ont été cependant très mitigées. Une personne a estimé que cette agence n'apportait rien de bénéfique :

*« La DER, ça ne veut rien dire<sup>125</sup>. »*

Deux des personnes interrogées ont indiqué lui avoir soumis une demande, mais n'ont reçu jusqu'à présent aucune réaction de sa part, et une autre a vu sa demande rejetée sans aucune explication. Deux autres personnes interrogées ont parlé positivement de la DER, en indiquant que même si elles n'en ont pas bénéficié, elles en ont entendu parler.

*« Je pense en fait que le travail de la DER a son utilité... Il y a beaucoup de femmes qui ont été financées par la DER. Il ne s'agit pas de les assister ou de les mettre dans des activités génératrices de revenus comme d'habitude, pour moi il s'agit vraiment de développer leur entreprise<sup>126</sup>. »*

Parmi les efforts visant à renforcer la participation des femmes en tant qu'entrepreneures, les informateurs clés ont fait mention des actions supplémentaires suivantes :

- Des actions positives en faveur des femmes, par exemple en matière de la fiscalité ou de subventions.
- La promotion d'entrepreneures modèles prospères qui attirent la jeune génération.
- Une assistance plus ciblée et sur mesure en faveur des femmes grâce au coaching, le renforcement des capacités en comptabilité, en gestion et en leadership.
- Des lieux et des infrastructures dédiés où les femmes peuvent exercer leurs activités économiques et commercialiser leurs produits, par exemple un parc industriel vert.
- Des incubateurs pour les femmes, offrant tous les services nécessaires (comptabilité, sécurité sociale, marketing, espace d'exposition pour la commercialisation des produits, salles de réunion).
- La réduction des coûts de l'électricité pour les entreprises d'industrie verte.
- La garantie d'un prix minimum pour les matières premières, en reconnaissant l'impact de la fluctuation des prix sur la rentabilité.

121 EIC, Femme, PDG, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

122 EIC, Femme, PDG, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

123 [https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/15396/Naatal\\_Mbay\\_Case\\_Study.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/15396/Naatal_Mbay_Case_Study.pdf).

124 USAID, « The 'Benefits of the Bush' in Senegal » (2012).

125 EIC, Femme, Relations extérieures, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

126 EIC, Femme, PDG, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

### *Aider les jeunes femmes et les jeunes filles à entrer dans l'industrie verte*

Les personnes interrogées étaient d'avis que des mesures concrètes encourageraient et soutiendraient les jeunes femmes et les jeunes filles à entrer dans l'industrie verte :

- Les filles ont besoin de **modèles plus efficaces** largement diffusés dans tout le pays pour leur montrer que les femmes peuvent être des entrepreneures prospères dans l'industrie verte.
- Les jeunes femmes ont besoin de **mentorat** sur les aspects techniques des affaires, en particulier la transformation des déchets et les compétences en gestion.
- Les possibilités de gagner leur vie de façon autonome et décente dans le secteur de la transformation de l'agroalimentaire devraient être promues plus largement, afin de rendre le secteur plus attrayant pour les femmes.
- **Des prix et des bourses d'études** pour les filles pour les encourager à suivre des études techniques.

De façon générale, le message adressé aux femmes et aux jeunes filles qui envisagent une carrière dans l'industrie verte est une exhortation à ne pas abandonner, à persévérer, à se lancer et à croire en soi :

*« Ne pas avoir peur de s'engager dans l'industrie verte, croire en soi et persévérer<sup>127</sup>. »*

## **7.3 Opportunités d'avancement des femmes en tant que professionnelles de l'industrie verte**

Compte tenu de leur situation et de leurs perspectives, les participantes aux discussions de groupe ne recommanderaient pas une carrière dans l'industrie verte à leurs filles. Au contraire, elles souhaiteraient qu'elles aient une vie différente. Une personne interrogée a déclaré :

*« Nous n'encouragerions jamais nos filles à travailler ici sans diplôme. Avec un diplôme, vous êtes mieux payée et vous n'avez pas à travailler aussi dur<sup>128</sup>. »*

Ces femmes travaillent dans une unité de fabrication de nattes avec peu ou pas de possibilités de se reconverter, contrairement aux perspectives des entrepreneures de l'industrie verte, qui sont toutes titulaires d'une maîtrise et estiment que le secteur offre de nombreuses opportunités.

Les personnes interrogées ont recommandé au gouvernement les mesures suivantes afin de faire progresser les femmes en tant que professionnelles de l'industrie verte :

- Amélioration des conditions de travail, avec des environnements de travail plus sûrs et des machines faciles à manipuler.
- Augmentation des salaires, droit au congé maternité sans risquer de perdre son emploi.
- Égalité de traitement pour les contrats de travail.
- Avantages sociaux tels que le remboursement du transport, les frais médicaux.
- Amélioration de l'accès aux ressources financières telles que les prêts bancaires.

Pour les entrepreneurs de l'industrie verte, l'accent était davantage mis sur **l'amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation de leurs produits**. Ils apprécieraient un soutien à :

- L'ajustement des taxes à l'importation et à l'exportation.
- La facilitation des labels de qualité (normes ISO).
- L'amélioration de l'accès au financement.
- L'aide à la promotion des produits locaux.
- L'accès à la formation continue et au renforcement des capacités.

## **7.4 Points de vue des décideurs et des praticiens relatifs aux opportunités**

Il existe des mécanismes de financement des activités des femmes, tels que le Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin, le Fonds national de crédit pour les femmes et la DER. Cependant, aucun d'entre eux ne concerne de manière spécifique les femmes évoluant dans l'industrie verte.

L'industrie verte est relativement nouvelle au Sénégal. Selon un informateur clé, une législation a été proposée en juin 2019 afin que les

127 EIC, Femme, PDG, Secteur de la gestion des déchets et du recyclage, Dakar, Sénégal.

128 Femme, participante à la DdG, Diamniado, Sénégal.



femmes bénéficient d'un quota sur la distribution d'équipement. Une autre législation en préparation<sup>129</sup> énonce que 15 % des commandes publiques doivent être exécutées par des entrepreneures. Néanmoins, aucune n'est encore entrée en vigueur.

Les programmes du ministère de l'Environnement et du Développement durable exigent en principe une forte représentativité des femmes pour la mise en œuvre des mesures au sein des collectivités locales, mais cette exigence n'est pas respectée. Ce ministère permet également aux femmes de se reconverter dans les « nouvelles » professions liées aux équipements et aux installations solaires. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune donnée spécifique sur ces programmes n'était disponible.

En outre, plusieurs institutions ont mentionné proposer différents services destinés aux femmes, mais pas nécessairement dans le cadre de l'industrie verte :

- L'Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME). Cellule opérationnelle du ministère du Commerce, elle accompagne les petites et moyennes entreprises qui sollicitent ou cherchent à bénéficier de prêts de la part de l'État.
- L'Institut de technologie alimentaire (ITA) mène un large éventail d'activités : recherche appliquée à la mise au point de technologies de transformation et de conservation des produits agricoles, carnés et halieutiques locaux ; soutien et conseil en matière de développement technologique ; formation de techniciens du secteur alimentaire et diffusion du savoir relatif aux activités de recherche<sup>130</sup>.

Les limites des deux programmes ci-dessus sont illustrées par l'affirmation suivante :

*« L'ADEPME est présente mais ce n'est pas suffisant. Nous avons également l'ITA qui aide un peu en ce qui concerne la qualité de la production, mais il peut mieux faire<sup>131</sup>. »*

Le Programme d'urgence des domaines communautaires (PUDC), un projet du PNUD, fournit également différents services aux femmes. Ils incluent la distribution de fourrage qu'elles peuvent utiliser dans leur périmètre potager pour la production d'aliments, à des fins commerciales ou de consommation domestique ; l'élargissement de l'accès aux infrastructures et aux équipements socio-économiques (route rurale, hydraulique, énergie et équipements de production et de transformation agricoles) et la prestation de services financiers. En outre, il travaille aussi à renforcer les institutions, les associations professionnelles et les acteurs locaux de l'entrepreneuriat rural en leur permettant de développer des compétences en leadership et en gestion technique et communautaire. Ce programme vise les femmes et les jeunes des villages vulnérables de certaines régions<sup>132</sup> du pays<sup>133</sup>.

Par ailleurs, le Programme national de biogaz propose des solutions de biogaz afin de répondre aux besoins énergétiques des femmes et d'autres ONG (non spécifiées par les personnes interrogées) fournissent des équipements tels que des panneaux solaires ou des fours fonctionnant aux énergies renouvelables qui permettent de réduire l'impact de la fumée sur la santé des femmes.

Il existe aussi un Fonds vert géré par le ministère de l'Environnement et du Développement durable. Néanmoins, on sait très peu de choses à son sujet. L'une des personnes interrogées a indiqué : *« Nous ne savons pas comment cela fonctionne<sup>134</sup>. »* Une autre a déclaré que le Fonds, qui vise les hommes et les femmes, ne reçoit pas beaucoup de demandes.

### *Appui de l'État aux entrepreneures et leaders dans l'industrie verte*

Les personnes interrogées ont formulé de nombreuses recommandations en matière de soutien, mais il leur était difficile de les diviser en recommandations à court ou à long terme, législatives ou non législatives.

Les politiques à court et à long terme mentionnées étaient les suivantes :

- Politiques d'action positive, par exemple l'instauration de quotas.
- Formation.
- Quotas minimaux pour les femmes aux hauts postes de direction et autres formes d'action positive. Un homme a estimé que les quotas allaient peut-être trop loin :

*« Nous ne devons pas parler d'action positive pour les femmes comme ça. Les femmes que nous soutenons doivent également posséder les compétences adéquates<sup>135</sup>. »*

Afin de concevoir un soutien gouvernemental efficace pour les femmes dans l'industrie verte, les informateurs clés ont exprimé **les besoins suivants** :

- **Réalisation d'une étude diagnostique** pour déterminer où se trouvent les femmes par secteur et sous-secteur.
- Identification des lacunes de mise en œuvre dans la loi et mise en évidence des enseignements tirés.
- **Formation** pour les femmes, condition nécessaire à leur réussite et leur autonomisation (mentionné par la moitié des personnes

129 La référence n'est pas encore disponible au moment de la finalisation de ce document.

130 <http://www.ita.sn/presentation>.

131 EIC, Homme, Directeur, Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, Dakar, Sénégal.

132 Louga – St Louis – Matam – Fatick – Diourbel – Kaolack – Kaffrine – Tambacounda – Thies.

133 PNUD, « Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) ».

134 EIC, Femme, PDG, Secteur de la transformation agroalimentaire, Dakar, Sénégal.

135 EIC, Homme, Ingénieur, Dakar, Sénégal.

interrogées). Cette formation pourrait porter sur la gestion, le leadership, la prise de décision et la technique (savoir comment faire fonctionner certains équipements par exemple).

- **Coaching personnalisé.** Mentionné six fois par les personnes interrogées, il désigne un soutien sous la forme d'une création d'une sorte de trajectoire personnalisée où les bénéficiaires sont guidés de manière pratique dans la conduite de leurs activités économiques, en complément du soutien financier et du renforcement technique des capacités.
- **Accès flexible au financement** (mentionné huit fois), en particulier les prêts à moyen terme avec des taux d'intérêt plus bas et sans l'exigence de terres en garantie. Des prêts pourraient également être accordés en nature (par exemple des prêts d'équipement).
- **Centres d'incubation** pour femmes dans les parcs industriels et les agropoles existants.
- **Sensibilisation et renforcement des capacités en ce qui concerne l'industrie verte** et la participation des femmes à cette industrie pour les acteurs gouvernementaux.
- **Soutien financier et technique à ceux qui veulent « écologiser » leurs activités**, comme la subvention d'équipements et de technologies écologiques (les panneaux solaires par exemple).
- **Relocalisation des entreprises féminines** dans des espaces mieux équipés et modernes.

Il a également été question d'encourager davantage les filles à suivre une **formation technique** et de promouvoir leur présence dans les filières techniques dans les écoles secondaires et les universités :

*« Nous avons besoin de campagnes dans les collèges et les universités afin d'amener les femmes vers de nouveaux types de professions liées à l'industrie verte<sup>136</sup>. »*

Au cours des entretiens, des interventions législatives et législatives non structurelles ont également été suggérées par les KII. Il s'agit notamment de :

- **Renforcer les mesures pour encourager l'entrepreneuriat**, avec par exemple des processus d'administration simplifiés pour les entrepreneurs, des exonérations et des réductions fiscales, des subventions, des taux d'intérêt plus bas, etc.
- Soutenir les femmes pour qu'elles puissent progresser **vers des rôles décisionnels** et gravir les échelons en matière de management.
- **Changer les mentalités à l'égard des rôles de genre et du travail non rémunéré des femmes dans la société en général.**
- Mettre en place des centres de formation technique pour les femmes autour de l'énergie solaire et éolienne, des processus de transformation et d'autres sujets verts.
- Mettre en œuvre **plus efficacement les réformes foncières** existantes.

En ce qui concerne la réforme des régimes fonciers, il a été reconnu que ce sujet était très sensible :

*« La réforme foncière est très délicate. Elle touche aux croyances, ce qui n'est pas facile à mettre en pratique<sup>137</sup>. »*

Il a été évoqué à plusieurs reprises, tant par les décideurs que par les femmes entrepreneures, la faible place réservée à l'innovation et le suivisme dont font preuve certains entrepreneurs lorsque quelqu'un trouve une niche ou développe un produit innovant. En revanche, l'optimisme quant aux opportunités offertes aux femmes par l'industrie verte est partagé entre toutes les personnes interrogées. Ici, l'accent est mis sur les femmes ayant besoin de faire passer leur entreprise du niveau informel/artisanal à une échelle économique plus importante :

*« Peut-on vraiment parler d'industrie ? Elles se trouvent encore et carrément au niveau artisanal<sup>138</sup>. »*

Le secteur des déchets a été perçu par l'État comme le lieu où encourager la participation des femmes, où elles auraient « naturellement » leur place :

*« Si on parle aujourd'hui de la filière de traitement des déchets, les femmes sont bien plus présentes dans ce secteur. Je pense que c'est un sujet qui concerne bien plus les femmes que les hommes<sup>139</sup>. »*

Cependant, quand on leur a posé la question, les femmes entrepreneures actives dans le secteur des déchets n'ont pu penser qu'à des collègues masculins. Il s'agit en réalité d'une question d'échelle. À petite échelle, il existe des femmes entrepreneures dans l'industrie verte, évoluant dans la transformation de produits agricoles et produisant des déchets qui ont besoin d'être recyclés. De plus, il existe des Groupements d'intérêt économique (GIE) composés de femmes exploitant la collecte des déchets. Toutefois, dans les industries de grande envergure, les femmes sont largement sous-représentées, voire totalement absentes.

136 EIC, Femme, Assistante technique, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Dakar, Sénégal.

137 EIC, Homme, Directeur, Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, Dakar, Sénégal.

138 EIC, Femme, Coordinatrice, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Dakar, Sénégal.

139 EIC, Homme, Directeur, Dakar, Sénégal.

### Enquête en ligne auprès des entrepreneures des industries verte et classique

Dans l'enquête en ligne, la question suivante a été posée aux entrepreneures de l'industrie verte : « Comment votre pays devrait-il renforcer le leadership et la participation des femmes en tant qu'entrepreneures dans l'industrie verte ? Veuillez noter chacune des initiatives publiques ci-dessous de 1 à 5, 1 étant la plus importante et 5 la moins importante. »

Les stratégies prioritaires visant à renforcer la participation et le leadership des femmes dans les industries vertes diffèrent entre les entrepreneures de l'industrie verte et celles de l'industrie classique. Les premières ont classé l'amélioration de l'accès à l'éducation comme priorité absolue, suivi de la modification des lois inéquitables, de l'amélioration de l'accès au financement, de l'investissement dans les programmes de développement des femmes et de l'action positive. Les entrepreneures de l'industrie classique ont également donné la priorité absolue à l'amélioration de l'accès à l'éducation, suivi de l'amélioration de l'accès au financement, de l'action positive, de la modification des lois inéquitables et enfin de l'investissement dans les programmes de développement des femmes (tableau 7.2).

**Tableau 7.2 :** Stratégies prioritaires visant à renforcer le leadership des femmes, selon les entrepreneures des industries verte et classique

Stratégie prioritaire	Verte	Classique
Amélioration de l'accès à l'éducation	1	1
Amélioration de l'accès au financement	3	2
Investissement dans les programmes de développement des femmes	4	5
Modification des lois inéquitables	2	4
Action positive	5	3





## **8. Recommandations pour résorber les écarts entre les sexes dans l'industrie verte**



Cette section fournit une synthèse des écarts identifiés et des solutions pour promouvoir les femmes en tant qu'entrepreneures et professionnelles de l'industrie verte ; elle aborde la seconde question de recherche de l'étude : *« Comment les pays devraient-ils formuler de nouvelles politiques d'industrie verte tenant compte des sexospécificités, ou reformuler celles déjà existantes ? »*

## 8.1 Vers un cadre politique pour l'industrie verte tenant compte des sexospécificités

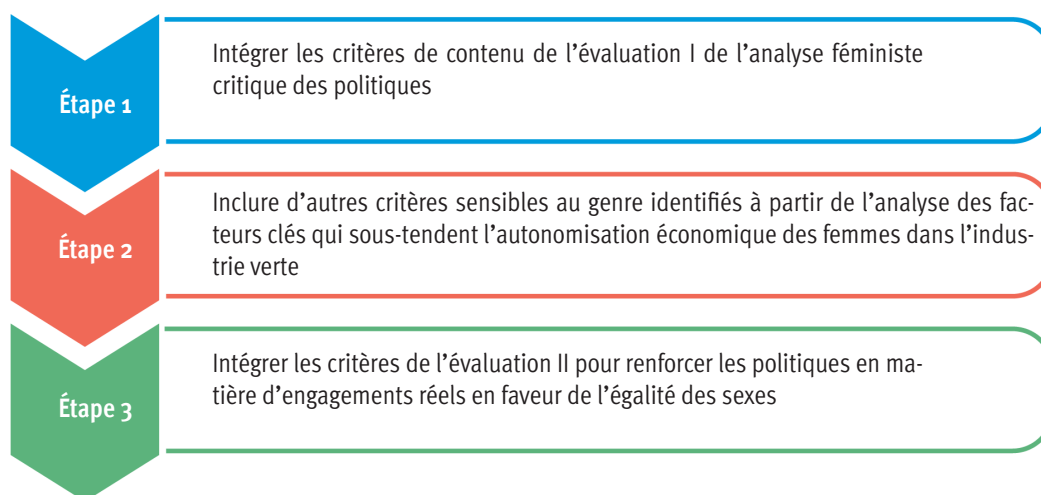
L'objectif d'un cadre politique pour l'industrie verte tenant compte des sexospécificités est de permettre aux pays d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre de nouvelles politiques d'industrie verte qui tiendront compte de la dimension de genre, ou de réviser celles existantes. Sur la base de la conceptualisation de l'autonomisation économique des femmes au sein du projet, les politiques d'industrie verte sensibles au genre doivent s'attaquer à la fois à l'avancement et à la transformation. Les composantes qualitatives et quantitatives de l'étude ont identifié les facteurs clés qui sous-tendent l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte et qui alimentent directement le cadre (tableau 8.1).

**Tableau 8.1 : Facteurs clés de l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte**

Obstacles à l'avancement
Manque de connaissance des politiques et des programmes conçus pour bénéficier aux femmes et/ou encourager leur participation à l'industrie verte : 88 % ne sont au courant d'aucune politique ou programme favorisant l'entrepreneuriat dans l'industrie verte.
Manque d'accès à la technologie nécessaire à l'entrepreneuriat vert ou au développement des entreprises en activité.
Difficultés pour les femmes entrepreneures à trouver et à engager des travailleuses qualifiées : 38 % d'entre elles ont déclaré qu'il serait difficile, voire très difficile, de trouver des travailleuses possédant les compétences adéquates.
Manque de réseaux sociaux d'influence dont disposent leurs homologues masculins, ce qui fait que les acteurs « expérimentés » de l'industrie verte leur ravissent souvent les marchés.
Manque d'accès au mentorat, ce qui a une incidence sur les réseaux de financement des investissements et les opportunités d'emploi : 75 % des entrepreneures de l'industrie verte n'ont pas accès à une assistance personnalisée via des réseaux de mentorat.
Manque d'accès aux capitaux, garanties et crédits nécessaires : 63 % des entrepreneures interrogées pensent que les hommes disposent de davantage d'opportunités que les femmes d'accéder au crédit pour le financement de leur entreprise.
Accès insuffisant aux marchés pour la commercialisation de leurs produits : 63 % des entrepreneures ont déclaré que le manque d'accès aux marchés pour la commercialisation de leurs produits constitue un obstacle majeur ; 50 % des femmes entrepreneures de l'industrie verte ont indiqué éprouver plus de difficultés que les hommes à identifier de nouveaux marchés.
Confrontation à d'autres défis relatifs à la chaîne de valeur et aux « coûts cachés » liés aux affaires : le paiement de pots-de-vin (50 %), l'accès à la formation technique nécessaire (38 %), l'accès aux fournitures de base pour le bon fonctionnement de l'entreprise (38 %), les relations avec les responsables de l'application des lois (25 %), l'obtention d'un agrément (13 %) et le harcèlement sexuel (13 %) ont également été répertoriés par des entrepreneures de l'industrie verte.
Obstacles à la transformation
Normes sociales néfastes qui découragent l'entrepreneuriat féminin : 63 % des répondantes ont déclaré qu'en grandissant, elles n'avaient pas eu l'impression que les filles étaient encouragées à se lancer dans l'entrepreneuriat.
Travail domestique et de soins non rémunéré : 63 % des entrepreneures de l'industrie verte interrogées s'inquiètent souvent ou toujours de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
Inégalités intersectionnelles : la race, la ruralité, la pauvreté et le sexe, par exemple, s'entrecroisent pour créer des discriminations et des inégalités différentes et multifformes.
Discrimination à l'embauche : prévalence des « boys' club » et des « gatekeepers » (comme les recruteurs).
Obstacles à une meilleure transition verte des entreprises : l'accessibilité financière (88 %) et l'indisponibilité de la technologie (50 %) sont principalement citées.
Opacité de la définition d'« industrie verte » : insuffisance de statistiques et méconnaissance de ce que signifie « industrie verte ».

Ce rapport propose d'utiliser le cadre suivant pour la formulation de politiques industrielles vertes tenant compte des sexospécificités (Figure 8.1) :

Figure 8.1 : Cadre politique pour une industrie verte tenant compte des sexospécificités



- **Étape 1 :** les critères de contenu employés dans l'évaluation I au titre de l'analyse féministe critique des politiques seraient utilisés pour s'assurer que les caractéristiques de base constituent le fondement de la politique. Les éléments de cette analyse comprennent notamment l'intégration de la dimension de genre, la compréhension structurelle de l'égalité des sexes, l'intersectionnalité, l'autonomisation des femmes, la transformation progressive, la contextualisation.
- **Étape 2 :** des critères tenant compte de la dimension de genre seraient déterminés en fonction des facteurs clés de l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte afin de garantir l'inclusion de critères spécifiques visant à soutenir l'avancement et la transformation des femmes.
- **Étape 3 :** les critères de l'évaluation II seraient intégrés à des fins de renforcement des politiques en matière d'engagements réels en faveur de l'égalité des sexes. Cette étape est essentielle, en témoigne l'analyse ci-après indiquant qu'à l'exception du Plan Sénégal Émergent (PSE), les politiques examinées ne font aucune mention du genre dans leurs conclusions.

Outre ces trois étapes, ce rapport préconise également la mise en œuvre des recommandations d'ordre général suivantes pour la proposition de nouvelles politiques d'industrie verte tenant compte des sexospécificités :

Tableau 8.2 : Recommandations d'ordre général pour la proposition de nouvelles politiques d'industrie verte tenant compte des sexospécificités

Recommandations d'ordre général pour la proposition de nouvelles politiques d'industrie verte tenant compte des sexospécificités
<b>Contenus/sujets à couvrir dans la politique</b>
- Inclure des objectifs et des indicateurs spécifiques à la dimension de genre, et recueillir des données ventilées par sexe et des statistiques sur le genre à des fins de suivi et d'évaluation.
- Supprimer le langage sexiste (par exemple employer « l'humanité » en lieu et place de « l'Homme »).
- Générer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels) à l'aide de données solides ventilées par sexe.
<b>Procédés</b>
- Intégrer la capacité d'agir des femmes et leur participation significative et égale à la prise de décision au sein du foyer, de l'économie et du gouvernement.
- Prendre en charge les besoins des femmes par l'approche intersectionnelle qui considère les formes multiples et croisées de discriminations fondées entre autres sur le sexe, la ruralité, la race, le statut migratoire, la pauvreté.
- Soutenir l'éducation et les prises de conscience (par exemple avec le transfert de connaissances et de compétences, les programmes de mentorat, les partenariats et les plates-formes de réseautage).
- Créer et garantir l'accès aux informations, produits et services financiers, notamment grâce à une budgétisation et à des achats sensibles au genre auprès des femmes dans l'industrie verte.
- Assurer l'engagement des femmes à chaque étape du processus de planification et d'élaboration des politiques, notamment la consultation, le suivi et l'évaluation.
- Effectuer des évaluations d'impact sur la dimension de genre et assurer la consultation et le dialogue avec des groupements de femmes locaux et la société civile organisée.
- Diversifier l'accès et les sources de capital initial pour les femmes.
- Promouvoir l'égalité d'accès des femmes à l'éducation et aux études professionnelles afin de fournir des connaissances et des compétences techniques liées à l'industrie verte.
- Identifier des stratégies visant à éradiquer les discriminations et le sexisme institutionnalisés, en particulier dans le secteur privé.

En ce qui concerne les politiques industrielles vertes existantes qui ont été examinées en profondeur, des recommandations spécifiques sont formulées pour chacune d'entre elles en matière d'amélioration de leur qualité et de leur mise en œuvre (tableau 8.3).

**Tableau 8.3 : Recommandations visant à améliorer les politiques existantes en matière de qualité et de mise en œuvre**

Politique actuelle	Recommandations
Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts	<p><i>En substance</i> : de nombreuses stratégies sont répertoriées afin de favoriser la présence des femmes dans les emplois verts ; cependant, il n'y a aucune mention d'une politique spécifique visant à atteindre l'égalité des sexes dans cette industrie.</p> <p><i>Conclusions</i> : <b>mettre davantage l'accent sur l'intersectionnalité et les normes de genre pour parvenir à une politique plus sensible au genre en vue de la réalisation de l'égalité entre les sexes.</b></p> <p><i>Dans la pratique</i> : recueillir davantage de données ventilées par sexe et de statistiques sexospécifiques sur les rôles et les réalisations des femmes.</p>
Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal (2016-2020)	<p><i>En substance</i> : cette politique ne tient pas compte de la dimension de genre et devrait suivre les étapes 1 à 3 du cadre proposé.</p> <p><i>Conclusions</i> : cette politique doit <b>inclure la participation significative de femmes et leur autonomisation économique dans sa stratégie</b> à l'aide de données pour comprendre leur situation et les domaines nécessitant des changements afin de leur assurer l'égalité dans un contexte de changements climatiques.</p> <p><i>Dans la pratique</i> : réviser la stratégie en suivant les normes internationales en matière d'égalité des sexes et de sensibilité à la dimension de genre.</p>
Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010	<p><i>En substance</i> : cette politique ne tient pas compte de la dimension de genre et devrait suivre les étapes 1 à 3 du cadre proposé.</p> <p><i>Conclusions</i> : cette politique doit <b>inclure la dimension de genre dans sa stratégie</b> à l'aide de données pour comprendre la situation des femmes et les domaines nécessitant des changements afin de leur assurer l'égalité dans un contexte de changements climatiques.</p> <p><i>Dans la pratique</i> : réviser la stratégie en suivant les normes internationales en matière d'égalité des sexes et de sensibilité à la dimension de genre.</p>
Stratégie nationale de développement durable (2015)	<p><i>En substance</i> : la politique fait preuve d'une conscience basique de l'égalité des sexes, mais il reste encore beaucoup à faire pour corriger les inégalités entre les sexes.</p> <p><i>Conclusions</i> : <b>travailler avec des associations de femmes et des experts en matière de genre pour mettre en œuvre une meilleure stratégie.</b></p> <p><i>Dans la pratique</i> : réviser la stratégie en suivant les normes internationales en matière d'égalité des sexes et de sensibilité à la dimension de genre.</p>
Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (2009-2015)	<p><i>En substance</i> : le genre est inclus, mais il est possible d'aller plus loin pour l'intégrer de manière stratégique.</p> <p><i>Conclusions</i> : <b>travailler avec des associations de femmes et des experts en matière de genre pour mettre en œuvre une meilleure stratégie.</b></p> <p><i>Dans la pratique</i> : recueillir davantage de données ventilées par sexe et de statistiques sur le genre, et les mettre à jour régulièrement.</p>
Fonds vert pour le climat (2015)	<p><i>En substance</i> : il doit être accordé davantage de considération au rôle des femmes concernant le changement climatique, notamment les femmes dirigeantes ou entrepreneures.</p> <p><i>Conclusions</i> : tentative non négligeable d'inclure la dimension de genre mais doit aller plus loin pour s'attaquer aux normes de genre. Faire usage des critères de l'évaluation II pour assurer des engagements réels en faveur de l'égalité des sexes.</p> <p><i>Dans la pratique</i> : <b>recueillir</b> des données ventilées par sexe et des statistiques sur le genre <b>pour évaluer les résultats avant une mise à jour.</b></p>
Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (2006)	<p><i>En substance</i> : la politique mentionne la nécessité de réévaluer les risques au cas où sa mise en œuvre entraînerait des effets négatifs inattendus, notamment la violence basée sur le genre (VBG), le harcèlement sexuel, le viol et les grossesses non désirées, mais n'intègre pas une perspective de genre. En plus d'intégrer cette perspective, elle doit tenir compte des <b>inégalités structurelles entre les genres et de l'intersectionnalité.</b></p> <p><i>Conclusions</i> : faire usage des critères de l'évaluation II pour assurer des engagements réels en faveur de l'égalité des sexes.</p> <p><i>Dans la pratique</i> : en vue de garantir l'impact attendu, il est nécessaire d'entamer le dialogue avec les parties prenantes concernées pour impliquer les acteurs clés dans la résolution des problèmes.</p>
ESCP (2019)	<p><i>En substance</i> : si cette politique est assortie d'un programme clair en matière d'égalité des sexes bien meilleur que les autres documents examinés, elle peut encore mieux faire.</p> <p><i>Conclusions</i> : mettre davantage l'accent <b>sur le renforcement du leadership chez les femmes et inclure une approche intersectionnelle pour lutter contre les inégalités et les discriminations.</b></p> <p><i>Dans la pratique</i> : impliquer les femmes dans l'élaboration d'une mise à jour de cette politique.</p>



Plan Sénégal Émergent (PSE - 2019-2024)	<p><i>En substance</i> : cette politique fait mention de plusieurs idées pour parvenir à l'égalité entre les sexes, mais doit <b>intégrer de manière plus cohérente les problématiques liées au genre</b>.</p> <p><i>Conclusions</i> : faire usage des critères de l'évaluation II pour assurer des engagements réels en faveur de l'égalité des sexes.</p> <p><i>Dans la pratique</i> : réviser la stratégie en suivant les normes internationales en matière d'égalité des sexes et de sensibilité à la dimension de genre.</p>
Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie (2018-2023)	<p><i>En substance</i> : cette politique devrait tenir compte de la dimension de genre et suivre les étapes 1 à 3 du cadre proposé.</p> <p><i>Conclusions</i> : faire usage des critères de l'évaluation II pour assurer des engagements réels en faveur de l'égalité des sexes.</p> <p><i>Dans la pratique</i> : <b>elle doit être entièrement réévaluée, avec l'intégration d'un comité ministériel plus paritaire.</b></p>

## 8.2 Résorber les écarts entre politique et mise en œuvre sur le terrain

Suite à la discussion sur les obstacles mis en évidence dans la partie précédente, de nombreuses personnes interrogées ont déclaré que des politiques existaient déjà pour s'attaquer à ces problèmes, mais que **leur mise en œuvre faisait défaut**. Pour améliorer la qualité et la mise en œuvre des politiques, ces **formes plus subtiles de discrimination** doivent être combattues.

Principaux écarts entre politique et mise en œuvre sur le terrain	Résorber les écarts entre politique et mise en œuvre sur le terrain
Une cellule genre est une structure chargée de l'intégration de la dimension de genre dans les stratégies et les plans d'action au sein des différents ministères et rend compte au ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants. Cette cellule dispose des ressources financières et humaines nécessaires à l'exécution de ses activités, mais celles-ci ne suffisent pas à mettre en œuvre efficacement l'ensemble de ses plans d'action.	<p><b>Doter les cellules genre</b> de ressources humaines compétentes et de ressources financières suffisantes pour faire avancer la mise en œuvre.</p> <p>Les politiques peuvent être réparties en objectifs à court et à long terme et leur exécution peut se faire en plusieurs étapes en fonction de la disponibilité des financements.</p>
La dimension de genre n'est toujours pas intégrée dans certaines politiques publiques, par exemple dans le Code général des collectivités locales.	<b>Renforcement des capacités des institutions publiques locales</b> (par exemple les municipalités) responsables de l'application de la loi.
Les politiques existent sur le papier mais leur mise en œuvre demeure limitée.	Plutôt que d'élaborer de nouvelles politiques, les politiques existantes devraient être <b>efficacement mises en œuvre</b> . Faire le lien ou s'appuyer sur les programmes pertinents des ministères pourrait accélérer l'intégration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'industrie verte.
Manque d'informations et de sensibilisation au niveau de la société civile et faible connaissance de la loi et de ses implications.	Dans la mesure où la culture et la tradition jouent un rôle important, en particulier pour l'accès à la terre, il est nécessaire d'élaborer un programme de <b>sensibilisation et d'information sur les droits des femmes</b> à l'accès à la terre et à son contrôle. <b>Étendre la loi sur la parité à la sphère économique</b> afin que la présence des femmes soit renforcée non seulement au niveau politique mais également dans les affaires et les postes de direction.
Juxtaposition entre le droit coutumier et la législation en vigueur (en particulier concernant les droits fonciers des femmes).	Initier le <b>dialogue avec les communautés locales et les chefs traditionnels</b> sur l'application de la loi. Cette démarche nécessite une compréhension commune du contenu des accords signés et de la loi sur la parité, ainsi que leur traduction concrète dans la pratique.

Tout au long de l'analyse, un manque de politiques concernant l'autonomisation des femmes dans l'industrie verte a été souligné. Afin de garantir la reddition de comptes sur les progrès accomplis, il convient de créer un plan d'action spécifique pour travailler dès à présent et de manière systématique à la mise en œuvre d'objectifs mesurables.

### Propositions de mécanismes de reddition de comptes, de contrôle et de diffusion des initiatives institutionnelles d'intégration de la dimension de genre :

- Maintenir la **reddition de comptes** à travers le suivi et l'évaluation, ainsi que la transparence.
- Élaborer des **plans de mise en œuvre** des politiques avec des objectifs et des échéances.
- **Collecter des données ventilées par sexe** concernant la participation des femmes à tous les niveaux de l'industrie verte.
- Instaurer un dispositif permettant aux femmes de **signaler les cas de harcèlement** ou de discrimination sur le lieu de travail en toute sécurité, et des répercussions plus sévères à l'encontre des auteurs de discrimination.
- Réaliser des **évaluations de performances** liées aux objectifs d'intégration de la dimension de genre, assorties d'un audit indépendant de conformité.
- Effectuer des **examens d'évaluation** pour déterminer ce qui a fonctionné ou non.
- Maintenir un **comité de surveillance parlementaire** pour contrôler dans quelle mesure chaque département ministériel applique les

principes d'intégration de la dimension de genre dans l'industrie verte.

- **Donner au ministère de la Femme les moyens** de surveiller et de rendre compte du comportement, des attitudes ainsi que du niveau de conformité au sein des organes de l'État.
- **Atteindre l'égalité dans la représentativité des genres** au sein des principaux comités de pilotage de l'État et des comités interministériels.

#### **Recommandations spécifiques à l'intention du gouvernement et des décideurs pour développer ou réviser les politiques actuelles d'industrie verte tenant compte des sexospécificités et pour les mettre en œuvre :**

- Aligner les politiques sur l'**article 11 de la CEDEF**, en particulier en ce qui concerne la qualité des opportunités entre les femmes et les hommes sur le lieu de travail<sup>140</sup>.
- Redoubler d'efforts pour assurer le suivi de la **mise en œuvre effective des accords internationaux sur l'égalité des sexes et l'industrie verte**. La législation relative à l'intégration de la dimension de genre a surtout été élaborée sur la base d'accords et de processus internationaux avec des partenaires techniques et financiers étrangers (comme les ONG). Le gouvernement sénégalais devrait appliquer plus efficacement ces accords et ces concepts de genre dans la législation sénégalaise.
- Réformer le **secteur bancaire** pour offrir des taux d'intérêt plus bas, ajuster les formules de prêts et les adapter afin qu'elles reflètent le caractère saisonnier et risqué de l'activité économique.
- Adapter les dispositions en matière d'assurance pour couvrir les fluctuations imprévues du prix des matières premières ainsi que les indemnités maladie des femmes entrepreneures.
- **Appliquer une budgétisation adaptée au genre** afin de sensibiliser et de faire comprendre les questions de genre dans les budgets et les politiques et de promouvoir la responsabilisation des gouvernements à l'égard de leurs engagements en matière d'égalité entre les sexes.
- **Encourager les commandes tenant compte de la dimension de genre**, tant dans le secteur public que privé, en engageant des entreprises appartenant à des femmes comme fournisseurs.

#### *Soutenir les entreprises détenues par des femmes pour qu'elles puissent être compétitives sur les marchés des approvisionnements*

La définition d'ONU Femmes d'une « entreprise appartenant à une femme » est une entité légale dans tout domaine qui est détenue, gérée et contrôlée à plus de 51 pour cent par une ou plusieurs femmes. Faire appel à des entreprises appartenant à des femmes en tant que fournisseurs offre une opportunité significative d'améliorer la représentation des femmes dans l'industrie verte. Une base de données de fournisseurs femmes pourrait être créée. En outre, une assistance ciblée et des actions positives pour les entreprises appartenant à des femmes leur permettraient d'être compétitives sur les marchés publics<sup>141</sup>

#### *Sensibilisation à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le respect des cultures*

Le gouvernement devrait mener un débat plus large sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein de la population sénégalaise. En particulier, il est urgent d'organiser des campagnes d'information qui remettent en question les stéréotypes et promeuvent les réussites des femmes d'une manière qui tienne compte de la culture des Sénégalais. Un engagement fort du gouvernement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ainsi que des messages de soutien sans ambiguïté à l'égalité des femmes émanant de tous les niveaux de l'administration gouvernementale sont essentiels. Actuellement, les lacunes dans la mise en œuvre des politiques existantes en la matière sapent les progrès en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs au Sénégal. Par exemple, le fait que les terres soient toujours héritées selon le droit coutumier est dû à un manque de soutien, voire à une franche résistance, de la part des fonctionnaires des ministères et des bureaux administratifs, qui ne soutiennent pas les politiques d'intégration de la dimension de genre. La citation suivante illustre parfaitement le sujet :

*« Nous devons corriger le langage dans notre pays, le mot "égalité" est choquant à certains endroits. Nous devons adopter un jargon ou un langage bien plus adapté à la réalité du pays<sup>142</sup>. »*

Par conséquent, les décideurs sont vivement encouragés à initier le dialogue avec les populations par le biais des élus locaux et des chefs traditionnels sur la signification et l'utilisation du concept d'« égalité des sexes » dans le contexte local.

#### *Recommandations supplémentaires spécifiques à l'intention du gouvernement et des décideurs politiques pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

- **Promouvoir des modèles** de femmes sénégalaises qui concilient les valeurs de la société sénégalaise avec un intérêt pour le monde l'entreprise. Cela pourrait se traduire, par exemple, par une campagne mettant en avant les femmes chefs d'entreprise ayant réussi dans l'industrie verte. Elle pourrait être diffusée à la radio, à la télévision et dans d'autres médias, dans le but de rendre l'image des entrepreneures et celle de l'industrie verte plus attrayantes.

140 Document complet de la CEDEF disponible auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/cedaw.aspx>.

141 ONU Femmes, « Gender-responsive Procurement ». Disponible sur : <https://www.unwomen.org/en/about-us/procurement/gender-responsive-procurement> (consulté le 17 décembre 2020).

142 EIC, Femme, Assistante technique, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Dakar, Sénégal.

- **Renforcer les « cellules genre et équité »** en matière de ressources financières et humaines afin qu'elles puissent remplir leur mandat de mise en œuvre des stratégies et des plans d'action intégrant la dimension de genre. Si, sur le papier, cela constitue leur principal mandat, elles ne deviendront efficaces qu'une fois correctement financées et dotées en personnel. Les hauts niveaux du gouvernement, les entreprises et la société civile doivent coopérer pour mettre en œuvre efficacement les missions et les plans de travail des cellules genre et équité. Ces efforts devraient également être coordonnés avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG).
- **Embaucher davantage de femmes** dans les bureaux administratifs où les entrepreneurs s'acquittent de leurs formalités commerciales, et ce dans le but de réduire le risque d'intimidation et de harcèlement que les femmes interrogées dans le cadre de l'enquête ont fréquemment signalé.
- **Promouvoir la création de petites et moyennes entreprises (PME)** par le biais de mesures incitatives telles que des allègements fiscaux, des procédures simplifiées d'enregistrement et d'administration, des pépinières d'entreprises et des services d'information.
- **Réformer le secteur bancaire** pour proposer des taux d'intérêt plus bas, ajuster les formules de prêts à la saisonnalité et au caractère risqué de l'activité économique, et mettre en place des assurances spéciales pour couvrir les pertes inattendues et les indemnités maladie.
- **Investir pour rendre l'entrepreneuriat dans l'industrie verte plus attrayante**, compétitive et visible, pour attirer de nouveaux entrepreneurs. Cela pourrait être favorisé par une politique fiscale adaptée, des allègements fiscaux, des subventions, des pépinières d'entreprises pour les femmes et des services pour les aider à s'orienter face à la bureaucratie.
- **Investir pour rendre les produits de l'industrie verte plus attrayants pour les consommateurs**, en introduisant les technologies vertes modernes auprès du grand public, par exemple les panneaux solaires pour les entreprises mais également pour les ménages. Inciter les consommateurs à acheter des produits locaux (en lieu et place de produits importés, en particulier les denrées alimentaires).
- Rendre les **industries vertes plus compétitives** en soulignant leur niveau de qualité plus élevé. Par exemple, en instaurant des brevets ou des distinctions pour les entrepreneurs innovants utilisant des énergies renouvelables.
- **Pénaliser** les producteurs (principe du pollueur-payeur) ou le consommateur pour la production et l'achat de produits qui polluent l'environnement, par exemple en augmentant les taxes sur les emballages non durables.

#### *Recommandations spécifiques à l'intention de la société civile et des décideurs politiques pour développer ou réviser les politiques actuelles d'industrie verte tenant compte du genre et les mettre en œuvre*

- Développer des initiatives qui visent intentionnellement à **améliorer la participation des femmes** dans l'industrie verte et cibler les femmes dans les programmes de sensibilisation et de promotion de l'industrie verte.
- **Soutenir les entrepreneurs** pour qu'ils dépassent le niveau (semi-)artisanal en professionnalisant leurs entreprises dans le but d'accroître leurs bénéfices.
- Créer des **modèles** de femmes entrepreneures qui ont réussi et qui peuvent éveiller l'intérêt des femmes et des jeunes filles curieuses de faire carrière dans l'industrie verte.
- **Accompagner les femmes individuellement et partager collectivement** des récits de personnes modèles. Viser à constituer une masse critique d'entrepreneures actives dans l'industrie verte, qui peuvent plus efficacement formuler des revendications auprès de l'État.
- **Fournir des espaces sûrs aux femmes entrepreneures** pour qu'elles puissent échanger et créer des réseaux entre elles. Former des plates-formes physiques et/ou numériques d'entrepreneures de l'industrie verte pouvant formuler des recommandations et des exigences à l'intention de l'État.
- **Modifier et appliquer la législation actuelle dans l'industrie verte**, changer les perceptions et les croyances.
- **Faire participer davantage d'hommes en tant que « défenseurs » de l'égalité des sexes** en les encourageant à aider les membres féminins de leur famille à accéder aux ressources essentielles à leur autonomisation économique, à soutenir les femmes dans la croissance de leur entreprise et à remettre en question les normes de genre établies.

#### *Recommandations à l'intention des acteurs du secteur privé*

- Encourager les **pratiques commerciales qui autonomisent les femmes** en utilisant les Principes d'autonomisation des femmes (WEP)<sup>143</sup> comme un ensemble de principes directeurs pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail, sur le marché et dans la communauté.
- **Reconnaître et mettre en application les principes du WEP**, qui comprennent l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, des pratiques concernant la chaîne d'approvisionnement adaptées au genre et une tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
- **Montrer la voie en mettant en place des méthodes d'écologisation des entreprises** qui tiennent compte de la dimension de genre et sont durables sur le plan environnemental. Par exemple, utiliser des sources d'énergie plus propres pour la production et travailler dans le respect de la terre et des cours d'eau en minimisant l'utilisation de produits chimiques.
- **Créer des environnements favorables** à l'égalité des sexes et à l'avancement économique des femmes. Pour cela, il faut reconnaître et déconstruire les structures parfois invisibles qui sous-tendent la discrimination systématique à l'égard des femmes.

143 Établis par le Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes, les WEP sont éclairés par les normes internationales du travail et des droits de l'homme et fondés sur la reconnaissance que les entreprises ont un intérêt et une responsabilité pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Pour plus d'information, consultez : <https://www.weps.org/about>.

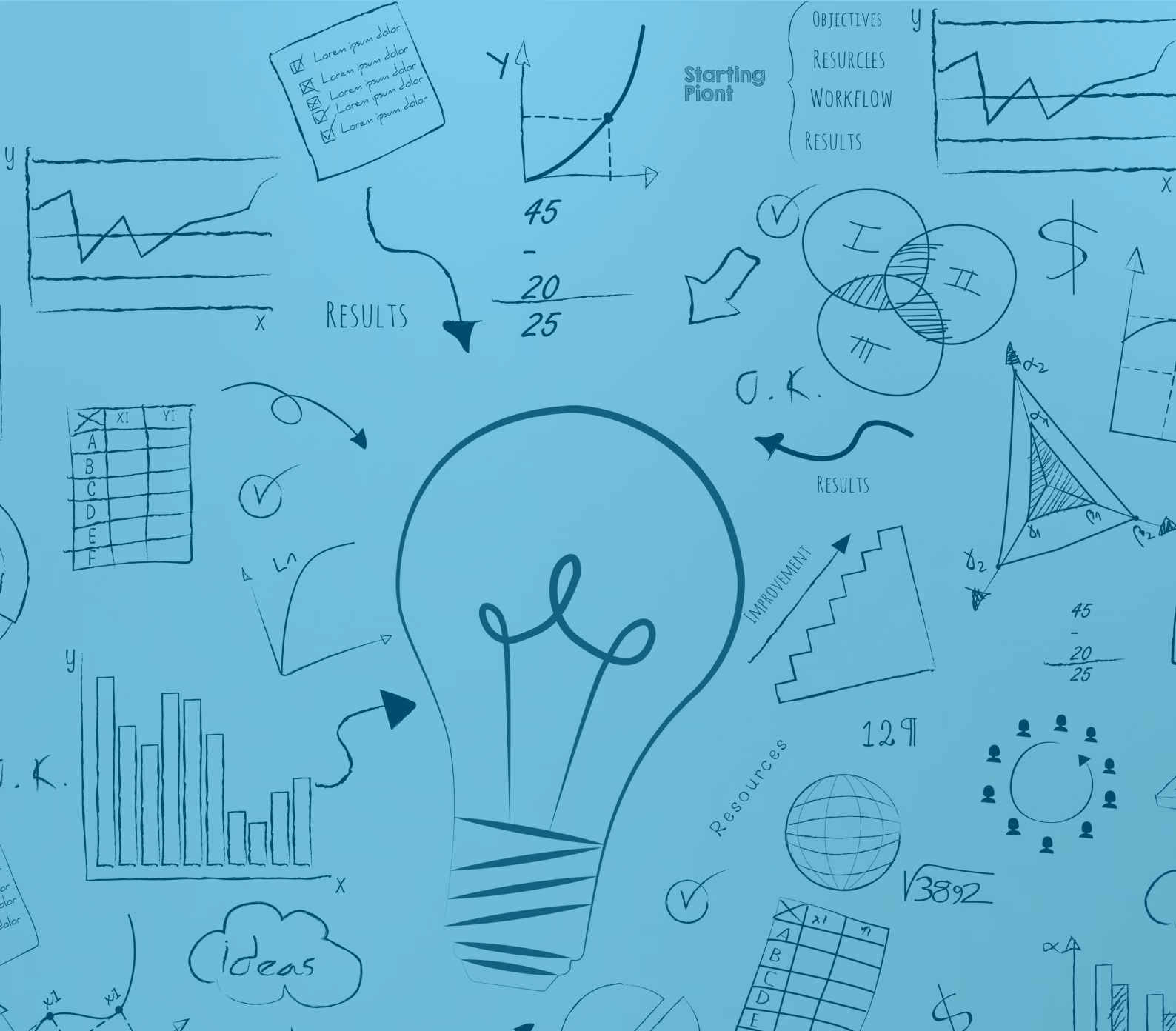
- **Développer des programmes de mentorat et de réseautage** pour les femmes de l'industrie verte afin de soutenir l'avancement professionnel des femmes et le leadership d'entreprise de haut niveau.
- **Investir dans des visites d'échange** avec d'autres entreprises au Sénégal et à l'étranger, afin de comparer les expériences et les innovations dans l'industrie verte.
- **Reconnaître les besoins spécifiques** des femmes enceintes et qui allaitent, tout en assurant l'égalité des conditions de travail en matière de contrat, de salaire et d'avantages sociaux.
- **Investir dans la formation et le renforcement des capacités** des femmes afin d'assurer l'égalité d'accès aux promotions, et aux fonctions de gestion et de direction.

### 8.3 Questions de recherche futures

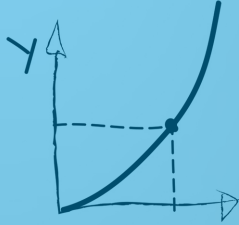
Les quatre phases de cette étude, très détaillées, ont rassemblé un large éventail d'informations, de données et de résultats. Néanmoins, certaines questions qui ont évolué au cours du processus de recherche pourraient être explorées à la faveur d'études futures en vue de comprendre l'avancement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'industrie verte, à savoir :

- Quelles mesures peuvent être prises pour assurer le **succès des entreprises vertes existantes dirigées par des femmes et la promotion de nouvelles entrepreneures et professionnelles dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ?**
- Quels sont les tendances et les modèles – relations de pouvoir, division du travail, prise de décision, opportunités de participation des femmes, etc. – de la **participation des femmes** dans les **chaînes de valeur des secteurs et des sous-secteurs ?**
- Existe-t-il une **différence en matière d'autonomisation économique** entre les femmes qui sont entrepreneures par choix (pour être économiquement indépendantes) et celles qui le sont par nécessité (pour contribuer aux revenus familiaux) dans l'industrie verte ?
- Comment tirer le meilleur parti des **médias sociaux pour sensibiliser** les entrepreneurs, les professionnels et ceux qui aspirent à ces métiers aux **politiques et lois en vigueur** favorisant les opportunités de l'industrie verte et l'égalité des sexes ?
- De nouvelles recherches portent à croire que la transition vers les **services numériques** constitue un facteur de survie essentiel pour les entreprises dans le contexte de la crise du Covid-19 et du retour à la normale. En raison de la fracture numérique entre les sexes, les femmes sont moins susceptibles d'accéder aux ressources numériques et/ou d'être employées dans des secteurs orientés vers la technologie. Quelles mesures peuvent être prises pour **encourager davantage de femmes à entreprendre et à travailler** dans ces secteurs ?
- En tant qu'industrie émergente, comment l'industrie verte peut-elle s'inspirer des autres industries ayant mis en place des **politiques favorables à la famille** qui ont permis un **partage plus égalitaire des responsabilités de soins** et facilité un accès plus égalitaire des femmes au marché du travail ?
- Quelles sont les implications de cette recherche pour les **femmes occupant différentes positions et identités intersectionnelles ?**



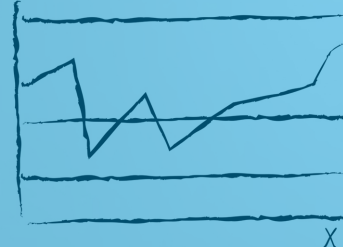


- Lorem ipsum dolor
- Lorem ipsum dolor
- Lorem ipsum dolor
- Lorem ipsum dolor
- Lorem ipsum dolor

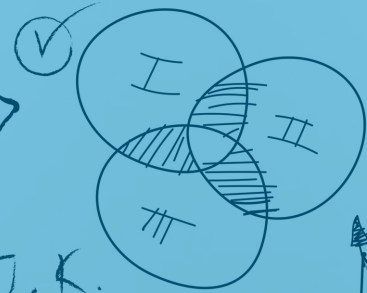


Starting Point

- OBJECTIVES
- RESOURCES
- WORKFLOW
- RESULTS

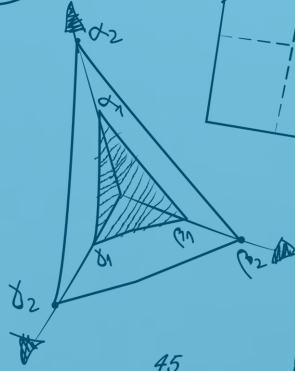
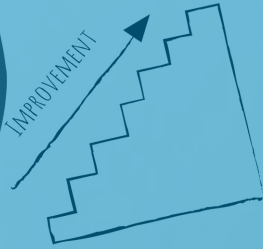


$$\begin{array}{r} 45 \\ - \\ 20 \\ \hline 25 \end{array}$$



O.K.

RESULTS



$$\begin{array}{r} 45 \\ - \\ 20 \\ \hline 25 \end{array}$$

129



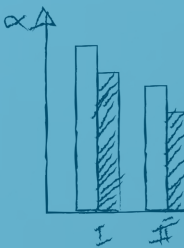
$\sqrt{3892}$

Resources



	XI	YI
A		
B		
C		
D		
E		

\$



# 9. Conclusion



Cette étude a mis en évidence les nombreuses opportunités de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'industrie verte émergente du Sénégal. **Il n'y a pas de définition claire de l'« industrie verte », ainsi que ce qui rend une entreprise « verte », au Sénégal. Les secteurs et les sous-secteurs identifiés dans cette étude** n'ont pas encore adopté pleinement les pratiques vertes, mais ont un grand potentiel pour améliorer leur durabilité et leur impact environnemental. La documentation est limitée pour comprendre comment les femmes sont marginalisées dans les secteurs identifiés. Les informations et données ventilées sur les entreprises vertes sont dispersées. Toutefois, les participants du gouvernement, les professionnels de l'industrie et les entrepreneurs des secteurs du textile, de l'agroalimentaire et de la gestion des déchets sont optimistes quant aux possibilités offertes par les femmes dans leurs secteurs respectifs. Plus important encore, les femmes entrepreneures sont enthousiasmées par leurs entreprises et sont optimistes quant à la réussite de ces dernières.

Au Sénégal, les femmes entrepreneures et professionnelles sont confrontées à de multiples obstacles sur la voie de leur autonomisation, et notamment en matière d'avancement économique, qui se manifestent entre autres par un manque d'accès aux technologies, aux marchés, au capital, aux garanties et aux crédits. Cela inclut également des obstacles à la transformation sociale tels que des normes et des pratiques d'embauche discriminatoires, le harcèlement sexuel et le travail non rémunéré à la maison. Malgré ces défis, les entretiens ont révélé que l'industrie verte est perçue comme étant plus inclusive et moins sexiste que l'industrie classique, de par sa préoccupation de l'environnement. En raison de cette perception, les personnes interrogées voient plus de possibilités de croissance et d'avancement pour les femmes dans l'industrie verte que dans l'industrie classique. De fait, les femmes accèdent au rang de leaders au sein d'un large éventail d'activités professionnelles qui ont un impact sur la santé, la production d'aliments biologiques et la préservation de la planète.

En matière de politique, l'État sénégalais a intégré le principe de l'égalité des sexes dans certaines lois ainsi que, dans une certaine mesure, dans les plans de développement de l'industrie verte. Par ailleurs, il existe depuis 2005 une Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre qui est le référentiel en matière d'intégration de la dimension de genre dans les politiques, les programmes et les projets de développement. **Cependant, les politiques examinées ont révélé ne pas se préoccuper suffisamment des questions liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans l'industrie verte. À cela s'ajoute une absence de mise en œuvre des politiques actuelles.**

Les résultats de ce projet suggèrent qu'il est nécessaire d'accroître la collaboration entre le secteur privé et le secteur public, afin que les entreprises adoptent pleinement les objectifs du gouvernement en matière d'égalité des sexes. Les Principes d'autonomisation des femmes (WEP) peuvent être utilisés comme un ensemble de principes directeurs pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail, sur le marché et dans la communauté.

Malgré des progrès récents, les femmes au Sénégal consacrent aux travaux ménagers (non rémunérés) deux fois plus de temps, voire davantage, que les hommes. L'inégalité de la répartition des responsabilités au sein du ménage a une incidence sur tous les aspects de leur participation à l'activité économique, de leur représentation disproportionnée dans l'économie informelle à l'utilisation relativement faible qu'elles font de la technologie en vue de bâtir et de développer les entreprises qu'elles créent. Si les entreprises dirigées par des femmes sont présentes dans l'ensemble du tissu économique, elles nécessitent davantage d'appui. Il est essentiel de remédier au manque de données ventilées par sexe disponibles sur la participation des femmes à l'économie pour s'attaquer à ces enjeux. Sans cela, ni le gouvernement ni la population en général ne peuvent se faire une idée précise du coût réel de la discrimination à l'encontre des femmes dans l'industrie. Comblar les lacunes en matière d'information relative aux conditions économiques touchant les femmes permettrait de plaider avec plus de force pour que l'État, le secteur privé et la société civile accordent la priorité aux réformes et agissent dans ce sens.

Les entrepreneures sont confrontées à davantage de défis que leurs homologues masculins dans leurs relations avec les administrateurs, employés, prestataires et clients masculins. Des formes ouvertes et invisibles de discrimination et d'intimidation empêchent les femmes de s'engager pleinement dans la création et le développement d'entreprises professionnelles. Les pratiques qui ne tiennent pas compte de la dimension de genre sont encore plus subtiles car elles bloquent tout accès aux femmes. Les femmes ont évoqué les difficultés auxquelles elles sont confrontées lorsqu'elles tentent de concilier responsabilités domestiques et emploi dans l'économie marchande. Le manque d'accès à la terre et aux financements constitue un autre obstacle à la croissance et au développement des entreprises par les femmes.

Le gouvernement sénégalais travaille à la promotion d'opportunités de financement pour les entreprises qui entreprennent des transformations pour devenir « plus vertes ». Cependant, les preuves de l'engagement du gouvernement à appliquer des principes sensibles au genre sont limitées.

L'État devrait mettre en œuvre des stratégies pour renforcer la transparence et la reddition de comptes en tant que catalyseur pour surmonter les obstacles à l'égalité des sexes. Les objectifs doivent être associés à des indicateurs clairs et à des étapes mesurables. Une coopération avec les organisations internationales de collecte de données permettra de tenir les États à l'obligation de rendre compte d'objectifs ambitieux. En outre, il est essentiel d'améliorer la communication et la sensibilisation aux politiques et à l'intégration de la dimension de genre dans le secteur public.

L'« industrie verte » est nouvelle au Sénégal. L'intégration du genre dans les programmes et les politiques aidera le pays à atteindre les Objectifs mondiaux de développement durable (ODD), tels que l'industrialisation durable (ODD9) et l'égalité des sexes (ODD5). Au cours de la crise actuelle du Covid-19, l'intégration des genres doit être priorisée dans tous les secteurs ; non seulement pour aider les femmes entrepreneures à créer des entreprises vertes, mais aussi pour générer les ressources humaines nécessaires à une reprise économique efficace<sup>144</sup>. Il est essentiel d'autonomiser les femmes pour apporter les changements transformateurs nécessaires qui permettront de s'attaquer aux problèmes climatiques et environnementaux. L'industrie verte est nouvelle, innovante, et fait partie d'un marché en pleine croissance poussé par un consumérisme conscient. Elle offre de nombreuses possibilités de faire de l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes une réalité.

<sup>144</sup> Pour obtenir des recommandations détaillées sur le rétablissement post-COVID, veuillez consulter : ONUDI Cambodge, « The Impact of COVID-19 on the Private Sector: Firms/Enterprises in Cambodia », Rapport d'enquête 2020.



A stack of books with colorful tabs (blue, yellow, red, white) protruding from the pages, set against a solid blue background. The books are arranged in a slightly curved, overlapping manner, creating a sense of depth and volume. The lighting is soft, highlighting the texture of the paper and the vibrant colors of the tabs.

## 10. Références

Airswift & Energy Jobline (2019). The Global Energy Talent Index Report 2019.

CARE (2020). COVID-19 Condemns Millions of Women to Poverty, When They Could be a Solution to Prosperity, 30 avril.

Clancy, J., M. Skutsch & S. Batchelor (2002). The Gender-Energy-Poverty Nexus: Finding Energy to Address Gender Concerns in Development. Londres : Department for International Development.

Deloitte (2019). Positive Synergies Between Rural Electrification and Women's Empowerment.

Drucza, K. & C. M. Rodriguez (2018). Feminist Policy Analysis: Implications for the Agricultural Sector in Ethiopia. Éthiopie : CIMMYT.

Fonds Monétaire International (2007). Senegal: Poverty Reduction Strategy Paper. Washington, D.C. Disponible sur : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2007/cro7316.pdf>.

GEAfrica (2018). Women and The Energy Value Chain: Opportunities for A More Inclusive Renewable Energy Sector in Africa.

Global Women's Network for the Energy Transition (GWNET) (2019). Women for Sustainable Energy: Strategies to Foster Women's Talent for Transformational Change. Disponible sur : <https://www.globalwomensnet.org/wp-content/uploads/2020/02/Gwnetstudy.pdf>. Consulté le 14 février 2020.

IED Afrique & UICN Sénégal (2018). Senegal Green Economy Barometer. Disponible sur : <https://www.greeneconomycoalition.org/assets/reports/Barometers-2018/Senegal-GE-Barometer-2018-Final-WEB.pdf>.

Kabeer, N. (1999). Resources, Agency, Achievements: Reflections on The Measurements of Women's Empowerment. *Development and Change*, vol. 30, No. 3 (juillet), pp. 435-464.

Kanenberg, H. & R. Leal (2019). Revising McPhail's Feminist Policy Analysis Framework. *Advances in Social Work*, vol. 19, No. 1 (janvier), pp. 1-22.

Krizsan, A. & E. Lombardo (2013). The Quality of Gender Equality Policies: A Discursive Approach. *European Journal of Women's Studies*, vol. 20, No. 1 (janvier), pp. 77-92.

McPhail, B. (2003). A Feminist Policy Analysis Framework. *The Social Policy Journal*, vol. 2 (mars), pp. 39-61.

Nations Unies (2015). 2030 Agenda for Sustainable Development. New York. Disponible sur : <https://sdgs.un.org/goals>.

Nations Unies (2020). The Impact of COVID-19 on Women.

OCDE (2019). Social Institutions and Gender Index. Disponible sur : <https://www.genderindex.org/wpcontent/uploads/files/datasheets/2019/SN.pdf>.

ONU Femmes (2012). Gender Equality Glossary. Disponible sur : <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=36&mode=letter&hook=G&sortkey=&sortorder=>. Consulté le 14 février 2020.

ONU Femmes, Afrique (2020). Riposte COVID-19 : ONU Femmes place les femmes agricultrices du Sénégal au cœur de la solution. Disponible sur : <https://africa.unwomen.org/fr/news-and-events/stories/2020/04/riposte-covid-19-senegal>. Consulté le 14 avril 2020.

ONU Femmes, Afrique (n.d.). Senegal. Disponible sur : <https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/west-and-centralafrica/senegal>. Consulté le 14 février 2020.

ONUDI (2014). Guide on Gender Mainstreaming Energy and Climate Change Projects. Vienne : ONUDI/ONU Femmes. ONUDI (2016). Practitioner's Guide to Strategic Green Industrial Policy. Vienne : ONUDI/PAGE.

ONUDI (2019). PCP Annual Report, Senegal. Disponible sur : [https://www.unido.org/sites/default/files/files/2019-07/PCP%20Senegal\\_2018%20Annual%20Report\\_Final.pdf](https://www.unido.org/sites/default/files/files/2019-07/PCP%20Senegal_2018%20Annual%20Report_Final.pdf). Consulté le 23 juillet 2020.

ONUDI (2019). The Economic Empowerment of Women in Green Industry: A Synthesis Report. Inédit.

ONUDI & ONU Femmes (2019). Global Programme: Economic Empowerment of Women in Green Industry, Phase 1: Policy Prioritisation, pp. 1-21.

Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) (2015). Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal (2016-2020). Dakar. Disponible sur : [https://www.un-page.org/files/public/lindustrie\\_verte\\_au\\_senegal\\_2015\\_page.pdf](https://www.un-page.org/files/public/lindustrie_verte_au_senegal_2015_page.pdf).

Pearl-Martinez, R. (2020). Global Trends Impacting Gender Equality in Energy Access. *IDS Bulletin*, vol. 51, No. 1 (février).



Disponible sur : [https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/15111/IDSB51.1\\_10.190881968-2020.103.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/15111/IDSB51.1_10.190881968-2020.103.pdf?sequence=1&isAllowed=y). Consulté le 14 février 2020.

Petrović, N. (2016). Women in the Green Economy. *Journal of Women's Entrepreneurship and Education*, No. 1-2, pp. 97-110.

PNUD (2019). Human Development Report. Disponible sur : [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/countrynotes/SEN.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/countrynotes/SEN.pdf).

PNUD (n.d.). Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC).

PNUE & ONU Femmes (2016). Global Programme Document Women's Entrepreneurship for Sustainable Energy (WESE).

Seck & al. (2015). Female Entrepreneurship, Access to Credit, And Firms' Performance in Senegal.

Sénégal (2001). Constitution du 22 janvier 2001 (telle que modifiée par la Loi constitutionnelle no 2007-2).

Sénégal, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (2006). Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques. Dakar. Disponible sur : [https://www.preventionweb.net/files/8570\\_seno1f.pdf](https://www.preventionweb.net/files/8570_seno1f.pdf).

Sénégal (2010). Loi no 2010-21 du 20 décembre 2010. Disponible sur : <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/senegal/Senegal-Loi-2010-21-orientation-energies-renouvelables.pdf>.

Sénégal (2011). Document de politique économique et sociale, DPES 2011-2015. Dakar. Disponible sur : <http://servicepublic.gouv.sn/assets/textes/dpes-version-finale.pdf>.

Sénégal (2012). Stratégie nationale de développement économique et social 2013-2017. Dakar. Disponible sur : [http://www.ipar.sn/IMG/pdf/SNDES\\_2013-2017\\_-\\_consolidation\\_version\\_24\\_oct\\_2012.pdf](http://www.ipar.sn/IMG/pdf/SNDES_2013-2017_-_consolidation_version_24_oct_2012.pdf).

Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable (2015). Fonds vert pour le climat. Dakar.

Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable (2015). Stratégie nationale de développement durable. Dakar. Disponible sur : [https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/1B1ECE54-E678-582A-3206-64226B5FF510/attachments/SNDD%202015\\_Fersion%20Finale.pdf](https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/1B1ECE54-E678-582A-3206-64226B5FF510/attachments/SNDD%202015_Fersion%20Finale.pdf).

Sénégal, Ministère de l'Industrie et des Mines (2016). Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie (2018-2023). Dakar.

Sénégal, Ministère de l'Économie (2018). Plan Sénégal Émergent (PSE). (2019-2024). Dakar. Disponible sur : <https://www.sentresor.org/publication/plan-senegal-emergent-plan-dactions-prioritaires-2019-2023/>.

Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable (2019). Environmental and Social Commitment Plan (ESCP). Disponible sur : <http://www.environnement.gouv.sn/sites/default/files/documenttheque/Environmental%20and%20Social%20Commitment%20%20Plan%20%28ESCP%29-converti.pdf>.

Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable (2019). Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts. Dakar. Disponible sur : [https://www.un-page.org/files/public/rapport\\_snpev\\_version\\_final.pdf](https://www.un-page.org/files/public/rapport_snpev_version_final.pdf).

Thompson, L. (2020). *Feminist Foreign Policy: A Framework*. Washington, D.C. : International Center for Research on Women.

UN Femmes (n.d.). Gender-responsive Procurement. Disponible sur : <https://www.unwomen.org/en/aboutus/procurement/gender-responsive-procurement>. Consulté le 17 décembre 2020.

USAID (2012). The 'Benefits of the Bush' in Senegal. Disponible sur : <https://www.usaid.gov/node/27086>. Consulté le 3 mars 2020.

## Sites Internet

<https://www.greeneconomycoalition.org/assets/reports/Barometers-2018/Senegal-GE-Barometer-2018-Final-WEB.pdf>

<http://www.oecd.org/dac/gender-development/46975138.pdf>

<http://www.presidence.sn/en/pse/emerging-senegal>

<https://www.greatgreenwall.org/>

<http://www.greenbeltmovement.org/>

[https://www.un-page.org/files/public/rapport\\_snpev\\_version\\_final.pdf](https://www.un-page.org/files/public/rapport_snpev_version_final.pdf)

<https://www.nsenergybusiness.com/projects/taiba-ndiaye-wind-farm-senegal/>

<https://www.unido.org/stories/senegals-new-industrial-park-open-business>

<https://sustainabledevelopment.un.org/sdg5>  
[https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/15396/Naatal\\_Mbay\\_Case\\_Study.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/15396/Naatal_Mbay_Case_Study.pdf)  
<http://www.ita.sn/presentation>  
[https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW%2fC%2fSEN%2f8&Lang=en](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW%2fC%2fSEN%2f8&Lang=en)  
[http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/SEN.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/SEN.pdf)  
<https://www.unido.org/our-focus-cross-cutting-services/gender-equality-and-empowerment-women>  
<https://www.un-page.org/countries/page-countries/senegal>  
<https://www.empowerwomen.org/en/community/stories/2015/2/senegal-national-strategy-for-women-s-empowerment>  
<http://www.gegafrika.org/type/publications>  
<https://www.airswift.com/geti/>  
<http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2015/05/SENEGAL.pdf>  
<https://www.un-page.org/senegal's-national-strategy-promotion-green-jobs-2015-2020-receives-future-policy-award-2019>  
<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.503.8066&rep=rep1&type=pdf>  
<https://www.selinawamucii.com/insights/prices/senegal/raw-hides-skins/>  
<https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=SN>  
<https://www.unido.org/unido-circular-economy>  
[https://open.unido.org/api/documents/4957789/download/ANNEX%20J\\_UNIDO%20Environmental%20and%20Social%20Management%20Plan\\_Senegal.pdf](https://open.unido.org/api/documents/4957789/download/ANNEX%20J_UNIDO%20Environmental%20and%20Social%20Management%20Plan_Senegal.pdf)

# Annexes

## Annexe 1 : Matrice de sélection des sous-secteurs pour le Sénégal

	Élevage et production animale : cuir et peaux d'animaux			Industrie agroalimentaire : agriculture biologique et transformation de produits agroalimentaires			Énergie : énergie mixte alliant énergie électrique, solaire, éolienne et biomasse			Pêche : mareyage		
Analyse des sous-secteurs	Score			Score			Score			Score		
	Élevé	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Faible
<b>Facteurs</b>												
<b>Aspects relatifs au genre</b>												
Existence de politiques d'intégration de la dimension de genre (élevé = existant / faible = inexistant)			X						X			
Nombre d'emplois existants	X			X					X	X		
% de femmes employées	X			X					X	X		
Augmentation potentielle du nombre d'emplois	X			X				X		X		
Augmentation potentielle du pourcentage de femmes employées	X			X					X	X		
Conditions favorables à l'emploi formel des femmes (conditions favorables à la vie de famille)		X			X			X			X	
Proportion de femmes employées par rapport au salaire		X			X			X			X	
% femmes occupant des postes de direction	X					X			X		X	
Potentiel d'accès des femmes à des postes de direction	X			X					X	X		
<b>Taille du marché</b>												
Nombre d'entreprises		X		X			X			X		
Taille des entreprises			X		X			X			X	
Croissance de l'industrie au cours des 10 dernières années		X		X				X		X		
Croissance potentielle de l'industrie dans les 10 prochaines années	X			X				X		X		
% représenté par l'industrie au PIB		X		X					X	X		
<b>Entrepreneuriat</b>												
% de PME		X		X					X	X		
% d'entreprises appartenant à des femmes		X		X					X	X		
% de changements au cours des 5 dernières années	X			X					X	X		
Potentiel pour l'entrepreneuriat féminin	X			X				X		X		
<b>Environnement</b>												
Existence de politiques de développement vert pour le secteur (élevé = existant / faible = inexistant)						X	X					X
Secteur industriel en transition / marron ou vert			X	X				X			X	
Émissions de CO <sup>2</sup> liées à l'énergie			X	X					X		X	
Intensité des émissions de CO <sup>2</sup> liées à l'énergie		X		X					X		X	
Consommation énergétique		X		X					X		X	
Efficacité énergétique du secteur manufacturier						X			X			X
<b>Synergies</b>												
Existence de synergies avec d'autres projets PCP (élevé = existant / faible = inexistant)	X			X			X			X		
Existence de synergies avec d'autres projets nationaux (élevé = existant / faible = inexistant)	X			X			X			X		
<b>Autre</b>												
Niveau de priorité donnée par l'État		X		X			X			X		
Disponibilité des données	X			X			X			X		
Niveau d'innovation	X			X			X			X		
<b>Total des notes « Élevé », « Moyen » et « Faible »</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>2</b>



## Annexe 2 : Évaluations de chaque politique

### 1. Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts

#### Évaluation I

##### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

Grâce à sa tentative d'inclure l'égalité des sexes, cette politique est notée 0,5. Il y existe de nombreuses stratégies visant à aider les « femmes ». Cependant, la politique ne fait nullement mention d'objectifs visant à remédier aux relations inégales entre les genres et/ou à atteindre spécifiquement l'égalité des sexes dans l'industrie. Par exemple, elle ne fournit pas de données ventilées par sexe pour indiquer le taux de chômage des femmes.

Dans tout le document de la politique, les femmes, avec les jeunes, sont identifiées parmi les groupes vulnérables, mais il n'est guère indiqué spécifiquement la différence entre la vulnérabilité des femmes et celles des hommes. Aucun stéréotype de genre n'y est remis en cause.

##### COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Aucun élément structurel spécifique n'est évoqué concernant l'égalité des sexes. La politique dans son ensemble porte sur la création d'emplois pour les femmes mais ne présente aucune analyse des raisons pour lesquelles celles-ci pourraient ne pas bénéficier d'une égalité d'accès à l'emploi s'il ne leur est pas accordé une attention particulière.

##### INTERSECTIONNALITÉ

Cette politique ne mentionne aucun point d'intersection avec les femmes. Les « populations rurales » sont évoquées, mais pas spécifiquement les « femmes rurales ».

##### AUTONOMISATION DES FEMMES

Le terme « autonomisation » est absent de cette politique. Toutefois, le produit 3.1.3 est libellé comme suit : « Les compétences et capacités des jeunes et femmes demandeurs d'emploi à créer et gérer leur propre entreprise dans des secteurs porteurs sont développées<sup>145</sup> », ce qui implique le renforcement de l'autonomisation économique des femmes. La politique évoque la consultation de diverses parties prenantes, dont des associations de femmes, mais n'explique pas les modalités exactes de leur implication.

##### TRANSFORMATION PROGRESSIVE

Cette politique vise à poursuivre l'œuvre du Projet de promotion des emplois verts (PPEV) qui a pris fin en 2015 et a permis la création de 1 500 emplois verts en faveur des femmes et des jeunes.

##### SENSIBILITÉ AU GENRE

La politique n'inclut pas les femmes entrepreneures mais privilégie plutôt les jeunes entrepreneurs. Il n'est pas non plus fait mention du leadership féminin. La politique fait référence à la lutte contre la pauvreté des femmes et présente des mesures concrètes visant à les impliquer dans les industries vertes.

##### CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Cette politique fait référence à la mission de l'OIT, citant « la possibilité pour les hommes et les femmes d'avoir accès à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité » pour indiquer qu'elle vise à atteindre l'équité, à veiller au respect des droits et à œuvrer spécifiquement à l'égalité des sexes. Toutefois, cette référence constitue la seule orientation internationale qui y est évoquée concernant les femmes.

<sup>145</sup> Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts (Dakar, 2019).

1 Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ? 1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ? 1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ? 1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ? 1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.1 = 0,5 1.2 = 1 1.3 = 0 1.4 = 0 1.5 = 0,5
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1 = 0
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1 = 0
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ? 4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ? 4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ? 4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.1 = 0 4.2 = 0,5 4.3 = 0,5 4.4 = 1
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1 = 1
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ? 6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ? 6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.1 = 0 6.2 = 0,5 6.3 = 0
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>146</sup> ?	7.1 = 0,5

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

## Évaluation II

La conclusion de la politique souligne les risques liés à la mise en œuvre, dont aucun ne concerne les femmes.

<sup>146</sup> Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).

## Résultats de l'évaluation II

N°	Nom	Année	Note
1	Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts	2019	0

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

### Niveau de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan d'action est divisée en deux phases : à court terme, de 2013 à 2017, et à moyen et long terme, de 2018 à 2030.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
1. Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts	Le 16 octobre, la Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts (2015–2020) a valu à l'État sénégalais le Prix Vision en matière de politique d'avenir. Cette stratégie, qui a été élaborée avec l'appui du PAGE, sert de référentiel national pour la promotion des emplois verts et représente un instrument essentiel pour la mise en œuvre de projets durables ayant permis de créer 2 000 emplois verts, principalement pour les jeunes et les femmes <sup>147</sup> .	1

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.

## 2. Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal

### Évaluation I

#### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

Il n'est aucunement fait référence à la réalisation de l'égalité des sexes dans cette politique. Elle ne compte qu'une seule référence aux données ventilées par sexe, à savoir que 82,6 % des femmes sont engagées dans les industries de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, contre 79,4 % pour les hommes. Dans d'autres domaines, les données ventilées par sexe sont complètement absentes. Elle indique la taille de la population féminine et celle de la population rurale globale, mais pas le nombre de femmes évoluant en zone rurale.

#### COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Les problèmes des femmes n'étant majoritairement pas pris en compte dans cette politique, il n'est pas fait mention des facteurs structurels qui les touchent.

#### INTERSECTIONNALITÉ

Les couches croisées d'oppression et d'inégalités auxquelles sont confrontés différents types de femmes ne sont pas non plus évoquées.

#### AUTONOMISATION DES FEMMES

L'autonomisation n'est pas incluse dans cette politique et la liste des organisations consultées ne comporte pas de groupements de femmes.

#### TRANSFORMATION PROGRESSIVE

La politique évoque le Programme national de biogaz domestique du Sénégal lancé par le ministère de l'Énergie en décembre 2009. Ce programme visait à créer un marché durable du biogaz pour les ménages sénégalais, en mettant un accent particulier sur l'amélioration des conditions de vie des femmes en zone rurale. Cependant, la politique n'indique pas si ce programme a été couronné de succès ni comment elle vient en complément dudit programme.

#### SENSIBILITÉ AU GENRE

Si la politique fait mention des entrepreneurs, elle ne fait pas référence aux difficultés spécifiques rencontrées par les femmes entrepreneurs.

<sup>147</sup> <https://www.un-page.org/senegal's-national-strategy-promotion-green-jobs-2015-2020-receives-future-policy-award-2019>.

## CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Il n'est aucunement fait mention de la conformité de cette politique aux lignes directrices internationales en vigueur relatives à l'égalité des sexes.

**Évaluation I Note globale : 1/16, soit 6,25 %**

2 Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ? 1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ? 1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ? 1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ? 1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.1 = 0 1.2 = 0,5 1.3 = 0 1.4 = 0 1.5 = 0
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1 = 0
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1 = 0
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ? 4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ? 4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ? 4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.1 = 0 4.2 = 0 4.3 = 0 4.4 = 0
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1 = 0,5
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ? 6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ? 6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.1 = 0 6.2 = 0 6.3 = 0
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>148</sup> ?	7.1 = 0

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

### Évaluation II

Les femmes sont absentes de la conclusion, qui privilégie les aspects techniques de l'industrie verte plutôt qu'un quelconque changement social.

### Résultats de l'évaluation II

N°	Nom	Année	Note
2	Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal	2016-2020	0

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

<sup>148</sup> Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).



## Niveau de mise en œuvre

Le niveau de mise en œuvre est indéterminable à la seule lecture de la politique.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
Stratégie nationale pour la croissance verte au Sénégal	Informations non disponibles.	Sans objet.

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.

### 3. Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010

#### Évaluation I

##### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

Cette loi a été élaborée pour mettre en place une politique d'énergies renouvelables. Elle comprend les sections suivantes : dispositions générales, promotion des énergies renouvelables, conditions de production et de commercialisation de l'électricité produite par les énergies renouvelables. Elle comporte une orientation financière et industrielle sans mention de l'égalité des sexes ni des fonctions des femmes dans l'industrie.

Les autres volets tels que la compréhension structurelle de l'égalité des sexes, l'intersectionnalité, l'autonomisation des femmes, la transformation progressive et la sensibilité au genre n'y sont pas inclus.

##### CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

L'objectif de la politique est de soutenir la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement du Sénégal, la mise en œuvre du National Strategic Development Plan / Plan national stratégique de développement et le respect de la loi sur la pêche, au bénéfice de la population sénégalaise. La politique énonce également la nécessité de se conformer aux normes internationales telles que le Pacte mondial des Nations Unies.

Évaluation I Note globale : 0/16, soit 0 %

3 Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ?	1.1 = 0
	1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ?	1.2 = 0
	1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ?	1.3 = 0
	1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ?	1.4 = 0
	1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.5 = 0
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1 = 0
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1 = 0
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ?	4.1 = 0
	4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ?	4.2 = 0
	4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ?	4.3 = 0
	4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.4 = 0
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1 = 0
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ?	6.1 = 0
	6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ?	6.2 = 0
	6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.3 = 0

7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>149</sup> ?	7.1= 0
---	--	--------

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

### Évaluation II

Il n'existe pas de cibles, d'engagements, d'indicateurs spécifiques ni de « prochaines étapes » concernant l'élaboration de plans en matière de genre dans ce document.

### Résultats de l'évaluation II

N°	Nom	Année	Note
3	Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010	2010	0

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

### Niveau de mise en œuvre

Informations relatives à la mise en œuvre non disponibles.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
Loi n° 2010-21 du 20 décembre 2010	Informations non disponibles.	Sans objet.

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.

## 4. Stratégie nationale de développement durable

### Évaluation I

#### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

La stratégie vise à réduire les écarts socio-économiques entre les hommes et les femmes, ce qui implique qu'elle cherche en théorie à atteindre l'égalité des sexes, mais propose peu de solutions dans la pratique. Afin de parvenir au développement durable, la politique déclare qu'elle permettra de former plus de 50 000 jeunes et femmes à la conservation des ressources naturelles. Elle mentionne également que l'égalité des sexes est motivée par l'amélioration de l'indice d'inégalité des sexes. En 2018, le Sénégal avait une valeur d'indice d'inégalité de genre (IIG) de 0,523, ce qui le plaçait au 125<sup>e</sup> rang sur 162 pays ; un résultat très préoccupant. Ce sont les seules données d'ordre social fournies. La politique n'utilise pas de données ventilées par sexe et la dimension de genre n'y est pas intégrée.

#### COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Cette politique fait peu référence aux femmes, sauf dans des parties spécifiques à l'égalité homme femme. Par conséquent, il n'existe pas de compréhension structurelle ou d'intégration de la dimension de genre.

#### INTERSECTIONNALITÉ

Cette politique promet de renforcer « l'équité sociale et le genre dans les relations économiques, la microfinance, les systèmes d'échanges locaux, l'épargne ou l'investissement solidaire, le commerce équitable, les entreprises d'insertion ». Cependant, elle reste très vague sur la manière dont les femmes bénéficieront de cette initiative. Il existe également une prise de conscience du fossé entre zone rurale et milieu urbain, mais elle n'est pas liée aux expériences spécifiques des femmes par rapport à ces intersectionnalités.

<sup>149</sup> Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).

## AUTONOMISATION DES FEMMES

La politique fait référence aux organisations locales, mais pas en ce qui concerne les femmes en particulier.

## TRANSFORMATION PROGRESSIVE

La politique fait le lien avec le Plan Sénégal Émergent. La Stratégie nationale de développement durable compte « mettre en œuvre dans une perspective de conservation et de valorisation des ressources naturelles, la gestion durable des terres, la promotion de l'économie verte, avec une attention particulière à l'approche genre ». Toutefois, le terme « approche » est vague et il n'est pas fait mention d'exemples concrets indiquant la manière d'inclure la dimension de genre.

## SENSIBILITÉ AU GENRE

Cette politique ne traite pas de la problématique des femmes en position de leadership, en tant qu'entrepreneures, ni des normes de genre.

## CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Pour justifier l'élaboration de ce Plan, le Sénégal indique œuvrer à la réalisation des ODD, en particulier pour ce qui a trait à l'égalité sociale. C'est la seule référence à la mise en œuvre d'une politique internationale sous l'angle du genre.

**Évaluation I Note globale : 2,5/16, soit 15,63 %**

4 Stratégie nationale de développement durable		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ? 1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ? 1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ? 1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ? 1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.1 = 0,5 1.2 = 1 1.3 = 0 1.4 = 0 1.5 = 0
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1 = 0
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1 = 0
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ? 4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ? 4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ? 4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.1 = 0 4.2 = 0 4.3 = 0 4.4 = 0
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1 = 0,5
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ? 6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ? 6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.1 = 0 6.2 = 0 6.3 = 0
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>150</sup> ?	7.1 = 0,5

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

150 Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).

## Évaluation II

Cette politique a été mise en œuvre pour une période de cinq ans à compter de 2015 mais ne fait aucune référence aux femmes dans sa conclusion.

### Résultats de l'évaluation II

N°	Nom	Année	Note
4	Stratégie nationale de développement durable	2015	0

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

### Niveau de mise en œuvre

L'annexe 2, page 62, indique le calendrier de réalisation des objectifs de cette politique. Cependant, nous n'avons pu trouver des informations sur le niveau de réalisation actuel.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
Stratégie nationale de développement durable	Informations non disponibles.	Sans objet.

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.

## 5. Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable

### Évaluation I

#### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

La politique ne présente pas de données ventilées par sexe. Comme énoncé dans la partie relative aux valeurs stratégiques, elle vise l'égalité des sexes. La politique fait mention des femmes dans des sections isolées, mais les questions de genre n'y sont pas incluses de façon intégrale. L'objectif stratégique 3.5.2 consiste à « intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion des moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation » en mettant l'accent « sur la promotion de l'économie verte à partir de ses principales composantes (...) tout en prenant en compte, de manière plus efficace, les questions relatives à la transversalité du genre ». Cependant, elle ne fait pas mention de points d'action concrets pour y parvenir, ni les désavantages qui touchent les femmes.

#### COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

La politique ne présente pas de compréhension structurelle de l'égalité des sexes.

#### INTERSECTIONNALITÉ

Elle ne porte pas sur des facteurs sociaux mais plutôt sur des considérations environnementales et financières.

#### AUTONOMISATION DES FEMMES

L'autonomisation n'est pas évoquée dans cette politique qui, par ailleurs, n'indique aucune concertation avec les femmes sur ces problématiques.

#### TRANSFORMATION PROGRESSIVE

Il n'y existe pas de transformation progressive en ce qui concerne les problèmes des femmes.

#### SENSIBILITÉ AU GENRE

L'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de direction au sein du ministère de l'Environnement et du Développement



durable (MEDD) est répertoriée en 2015 parmi les indicateurs de réalisation de l'objectif de la politique, assortie d'une croissance annuelle. Si ce point reconnaît que les femmes ont besoin d'être accompagnées par des changements structurels pour accéder à des fonctions de responsabilité, il ne comporte aucun objectif chiffré spécifique, alors que les autres buts énumèrent des objectifs concrets.

## CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

La politique indique avoir été façonnée par les ODD mais ne précise pas lesquels.

**Évaluation I Note global :** 3/16, soit 18,75 %

5 Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ?	1.1 = 1
	1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ?	1.2 = 0
	1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ?	1.3 = 0
	1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ?	1.4 = 0
	1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.5 = 0
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1 = 0
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1 = 0
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ?	4.1 = 0
	4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ?	4.2 = 0
	4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ?	4.3 = 0
	4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.4 = 0
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1 = 0
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ?	6.1 = 0
	6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ?	6.2 = 0
	6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.3 = 1
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>151</sup> ?	7.1 = 1

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

## Évaluation II

La conclusion ne fait aucune mention du genre ou des femmes.

### Résultats de l'évaluation II

N°	Nom	Année	Note
5	Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable	2009-2015	0

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

<sup>151</sup> Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).

## Niveau de mise en œuvre

Informations relatives à la mise en œuvre non disponibles.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable	Informations non disponibles.	Sans objet.

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.

## 6. Fonds vert pour le climat

### Évaluation I

#### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

L'introduction de la politique donne un aperçu de la vision du Sénégal en matière d'égalité des sexes. Elle indique qu'en 2008, une direction de l'équité et de l'égalité a été créée pour promouvoir l'égalité des sexes. Toutefois, l'inclusion de la dimension de genre fait défaut dans le reste du document, notamment les résultats énumérés. Le Fonds expose une intention claire de renforcer l'égalité des sexes. Les termes employés sont « promotion », « renforcement des capacités » et « intégration de la dimension de genre », mais tous les principaux buts assortis d'objectifs clairs sont uniquement axés sur l'environnement. La politique ne présente pas de données ventilées par sexe.

#### COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Le Fonds déclare viser l'intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques ainsi que le renforcement de la protection juridique des femmes et des filles. Toutefois, ce sont là les seuls facteurs qui sont abordés.

#### INTERSECTIONNALITÉ

La politique fait souvent référence aux femmes et aux filles, mais ne comporte aucune autre idée sur l'intersectionnalité.

#### AUTONOMISATION DES FEMMES

Le document fait référence à l'autonomisation des femmes mais pas spécifiquement sur le plan économique. En outre, il n'évoque aucune consultation de femmes sur les questions qui les concernent.

#### TRANSFORMATION PROGRESSIVE

Les réussites de politiques précédentes sont évoquées, mais aucun lien clair ne ressort sur la manière dont la présente politique s'appuiera sur lesdites réussites.

#### SENSIBILITÉ AU GENRE

La politique promet de renforcer « le leadership des femmes et leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive ». Il est également fait mention de « l'entrepreneuriat rural », mais l'entrepreneuriat féminin n'est mentionné qu'une seule fois.

#### CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Il n'existe aucune mention d'une politique de genre basée sur des lois ou des engagements internationaux.

**Évaluation I Note globale : 2,5/16, soit 15,63 %**

6 Fonds vert pour le climat		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ?	1.1 = 1
	1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ?	1.2 = 0
	1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ?	1.3 = 0
	1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ?	1.4 = 0
	1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.5 = 0

2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1= 0
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1= 0
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ? 4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ? 4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ? 4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.1= 1 4.2= 0 4.3= 0 4.4= 0
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1= 0
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ? 6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ? 6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.1= 0,5 6.2= 0 6.3= 0
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>152</sup> ?	7.1= 0

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

### Évaluation II

Aucune mention n'est faite des femmes.

### Résultats de l'évaluation II

N°	Nom	Année	Note
6	Fonds vert pour le climat	2015	0

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

### Niveau de mise en œuvre

Informations relatives à la mise en œuvre non disponibles.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
Fonds vert pour le climat	Informations non disponibles.	Sans objet.

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.

## 7. Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques

### Évaluation I

#### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

La politique évoque la nécessité de réévaluer les risques au cas où la mise en œuvre du programme entraînerait des risques inattendus tels

<sup>152</sup> Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).

que « les violences basées sur le genre, le harcèlement sexuel, le viol, les grossesses non désirées ». Toutefois, à l'exception de ces aspects, elle n'intègre pas les questions de genre.

## COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Dans la partie intitulée « Santé et sécurité » de ce document, il est indiqué que les risques de violences basées sur le genre (VBG), d'exploitation et d'abus sexuels devront être pris en charge lors de « l'élaboration du plan de gestion des effectifs ». Cependant, alors que les autres sujets se voient attribuer une personne responsable, ce n'est pas le cas de cette partie.

L'intersectionnalité, l'autonomisation des femmes, la transformation progressive et la sensibilité au genre ne sont ni incluses ni mentionnées dans cette politique.

## CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Cette politique a été élaborée en partenariat avec certaines organisations mondiales, mais elle n'intègre aucune norme internationale relative aux droits des femmes.

**Évaluation I Note globale : 0,5/16, soit 3,13 %**

7 Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ?	1.1 = 0
	1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ?	1.2 = 0
	1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ?	1.3 = 0
	1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ?	1.4 = 0
	1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.5 = 0
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1 = 0,5
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1 = 0
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ?	4.1 = 0
	4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ?	4.2 = 0
	4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ?	4.3 = 0
	4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.4 = 0
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1 = 0
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ?	6.1 = 0
	6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ?	6.2 = 0
	6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.3 = 0
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>153</sup> ?	7.1 = 0

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

153 Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).

## Évaluation II

Ce document n'a pas de conclusion.

### Résultats de l'évaluation II

N°	Nom	Année	Note
7	Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques	2006	0

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

### Niveau de mise en œuvre

Informations relatives à la mise en œuvre non disponibles.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques	Informations non disponibles.	Sans objet.

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.

## 8. Environmental and Social Commitment Plan (ESCP)

### Évaluation I

#### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

Cette politique se penche concrètement sur la réalisation de l'égalité des sexes. Elle présente des données ventilées par sexe, y compris le taux d'analphabétisme et le niveau de chômage des femmes rurales. Elle souligne l'importance de renforcer l'intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques et de protéger les droits des femmes. La politique examine les impacts différenciés subis par les femmes dans les domaines de la santé et de l'économie. Elle indique que la majeure partie du travail localisé dans le secteur informel est effectué par des femmes et que ce secteur emploie le plus grand nombre d'entre elles dans le pays.

#### COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

La politique dénote d'une compréhension structurelle de la santé des femmes. L'indice synthétique de fécondité au Sénégal devrait passer de 4,6 enfants par femme en 2017 à 4 en 2023. Avec moins d'enfants, les femmes pourront passer plus de temps sur le marché du travail. Pour ce faire, la politique préconise la promotion de la planification familiale et l'amélioration de la disponibilité des services de santé sexuelle et reproductive. L'accent est également mis sur les femmes et l'économie, l'objectif étant de porter le taux d'emploi des femmes à 35 % en 2023, contre 32,8 % en 2016.

#### INTERSECTIONNALITÉ

La politique documente brièvement le fait que les femmes analphabètes vivant en zone rurale constituent un groupe défavorisé qui rencontre des barrières intersectionnelles. Le handicap est également évoqué en relation avec les femmes.

#### AUTONOMISATION DES FEMMES

Le résultat attendu 5.3 porte sur le renforcement de la participation et l'autonomisation des femmes grâce au développement de leurs capacités entrepreneuriales. La politique vise à atteindre cet objectif par la mise en place d'un cadre incitatif, le renforcement de l'autonomisation des femmes et l'intégration de l'approche de genre dans les secteurs de croissance. En outre, dans le résultat 3.1, l'autonomisation des femmes est considérée comme étant « essentielle » à l'accélération du développement durable. Elle poursuit l'objectif de porter l'indice de participation des femmes à la vie économique de 43,3 à 61 % entre 2019 et 2023.

#### TRANSFORMATION PROGRESSIVE

La politique ne mentionne pas s'appuyer sur les réussites antérieures d'autres politiques d'égalité des sexes.



## SENSIBILITÉ AU GENRE

La politique n'aborde pas directement la problématique des normes de genre, mais sous-entend des actions visant à s'attaquer à des questions qui impactent les femmes de manière disproportionnée, telles que la réduction du taux de fécondité. Elle s'adresse aux femmes entrepreneures dans le cadre du programme Entrepreneurat rapide des femmes et des jeunes. Le programme a publié ses résultats en 2018 ; en revanche, il ne fait pas mention du leadership des femmes.

## CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Les contextes régionaux ou internationaux de la dimension de genre n'y sont pas évoqués.

**Évaluation I Note globale : 8,5/16, soit 53,13 %**

8 ESCP		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ? 1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ? 1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ? 1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ? 1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.1 = 1 1.2 = 1 1.3 = 1 1.4 = 0 1.5 = 1
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1 = 1
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1 = 1
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ? 4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ? 4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ? 4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.1 = 1 4.2 = 1 4.3 = 0 4.4 = 0
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1 = 0
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ? 6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ? 6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.1 = 0 6.2 = 0,5 6.3 = 0
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>154</sup> ?	7.1 = 0

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

## Évaluation II

Dans la dernière partie de cette politique, il n'est pas fait mention des femmes, mais le tableau récapitulatif joint en annexe comporte une sous-partie entièrement consacrée aux problématiques auxquelles elles font face.

## Résultats de l'évaluation II

N°	Nom	Année	Note
8	ESCP	2019	0

<sup>154</sup> Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre

## Niveau de mise en œuvre

Informations relatives à la mise en œuvre non disponibles.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
ESCP	Informations non disponibles.	Sans objet.

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.

## 9. Plan Sénégal Émergent (PSE)

### Évaluation I

#### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

Bien que cette politique cherche à s'assurer qu'elle est progressiste et représentative, elle nécessite un langage plus inclusif et plus sensible au genre. Elle ne fait pas référence au genre de bout en bout, celui-ci est mentionné rapidement dans la première et la deuxième partie. La politique n'inclut pas de données ventilées par sexe mais elle remet véritablement en question certains stéréotypes de genre, en promouvant la participation des femmes en tant qu'entrepreneures et leur implication dans le secteur des TIC. La politique reconnaît le genre comme étant indispensable à la transformation structurelle de l'économie sénégalaise, mais n'explique pas clairement l'incidence des différences de genre sur l'égalité.

#### COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

La politique reconnaît certains facteurs sociologiques dans la société sénégalaise au sens large comme ayant une incidence négative sur l'égalité des sexes, tels que le manque d'accès à la production, les mutilations génitales, les violences basées sur le genre et les mariages/grossesses précoces. Ces facteurs sont évoqués une fois, dans la partie I.4.7, mais ne sont réexaminés dans aucune autre partie du document.

#### INTERSECTIONNALITÉ

La politique n'aborde aucune considération relative au concept d'intersectionnalité.

#### AUTONOMISATION DES FEMMES

S'il n'y est pas fait mention d'une collaboration avec des consultantes, des groupements de femmes de la société civile ou des associations de femmes lors de son élaboration, la politique fait tout de même référence à l'autonomisation des femmes dans sa deuxième partie. Dans son cadre stratégique, elle prévoit le renforcement de cette autonomisation et l'intégration d'une « approche genre » dans tous les secteurs émergents de l'industrialisation. Le plan entend renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes aux fins de leur autonomisation et reconnaît que ces programmes ne se réaliseront pas sans la prise en compte de la « dimension de genre » dans les politiques publiques. Il fait également référence au renforcement de l'autonomisation économique des femmes et prévoit d'accorder une attention particulière à leur inclusion dans l'effort de développement du pays vers un environnement durable et inclusif.

#### TRANSFORMATION PROGRESSIVE

Elle ne fournit pas de plus amples informations sur les réalisations/politiques nationales existantes en matière d'égalité des sexes.

#### SENSIBILITÉ AU GENRE

La politique ne reconnaît pas expressément les besoins spécifiques des femmes dans les industries vertes. Elle ne tente pas de venir à bout des normes de genre ou des traditions sociales qui entravent l'implication des femmes dans les industries vertes. La politique ne traite pas des mesures visant à renforcer le leadership des femmes dans les industries vertes.

#### CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Elle n'évoque expressément aucune des conventions, politiques ou lois internationales/régionales auxquelles il est fait référence dans la note de bas de page 9.

Évaluation I Note globale : 5,5/16, soit 34,38 %

9 Plan Sénégal Émergent (PSE)		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ? 1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ? 1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ? 1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ? 1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.1 = 0,5 1.2 = 0 1.3 = 0,5 1.4 = 0,5 1.5 = 0,5
2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1 = 0,5
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1 = 0
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ? 4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ? 4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ? 4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.1 = 1 4.2 = 1 4.3 = 1 4.4 = 0
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1 = 0
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ? 6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ? 6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.1 = 0 6.2 = 0 6.3 = 0
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>155</sup> ?	7.1 = 0

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

## Évaluation II

### Résultats de l'évaluation II

La politique reconnaît dans son cadre stratégique la nécessité de renforcer l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que la représentativité des femmes en matière de gouvernance politique et administrative. Elle insiste également sur la nécessité de renforcer la protection de l'intégrité physique et morale des femmes. La politique énonce que l'indice de participation des femmes à la vie économique doit être accru de 18 % et que celles-ci doivent être pleinement impliquées dans la construction de la nation et l'amélioration de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine, en particulier en matière de législation contre les violences à l'égard des femmes. Toutefois, dans sa conclusion, elle ne répertorie pas le genre parmi les facteurs nécessaires à sa mise en œuvre ou à son évaluation.

N°	Nom	Année	Note
9	Plan Sénégal Émergent (PSE)	2019-2024	1

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

### Niveau de mise en œuvre

Le PSE s'appuie sur le Plan d'action prioritaire (PAP), qui s'est déroulé de 2014 à 2018. Il déclare s'être basé sur le système de suivi et d'évaluation du PAP afin de garantir « au plus hautes autorités l'accès régulier à une information pertinente sur l'état d'avancement des projets et réformes » (p. 114). Le PSE ne fournit néanmoins pas d'informations sur la manière dont ce sera mis à disposition. Plus précisément, il affirme uniquement avoir apporté des améliorations par rapport au PAP. Le mécanisme de suivi-évaluation s'articule autour de ces « hautes

155 Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).

autorités » et de la structuration systématique des anciens projets phares du PAP avant qu'ils ne soient intégrés au PSE. Ce dernier prévoit également l'utilisation d'un système informatique pour appuyer le suivi-évaluation. Le plan ne prévoit pas de ressources supplémentaires visant à renforcer la transparence des projets au niveau communautaire, ce qui contribuerait à assurer l'appui communautaire et la mise en œuvre au niveau régional de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
Plan Sénégal Émergent (PSE)	Étant donné que le PSE vise l'émergence économique du Sénégal à l'horizon 2035, ce plan n'est pas encore mis en œuvre de façon intégrale. Il s'appuie sur le PAP, de sorte que certains projets sont en cours de mise en œuvre.	0,5

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique est partiellement mise en œuvre ; 0 = La politique n'est pas mise en œuvre.

## 10. Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie

### Évaluation I

#### ENGENDREMENT DE LA POLITIQUE

Les « femmes » ne sont évoquées qu'une seule fois dans cette lettre de politique, qui met en évidence certains des projets industriels du PSE, indiquant qu'elle n'accorde pas aux femmes une attention particulière. Elle fait mention du terme « femmes » dans une liste d'exemples de parties prenantes à impliquer dans le suivi et l'évaluation prévus des politiques. À l'exception de ce cas, le document ne traite pas de l'implication des femmes.

#### COMPRÉHENSION STRUCTURELLE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Dans la section 2.3 de la deuxième partie de la lettre, il est indiqué que la politique devrait être guidée par un certain nombre de facteurs dont « l'égalité des sexes ». Cependant, l'égalité des sexes n'est pas développée davantage, alors que les autres valeurs et lignes directrices sont assorties de points d'action concrets.

#### INTERSECTIONNALITÉ

En l'absence de mention spécifique du genre ou de la participation des femmes, il n'existe aucun élément d'intersectionnalité dans ce document.

#### AUTONOMISATION DES FEMMES

En raison de l'absence de référence directe à la manière dont les femmes seront impliquées dans le secteur industriel, leur autonomisation n'est pas évoquée.

#### TRANSFORMATION PROGRESSIVE

S'agissant plutôt d'une lettre de présentation globale privilégiant les améliorations futures, les politiques antérieures y sont très peu évoquées. La politique n'évoquant pas de façon spécifique l'implication des femmes, elle ne comporte aucun point de référence permettant d'évaluer une quelconque transformation dans ce domaine.

#### SENSIBILITÉ AU GENRE

Non inclus.

#### CONTEXTUALISATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Il est fait mention des Objectifs de développement durable, notamment l'ODD9 relatif à l'industrie, mais pas de celui directement lié au genre (ODD5).

**Évaluation I Note globale : 0/16, soit 0 %**

10 Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie		
Catégories de critères de qualité	Questions de recherche	Note
1. Engendrement de la politique (son contenu)	1.1 La politique vise-t-elle l'égalité des sexes ?	1.1 = 0
	1.2 La politique inclut-elle systématiquement des données ventilées par sexe ?	1.2 = 0
	1.3 La politique tient-elle compte des différences entre les genres dans le but de renforcer l'égalité ?	1.3 = 0
	1.4 Les stéréotypes de genre sont-ils remis en question ?	1.4 = 0
	1.5 La dimension de genre est-elle intégrée dans l'ensemble du document (plutôt que d'être reléguée à une partie distincte) ?	1.5 = 0

2. Compréhension structurelle de l'égalité des sexes (contenu de la politique)	2.1 La politique prend-elle en compte les facteurs structurels (au-delà du niveau individuel) qui ont une incidence sur l'égalité des sexes ? Les exemples incluent-ils des facteurs historiques, juridiques, socioculturels, économiques et politiques ?	2.1 = 0
3. Intersectionnalité (contenu de la politique)	3.1 La politique intègre-t-elle le concept d'« intersectionnalité » ? (voir la définition d'intersectionnalité dans le glossaire)	3.1 = 0
4. Autonomisation des femmes (processus d'élaboration de la politique)	4.1 Le mot « autonomisation » est-il employé dans la politique relative aux femmes ?	4.1 = 0
	4.2 La politique fait-elle référence à l'autonomisation économique des femmes ?	4.2 = 0
	4.3 La politique fait-elle référence à l'autonomisation des femmes en matière de renforcement de leur capacité d'agir, de leurs ressources et/ou de leurs réalisations ?	4.3 = 0
	4.4 La politique fait-elle mention de la consultation de femmes, ou de groupes et associations de femmes de la société civile au cours de son élaboration ?	4.4 = 0
5. Transformation progressive (processus d'élaboration de la politique)	5.1 La politique s'appuie-t-elle sur les réalisations/politiques nationales antérieures en matière d'égalité des sexes ?	5.1 = 0
6. Sensibilité au genre (adaptation de la politique au contexte du projet)	6.1 La politique répond-elle aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes entrepreneures/travaillant dans les industries vertes ?	6.1 = 0
	6.2 La politique envisage-t-elle des moyens de venir à bout des normes de genre et des traditions sociales qui entravent la participation des femmes dans les industries vertes ?	6.2 = 0
	6.3 La politique aborde-t-elle les étapes nécessaires au renforcement des fonctions de leadership des femmes dans les industries vertes ?	6.3 = 0
7. Contextualisation régionale et internationale (adaptation de la politique au contexte du projet)	7.1 La politique est-elle conforme aux conventions, politiques, lois et engagements internationaux et régionaux visant la protection des droits de la femme <sup>156</sup> ?	7.1 = 0

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique remplit les critères ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

### Évaluation II

Cette lettre ne mentionne pas le genre parmi ses éléments clés. La seule fois où le mot « femmes » est mentionné, il n'a pas été explicité. Par conséquent, ce document est noté 0.

### Résultats de l'évaluation II

N°	Nom	Année	Note
10	Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie	2018-2023	0

Clés d'interprétation du tableau : 0 = aucune mention du genre dans la conclusion ; 1 = conclusion non pertinente/symbolique ; 2 = comporte des considérations relatives au sexe mais pas au genre ; 3 = comporte des considérations relatives au genre mais celles-ci sont basiques ou inutiles ; 4 = conclusion très pertinente soucieuse de la dimension de genre.

### Niveau de mise en œuvre

Le document n'étant pas une politique spécifique à suivre, il n'est donc pas assorti d'analyse de mise en œuvre. Néanmoins, la lettre annonce une nouvelle politique industrielle qui fera suite au Plan Sénégal Émergent, et discute des résultats attendus pour l'avenir. Par conséquent, il serait plus approprié de considérer cette évaluation comme étant « sans objet » pour ce document.

Nom	Niveau de mise en œuvre	Note
Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie	Sans objet.	Sans objet.

Clés d'interprétation du tableau : 1 = La politique est intégralement mise en œuvre ; 0,5 = La politique remplit les critères dans une certaine mesure ; 0 = La politique remplit peu les critères.

<sup>156</sup> Critère 7.1 : la liste des conventions internationales et régionales comprendra la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'objectif de développement durable 5, le Protocole sur la violence à l'égard des femmes, le programme Beijing +25 et le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (non applicable au Pérou et au Cambodge).





Vienna International Centre  
Wagramerstr. 5, P.O. Box 300,  
A-1400 Vienna, Austria



+43 1 26026-0



[www.unido.org](http://www.unido.org)



[unido@unido.org](mailto:unido@unido.org)



UNITED NATIONS  
INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION